Editorial

Vous démarrez, vous poursuivez ou vous achevez votre doctorat à Montpellier.

La thèse est une aventure unique et exceptionnelle, cette formation par la recherche vous apportera des compétences qui seront des atouts pour votre carrière.

Le Guide du doctorant sera pour vous une référence importante, il vous permettra de mieux vous orienter durant votre parcours. Vous trouverez également des informations utiles mises à jour régulièrement sur notre site web.

Que ce soit pendant le déroulement de votre thèse ou après, sachez que des interlocuteurs seront toujours prêts à vous aider pour toutes les questions ou problèmes que vous pourriez rencontrer.

L'objectif de la Maison des Ecoles Doctorales est d'être à vos côtés pendant votre thèse et de vous préparer à votre carrière professionnelle.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et besoins, nous sommes à votre disposition.

Bonne année universitaire.

Christian Le Peuch
Directeur de la Maison des Ecoles Doctorales

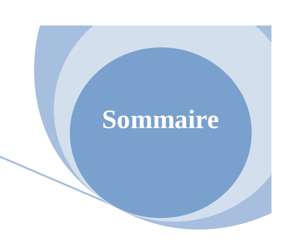
La thèse est le début de votre projet professionnel. Pendant cette période, vous apprendrez à innover dans votre domaine, à animer des réunions, à faire de la veille, à être à la pointe des technologies et à acquérir bien d'autres compétences scientifiques et transversales.

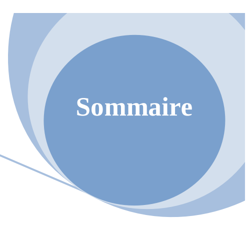
Mais la thèse c'est aussi bien comprendre son environnement, afin de mieux appréhender et anticiper les étapes importantes du parcours qui conduit à l'obtention du diplôme de docteur. Mieux vous serez informés et plus vous serez maître de votre après-thèse, qu'il se déroule ou non dans la recherche, dans le public ou dans le privé.

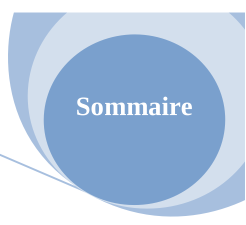
La raison même de ce guide est d'être une source d'informations tenue à jour et basée sur les expériences de thèse de doctorants et docteurs. Il a pour vocation de vous accompagner tout au long de la thèse et de vous aider dans l'élaboration de votre projet professionnel.

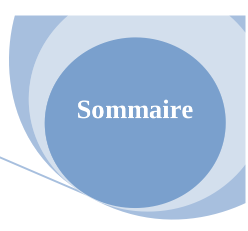
Cette année, le Guide du doctorant est réalisé en partenariat avec la Maison des Ecoles Doctorales, qui a pour mission de vous aider dans l'élaboration de votre projet professionnel.

Paola Salle
Présidente de l'association Contact


Sommaire


Sommaire


Sommaire


Sommaire

Présentation de la Maison des Ecoles Doctorales de Montpellier



La MED est une structure fédérative des écoles doctorales de l'académie de Montpellier. Ses missions sont définies par un comité de pilotage. Ce dernier comprend les vice-présidents des conseils scientifiques des universités, les représentants des établissements associés qui sont l'ENSCM et Montpellier SupAgro, les responsables des écoles doctorales, des représentants des doctorants.

La mission principale de la MED est la conception et la mise en place de formations transversales et mutualisées pour les doctorants des universités et des établissements partenaires. Ces formations sont essentiellement destinées à favoriser et accompagner l'insertion professionnelle des docteurs.

Elle travaille également à la simplification des procédures administratives et à la mise en place d'un suivi homogène des déroulements de thèses, charte des thèses révisée, comités de thèse.....

Elle s'assure de la généralisation de la mise à disposition de l'Annuaire des Doctorants et Docteurs des Universités de Montpellier (ADUM) à tous les doctorants, ainsi que de la fiabilité des informations contenues dans cet annuaire. L'inscription à l'ADUM est obligatoire pour les doctorants des établissements suivants : UM1, UM2, Montpellier SupAgro et ENSCM (site : http://www.adum.fr/adum).

Elle travaille avec les écoles doctorales à l'amélioration du suivi des docteurs.

Elle participe à l'organisation de manifestations multidisciplinaires autour de grands enjeux mais aussi à des manifestations destinées à améliorer et renforcer la prise de conscience des docteurs et doctorants de leur appartenance à une collectivité.

Elle assure, en coordination avec les écoles doctorales, une meilleure visibilité des formations doctorales de la région.

Elle anime la réflexion sur la construction d'un collège doctoral et l'amélioration de l'accueil des étudiants.

Site web : http://med.univ-montp2.fr

Présentation de l'association Contact



Association des doctorants et docteurs de l'Académie de Montpellier

Université Montpellier II
Place Eugène Bataillon
Bât. 13 - cc 11
34095 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 14 48 16 - Fax : 04 67 14 42 83
Locaux UM2 : bât 13 – 3e étage
Antenne UM3 : Maison des Etudiants – salle 06
Adresse mail : actifs@contact.asso.fr
Site Internet : www.contact.asso.fr
Présidente : Paola Salle
e-mail : president@contact.asso.fr

L'association Contact a été créée en 1993 à l'initiative de doctorants de l'Académie de Montpellier. Elle a pour objectifs :

- **d'établir un réseau de docteurs et doctorants de l'Académie de Montpellier**
- **d'être l'interlocuteur privilégié des Master 2 Recherche et des doctorants auprès des administrations**
- **de défendre la condition du jeune chercheur**
- **de contribuer à la formation des doctorants**
- **de préparer leur arrivée sur le marché professionnel**
- **d'améliorer leurs perspectives de débouchés professionnels**
- **d'animer la vie doctorale**

L'association compte environ 200 adhérents. Il faut savoir que tous les doctorants et docteurs de l'Académie de Montpellier sont, de par leur statut, membres adhérents de droit. Pour concrétiser cette adhésion – qui est gratuite – il suffit de se rendre sur le site Internet de Contact et de se laisser guider.

Actions de Contact pour les doctorants

• *Mise en place et gestion de l'annuaire électronique des doctorants et docteurs : l'ADUM*

Avec le soutien des Ecoles Doctorales et des établissements d'enseignements supérieurs de Montpellier, Contact gère l'ADUM, l'annuaire électronique des doctorants et docteurs des universités de l'Académie de Montpellier, qui regroupe aujourd'hui près de 20 000 profils. L'ADUM, portail internet d'informations, permet d'établir un véritable réseau interdisciplinaire entre les docteurs et les doctorants et de renforcer les passerelles entre le monde académique et le milieu socio-professionnel.

• *Accueil & Rencontre des Doctorants et des Masters Recherche*

Contact organise tous les ans, depuis 2002, une grande manifestation regroupant tous les doctorants de l'Académie de Montpellier. Cette rencontre, qui réunit chaque année plus de 500 doctorants, permet de fournir aux jeunes thésards des informations indispensables sur le déroulement de leur thèse et leurs possibilités d'insertion professionnelle.
Cette manifestation est aussi ouverte aux étudiants des Masters Recherche, afin qu'ils puissent mieux se préparer au doctorat à venir.

• *Edition du Guide du Doctorant de l'Académie de Montpellier*

Depuis 2002, Contact rédige et édite le Guide du doctorant de l'Académie de Montpellier (que vous avez entre les mains), dans lequel sont regroupées toutes les informations et adresses utiles pour les doctorants. Ce guide est distribué gratuitement grâce au soutien de la MED, des établissements d'enseignement supérieur et des Ecoles Doctorales de l'Académie de Montpellier.

• *Représentation des Masters et des doctorants*

L'association dispose d'élus aux différents conseils centraux des universités de Montpellier. Leur rôle est de représenter et de défendre les étudiants et plus particulièrement les doctorants. Vous pouvez joindre vos représentants aux adresses électroniques indiquées sur le site de Contact. L'association Contact est aussi membre de la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) qui fédère les associations de doctorants au niveau national, elle-même membre d'EURODOC (Conseil Européen des Doctorants et Jeunes Docteurs).

• *Mise en place de modules de thèse*

En partenariat avec la Maison des Ecoles Doctorales (MED), Contact participe à la mise en place de modules de thèse transversaux à destination des doctorants.

• *Edition d'un journal d'information*

Contact édite le journal d'information « Quoi d'Neuf Doc' ? » à destination des doctorants de l'Académie. Celui-ci dissèque les actualités de la vie doctorale montpelliéraine et propose un dossier approfondi traitant de thèmes divers à chaque numéro. Le journal est consultable directement sur le site de Contact au http://journal.contact.asso.fr.

Actions de Contact pour l'emploi et l'insertion

• *Forum Emploi pour jeunes chercheurs*

L'association Contact, avec l'aide de nombreux partenaires régionaux, organise depuis 2006 un forum sur l'emploi des BAC+8 en Languedoc-Roussillon. Cet événement rassemble docteurs, doctorants et professionnels du public et du privé autour de stands, de conférences et d'ateliers visant à informer les doctorants, comme les professionnels, des possibilités et de l'intérêt d'une collaboration.

• *Edition du Guide Emploi*

L'association Contact édite depuis 2006 le Guide Emploi, dans lequel sont regroupées toutes les informations liées à l'insertion professionnelles des docteurs. Ce guide est distribué gratuitement lors du Forum Emploi grâce au soutien financier des universités de Montpellier et également accessible en ligne.

• *« P'tits-Déjs Insertion » de Contact*

Une fois par mois, Contact organise à la cafétéria du R.U. du Triolet un petit déjeuner avec un/des intervenant(s) extérieur(s), pour mieux informer les doctorants sur certains aspects du doctorat, ainsi que sur l'insertion professionnelle. Le but de ces « P'tits Déjs » est de donner aux doctorants les moyens de réaliser leur thèse en l'insérant dans un projet professionnel. Basés sur le principe de la présentation-débat, les « P'tits Déjs » de Contact se déroulent dans une ambiance conviviale et interactive, où chacun partage un petit déjeuner tout en éclairant sa réflexion.

• *Service Emploi*

Le site de Contact propose une rubrique « Emploi », dans laquelle les doctorants et docteurs ont accès à des news, des conseils, des liens utiles. Il permet également de déposer et de consulter des offres d'emploi et de thèse, dans des domaines choisis. Les offres sont mises à jour régulièrement. Contact a mis en place une Newsletter hebdomadaire qui permet de recevoir des offres d'emploi ou de thèse par voie électronique : http://emploi.contact.asso.fr.

1. AVANT LA THESE

1.1 Qu'est-ce qu'une thèse ?

Le doctorat est l'un des grades les plus élevés conférés par une université. Il sanctionne l'aptitude à mener une recherche scientifique de haut niveau. Ce diplôme est obtenu à l'issu d'un travail de recherche mené après le Master Recherche et confère le titre de docteur.

La thèse se présente sous forme d'un manuscrit (qui depuis cette année, est enregistré et conservé dans sa version numérique. Voir « Soutenance », p. 67). Une thèse est une proposition théorique, une opinion, une position dont on s'attache à démontrer la véracité. Le doctorat est à la fois une formation approfondie et une première expérience professionnelle dans la recherche. La préparation d'une thèse se déroule pour la majorité des doctorants dans un cadre professionnel et sur une durée de 3 ans, parfois plus dans certaines disciplines des sciences humaines.

La formation doctorale apprend à élaborer, fonder et réaliser de nouveaux concepts ou de nouvelles méthodes. Au cours de ce travail, vous serez chargé d'assurer la communication de vos résultats sous forme d'articles et de participation à des congrès ou colloques. Vous pourrez aussi valoriser votre recherche en déposant des brevets ou en construisant un projet professionnel autour d'elle.

La thèse exige un travail de recherche original sous la direction d'un directeur de thèse. En parallèle, un service d'enseignement ou une mission d'expertise externe à l'université peuvent parfois être assurés par le doctorant. Dans tous les cas, une participation active et professionnelle à la vie du laboratoire d'accueil est indispensable.

L'investissement personnel dans ce travail de recherche qu'est la thèse est considérable et mieux vaut se donner tous les atouts pour le mener à bien dans de bonnes conditions. Avant de s'engager dans cette voie, il est donc essentiel de se poser les questions suivantes :

Où effectuer sa thèse ? **Comment la financer ?**

1.2 Où effectuer sa thèse ?

1.2.1 Elaborer son projet de thèse

La thèse étant un travail de recherche, elle se déroule au sein d'un laboratoire ou d'un centre de recherche. Quatre possibilités s'offrent à vous :

- **Les laboratoires ou centres de recherche universitaires,**

• Les organismes publics de recherche,

• Les UMR (Unités Mixtes de Recherche), associant des centres de recherche universitaires et des organismes publics de recherche,

• Les centres de recherche des entreprises privées (plus rarement).

Pour commencer à élaborer votre projet de thèse, réfléchissez aux thématiques de recherche qui vous motivent et prenez contact avec les laboratoires qui travaillent sur les sujets qui vous intéressent. Envoyez des mails, téléphonez, et allez à leur rencontre. C'est le meilleur moyen de récolter les informations indispensables pour :

• vous renseigner sur le ou les sujets de thèse qui peuvent être menés à bien dans le laboratoire, et participer à l'élaboration de votre sujet de thèse aux côtés de votre futur directeur de thèse potentiel,

• Rencontrer vos encadrants potentiels (directeur et co-directeur) et leur équipe, évaluer les aspects humains si vous ne souhaitez pas vous transformer en rat de laboratoire déprimé et asocial,

• Réfléchir ensemble aux possibilités de financement qui s'offrent à vous et au laboratoire (attention certains dossiers de financement doivent être déposés un an avant le début réel du financement. Voir chap. suivant).

Il est imprtant que vous discutiez avec les doctorants et/ou stagiaires déjà présents dans le laboratoire.

Les autres types de renseignements à prendre sur votre futur laboratoire concernent le nombre de publications issues du laboratoire pendant les années précédentes, leur qualité (indice des "cotes" des journaux [= *impact factor*, en jargon de bon scientifique], leur degré de spécialisation...). Les rapports quadriennaux d'évaluation des unités de recherche et des écoles doctorales sont publics, vous les trouverez sur le site de l'AERES : www.aeres-evaluation.fr.

Intéressez-vous aussi à la production scientifique de votre futur directeur de thèse ! Quelques questions à vous poser : travaille-t-il avec des chercheurs étrangers, publie-t-il des articles sur ses propres recherches (i.e. sans co-auteurs doctorants) ? Vous pouvez également contacter ses anciens doctorants ou ceux qu'il encadre actuellement, pour savoir comment se déroule leur thèse ou connaître leur devenir professionnel.

L'idéal est de commencer vos investigations avant le début du stage de Master 2 et d'effectuer ce stage de fin de cycle dans le laboratoire visé pour la thèse. Cette démarche permet de mieux cerner le fonctionnement du laboratoire d'accueil et de "placer ses pions". Cela dit, pas d'inquiétude, si pour vous c'est déjà trop tard (votre laboratoire de Master 2 ne vous plaît finalement pas ou vous commencez seulement à réfléchir à l'éventualité d'une thèse car l'échéance du diplôme de Master approche),

tout est encore possible ! Il suffit d'être motivé et de disposer des bons outils nécessaires à la préparation d'un projet de thèse (tel cet indispensable Guide du doctorant !). La majorité des thèses ne se déroulent pas dans le laboratoire du stage de Master 2.

Les offres de thèse disponibles sur le Net

Un autre mode d'approche d'un sujet de thèse est de consulter les offres disponibles en ligne. Dans ce cas, le sujet est bien défini (même s'il évoluera forcément au cours du temps) et le laboratoire cherche un candidat. Le plus souvent, quand un sujet bien défini est proposé, il s'accompagne d'un financement. Ce n'est pas toujours le cas mais le labo concerné est en général en mesure de vous aiguiller vers des sources de financement possibles. Pensez aussi à consulter les sites des organismes de recherche (voir plus loin : « Financement par les organismes publics de recherche »), ceux des universités, et surtout les sites des Ecoles Doctorales, qui affichent de plus en plus les sujets proposés. Le site de l'Association Bernard Gregory répertorie aussi des propositions de sujets de thèse (www.abg.asso.fr).

Quelques remarques sur le sujet de thèse

Contrairement à une idée assez répandue, le sujet proposé par le directeur de thèse est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de la thèse. Le sujet initial peut paraître flou. La raison en est simple. Si le directeur de thèse savait en détail en quoi consistait la recherche qu'il propose, il n'y aurait plus beaucoup de recherche, tout serait joué d'avance.

Néanmoins, même si le sujet présente des zones d'incertitudes, il est plus que souhaitable qu'il soit solidement étayé. Il doit comporter une perspective et des motivations claires et originales. Cela implique d'avoir effectué une étude bibliographique afin de s'assurer que cet argument n'a pas déjà été traité ou épuisé auparavant. Sur des sujets compétitifs ou à finalité industrielle, il est important que le directeur de thèse ait une idée précise de ce que font les équipes concurrentes, de leur potentiel et de leur niveau d'avancement : il s'agit de savoir si vous avez vos chances !

Ne vous attendez donc pas à avoir un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible ! Même si votre sujet est bien cerné, la première année de thèse sera une année d'amorçage et ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que tout vous paraîtra plus clair (voir la partie « Déroulement de la thèse»).

1.2.2 Thèse à l'étranger

Si vous optez pour une thèse à l'étranger, il vous faudra vous entourer d'un certain nombre de précautions. Tout d'abord, les pays anglo-saxons demandent généralement le TOEFL (Test of English as a Foreign Language) ou le TOEIC (Test of English for International Communication). Ensuite, renseignez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université. Ces derniers peuvent être exorbitants dans certaines grandes universités américaines.

Evitez aussi les mauvaises surprises de l'examen à passer une fois sur place et indispensable pour poursuivre en thèse. Pour finir, informez-vous du coût de la vie dans le pays. Des renseignements pourront vous être donnés au service des relations internationales de votre université.

L'association à contacter en priorité est l'Egide, qui assure depuis 45 ans la gestion des programmes de mobilité internationale de l'Etat (accueil de boursiers et d'invités étrangers, envoi de boursiers et d'experts français à l'étranger).

Plus d'infos : www.egide.asso.fr et www.diplomatie.gouv.fr.

1.2.3 Thèse en France en tant qu'étranger

Si vous êtes étranger mais souhaitez faire votre thèse en France, il est bien sûr nécessaire de prendre contact avec un responsable de thèse longtemps à l'avance pour préparer votre projet de thèse. Informez-vous sur le mode de financement de votre thèse ainsi que sur les frais d'inscription à l'université (qui peuvent être différents en fonction de votre pays d'origine).

En France, les candidats doivent être titulaires d'un Master Recherche dans la discipline choisie pour le Doctorat. Une dispense peut être accordée aux candidats non titulaires de ce diplôme, s'ils peuvent justifier d'un niveau d'études équivalent comprenant un mémoire de recherche et/ou des publications scientifiques dans des revues à comité de lecture.

a. Où vous informer ?

- **Université d'accueil** : au Service des Relations Internationales de l'université française choisie ou dans la page Internet « Accueil des doctorants étrangers » de celle-ci.

- **CROUS et CNOUS** : auprès des bureaux du CROUS (2 rue Monteil à Montpellier). Vous trouverez de nombreuses informations et des liens utiles sur le site du CNOUS : www.cnous.fr.

• **CampusFrance** : CampusFrance est une agence nationale, placée sous la tutelle du MAE (Ministère des Affaires Etrangères) et du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et dédiée à la mobilité internationale. Sur le site www.campusfrance.org, rubrique « Préparer son séjour », sont indiquées toutes les démarches pour venir poursuivre vos études en France ; pour les financements, voyez dans « Etudier en France » > « Le coût et le financement des études » > « Financer son doctorat ».

Suivant votre pays d'origine, les démarches à accomplir et les financements possibles peuvent varier, du fait d'accords particuliers avec la France. Voyez les sites spécifiques de CampusFrance pour les différents pays. Leurs adresses Web sont accessibles à partir du même site www.campusfrance.org, à la rubrique « Les espaces CampusFrance ».

A noter :

- un guide d'informations sur le doctorat est téléchargeable en format pdf dans la rubrique « Espace documentaire » > « Fiches diplômes ».

- le site et tous les documents pdf sont aussi en version anglaise et espagnole.

• **Egide** : vous aurez aussi beaucoup de renseignements utiles sur le site de l'Egide, qui gère des programmes de mobilité internationale de l'Etat : www.egide.asso.fr.

• **MAE** : sur le site du Ministère des Affaires Etrangères, des informations et des liens utiles : www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Chercheurs et historiens » > « Les actions de coopération dans l'enseignement supérieur ».

• **CNRS** : sur le site du CNRS, vous trouverez des informations sur les possibilités de financement des doctorants étrangers – entre autres les « Bourses PED » – à la page suivante : https://dri-dae.cnrs-dir.fr/spip.php?rubrique44.

b. Pour vous aider à Montpellier

• *Le Centre de services EURAXESS Languedoc-Roussillon*



Le Centre de Services Euraxess Languedoc-Roussillon a pour mission de faciliter la préparation du séjour et l'installation des doctorants, post-doctorants, chercheurs et professeurs accueillis dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le centre est à la disposition des chercheurs et jeunes chercheurs étrangers, ainsi que des laboratoires et départements qui les accueillent (NB : la réception du public se fait sur rendez-vous).

Services :

- *Guide des scientifiques et professeurs invités* (Français/Anglais), consultable en ligne : www.agropolis.fr/pratique/guide,
- Information et assistance sur les procédures relatives au visa (convention d'accueil) et à la carte de séjour scientifique,
- Accueil et informations d'ordre général (sur la ville, le département, la région, sur l'offre culturelle et les associations ...),
- Assistance administrative (assurances, banque, caisse d'allocations familiales...),
- Information sur les lieux d'hébergement, aide à la scolarisation des enfants,
- Inscription comme *Chercheur Invité* (partenariat avec la Fondation Kastler et accès aux avantages liés à ce partenariat. Site Fondation : www.fnak.fr),
- Organisation de cours de français, du niveau débutant au niveau avancé. Voir site : www.agropolis.fr/pratique/guide/coursdefrancais.html,
- Activités culturelles : visites organisées, agenda.

Coordonnées du Centre de Services Euraxess LR :

- Service Questions/Réponses par e-mail : soudais@agropolis.fr (en français, anglais, espagnol)
- Bureau d'accueil : Agropolis International,
Avenue Agropolis
34394 Montpellier Cedex 5

AGROPOLIS INTERNATIONAL

Accès : bus La Navette, arrêt Agropolis (via Vert Bois/Zoo)

Contact : Claudine Soudais, Responsable du Centre
Tél : +33 (0)4 67 04 75 63

Site : www.agropolis.fr/pratique/accueil-chercheurs-invites.php.

• *Le PRES-UMSF : Accueil International Etudiants/ Chercheurs*



De par la convention partenariale entre la Préfecture de l'Hérault et le PRES Université Montpellier Sud de France, le Point Accueil Etudiants et Chercheurs Internationaux est le lieu exclusif de dépôt de dossier pour les demandes de carte de séjour étudiants et scientifiques internationaux dans le département.

Autres services :

Organisation de cours de FLE (Français Langue Etrangère), dispensés à l'UM3. Pour les doctorants : uniquement les niveaux A1, A2 et B1 selon le CECRL (cadre européen commun de référence des langues).

Coordonnées du PRES-UMSF :

- Bureau d'accueil : 163 rue Auguste Broussonnet, 34394 Montpellier Cedex 5

L'accueil (bilingue) des scientifiques étrangers se fait sur rendez-vous.

Accès : tramway ligne 1, station place Albert 1er

Contact : Axel Paul : accueilinternational@pres-univ-montp.fr

Tél : + 33 (0)4 67 41 67 87

Site : www.pres-univ-montp.fr rubrique « International » > « Venir en France : chercheurs ».

1.2.4 Thèse en co-tutelle

La co-tutelle de thèse est régie par l'arrêté du 6 janvier 2005. Elle vise à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère, en favorisant la mobilité des doctorants.

Elle permet ainsi aux doctorants du monde entier d'effectuer leur recherche sous forme de séjours alternés entre un laboratoire étranger et un laboratoire français, et sous la responsabilité de deux directeurs de thèse.

La co-tutelle de thèse s'appuie sur une convention signée entre l'université française et l'établissement étranger partenaire, impliquant un régime de réciprocité. Cette convention précise :

- les modalités d'inscription : droits d'inscription, couverture sociale, hébergement, durée des travaux de recherche dans la limite des trois années prévues pour la thèse.

- les modalités pédagogiques : identification des deux directeurs de thèse, modalité de désignation du jury, pays et langue dans lesquels la thèse est soutenue, délivrance des deux diplômes.

La thèse n'est soutenue qu'une seule fois, devant un jury mixte. Elle est rédigée dans l'une des langues nationales et complétée lors de la soutenance par un résumé oral dans l'autre langue.

La soutenance donne lieu à délivrance du grade de docteur pour l'université française et du diplôme équivalent pour l'établissement étranger.

Une subvention peut être allouée par la Délégation Régionale pour financer la mobilité internationale du doctorant.

L'Egide est une mine d'informations, aussi bien concernant les possibilités de partenariats (et de financements) que toutes les démarches administratives : www.egide.asso.fr

Vous pourrez trouver d'autres renseignements sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > Enseignement supérieur > Europe et International > Coopération universitaire et scientifique.

1.2.5 Doctorat avec "Label européen"

Le Label européen peut être décerné en sus du diplôme de Doctorat, dans les établissements qui ont choisi de mettre en place cette procédure. Pour obtenir ce label, il faut en faire la demande et remplir les quatre conditions suivantes :

- Séjour du doctorant d'au moins trois mois dans un centre de recherche d'un pays européen autre que la France,

- Autorisation de soutenance accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'Enseignement Supérieur et deux Etats membres de la Communauté autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu,

- Appartenance d'un membre au moins du Jury à un établissement d'Enseignement Supérieur d'un Etat membre de la Communauté autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu,

- Soutenance effectuée pour une partie dans une langue de la Communauté autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

1.3 Financer sa thèse ? Comment ?

Très souvent – vous vous en rendrez rapidement compte – les laboratoires sont extrêmement emballés par votre présence et votre sollicitude à leur égard. Tout laboratoire qui se respecte a toujours un ou deux sujets de thèse "sous le coude" à proposer à des jeunes chercheurs motivés. Ce qui manque en règle générale, c'est le financement ! Or il est extrêmement important, et souvent obligatoire, que les doctorants soient financés durant leur thèse, afin qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leur travail de recherche et leur formation doctorale.

1.3.1 Thèses non financées

Certaines formations doctorales autorisent leurs doctorants à faire leur thèse sans financement. C'est le cas notamment en Sciences Humaines et Sociales (SHS) et en Arts et Lettres, où très peu de thèses sont financées. Cela pose le problème du véritable statut de ces doctorants qui sont sensés, comme tout doctorant, se consacrer exclusivement à leur recherche et leur formation doctorale mais ne bénéficient à ce titre d'aucun revenu ni couverture sociale (si ce n'est, jusqu'à 28 ans, de la Sécurité Sociale étudiante). Au vu de la Charte des thèses, cela devrait rester exceptionnel et ne concerner que les doctorants en attente de financement...

Avoir une autre activité rémunérée durant sa thèse est donc souvent d'usage dans ces disciplines, notamment pour les titulaires d'un CAPES ou de l'Agrégation. Cette solution peut s'avérer très difficile. Sachez que si vous vous engagez dans cette voie, la durée de votre thèse sera certainement supérieure à 3 ans. Par ailleurs, si une dérogation pour une 4e année ne pose pas de problème dans le cas de thèses non financées, il est de moins en moins facile d'en obtenir une pour une 5e – voire une 6e – année .

1.3.2 Thèses financées

a. Les modalités de financement

Le financement de la thèse doit donner lieu à un contrat de travail. Le financement par des libéralités est normalement interdit et, de fait, est en train de disparaître.

Depuis la rentrée 2009, les modalités de financement de la thèse ont changé, avec la mise en place du Contrat doctoral, qui a notamment remplacé les contrats d'allocation de recherche et les contrats de monitorat du MESR.

Ce contrat doctoral *n'a pas remplacé tous* les autres types de CDD existant jusqu'alors. Il faut par ailleurs noter que le décret instituant le Contrat doctoral *n'interdit pas* à l'université ou à l'organisme de recherche employant le doctorant d'établir un autre type de CDD (comme il n'interdit pas les thèses non financées).

- ***Le Contrat doctoral***

Depuis 2009, a été mis en place un type de contrat appelé « contrat doctoral », ayant pour vocation de supprimer les disparités de rémunération et de protection sociale entre doctorants, qu'elles soient liées à l'employeur (université *ou* organisme public de recherche) ou à la source du financement (Etat, Collectivité territoriale, organisme de recherche, association, mécenat d'entreprise, ...). Le

financeur verse dorénavant la subvention à l'employeur du doctorant, qui établit alors à ce dernier un contrat doctoral.

NB

Avec le contrat doctoral, il n'y a pas de limite d'âge pour postuler, ni de délai après l'obtention du Master.

Qui est concerné ?

Le contrat doctoral concerne les doctorants dont l'employeur est :

- un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) : Université, Ecoles Centrales, INSA, UTC, Ecoles Nationales Supérieures d'Agronomie (comme Montpellier SupAgro)…

- ou un Etablissement Public Scientifique et Technologique (EPST) : CEMAGREF, CNRS, INRA, INSERM, INRIA, IRD…

- ou un Etablissement Public Administratif (EPA) d'enseignement supérieur : Ecoles des Mines, ENSI, IEP… ; ou encore un EPA ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur ou de recherche : ANR, Institut Telecom…

Il *ne concerne pas* les doctorants recrutés par :

- un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) : ADEME, CIRAD, CEA, CNES… (Noter qu'en général ces doctorants bénéficient de contrats équivalents au contrat doctoral, voire plus avantageux).

- ou un organisme de recherche ayant le statut de fondation (attention : ne pas confondre fondation et association, ce sont des statuts juridiques différents).

- ou une entreprise privée qui emploie un doctorant dans le cadre de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). Voir un peu plus loin les particularités des contrats CIFRE.

Les caractéristiques du contrat doctoral

Le contrat doctoral est avant tout un contrat de travail conforme au droit public. Il précise l'objet et la durée de la mission confiée au doctorant, ainsi que la nature des activités qu'il aura à assurer et le montant du salaire.

Il donne automatiquement droit aux différents congés et à l'ancienneté dont bénéficient les personnels contractuels de l'Etat. Par ce contrat, l'employeur s'engage également à apporter au doctorant l'encadrement et les formations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Durée : Ce contrat a une durée de trois ans, incluant éventuellement une période d'essai de trois mois. Il peut être prolongé pour une durée maximale d'un an si des circonstances exceptionnelles le justifient (liées soit aux travaux de recherche, soit à un congé maternité ou maladie…).

Missions : L'activité du doctorant peut être exclusivement consacrée à la recherche, ou être répartie en 5/6 recherche + 1/6 autres activités. Ces autres activités peuvent être : enseignement, mission d'expertise en entreprise ou auprès de collectivités territoriales, diffusion de la culture scientifique, valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique.

Conditions de travail et rémunération : La durée du travail est calée sur celle des agents de la fonction publique de l'Etat : 35 h / semaine. La rémunération des doctorants contractuels est fixée chaque année par un arrêté publié au Journal Officiel. Ceux qui se consacreront exclusivement à la recherche auront un salaire de 1684,93 € brut par mois ; ceux qui auront des activités hors recherche en plus percevront 2024,70 € brut (montants au 1er juillet 2010).

Un avenant au contrat initial peut être signé à tout moment, par accord entre les deux parties, afin d'ajouter ou ôter des missions hors recherche (avec modification de la rémunération en conséquence).

Textes de référence :

Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Arrêté du 23 avril 2009 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.
Circulaire du MESR du 24 juin 2009 sur les doctorants contractuels.

• *Les CIFRE*

Les CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) sont un mode de financement de thèse par une entreprise privée, en collaboration avec un laboratoire de recherche. Elles associent donc, autour d'un projet de recherche qui conduit à une soutenance de thèse de doctorat, trois partenaires :

• une entreprise, qui confie au doctorant un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur et lui établit un contrat de travail (l'entreprise doit être de droit français)

• un laboratoire public, qui encadre les travaux du salarié-doctorant (à ce titre, ce dernier est inscrit dans l'Ecole Doctorale de rattachement du laboratoire)

- **un doctorant**

L'entreprise établit au doctorant un CDD de 3 ans (article D 121.1d du Code de Travail) ou peut aussi établir un CDI (contrat à durée indéterminée). Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à 23 484 € brut / an.

L'entreprise et le laboratoire d'accueil signent par ailleurs un contrat de collaboration de recherche, fixant les modalités de fonctionnement entre les partenaires – notamment sur la propriété des résultats – et concernant éventuellement un financement de l'entreprise à l'adresse du laboratoire pour l'achat de matériel nécessaire à la recherche spécifiée.

Les financements CIFRE ont des cadres bien particuliers puisque le doctorant est lié à une entreprise, avec les avantages, mais aussi les contraintes, que cela implique :

- ce type de contrat présente l'avantage de pouvoir être valorisé comme une véritable expérience professionnelle (toute thèse en est une mais les entreprises privées sont malheureusement pleines d'a priori sur la recherche publique et accordent plus de crédit aux personnes ayant déjà travaillé en liaison avec le privé).

- l'inconvénient est que les entreprises sont en général très exigeantes avec leur « jeune CIFRE ». Bien que cette pression puisse être un moteur, elle est aussi une source de stress supplémentaire. De plus, la liberté d'agir et la prise de décision sont plus limitées qu'avec un financement public : si l'entreprise ne voit pas son intérêt direct dans vos travaux, elle aura tôt fait de vous "recadrer" selon *ses* priorités !

En règle générale, les sujets CIFRE sont plus appliqués mais c'est à vous, et au laboratoire, de trouver un juste équilibre entre recherche et développement.

Depuis décembre 2005, la procédure CIFRE est ouverte à des structures non industrielles. Peuvent aussi bénéficier de la convention CIFRE : les Collectivités Territoriales, le secteur parapublic, les associations à vocation sociale, les ONG, les CAUE (Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement), les établissements consulaires : Chambres de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, des Métiers…

Les CIFRE sont gérées et animées par l'ANRT (Agence Nationale de la Recherche Technologique) pour le compte du Ministère de la Recherche.

Plus de détails sur le site www.anrt.asso.fr > CIFRE. Voir notamment le document : www.anrt.asso.fr/fr/pdf/comment_monter_sa_cifre.pdf.

Sur le site, vous trouverez également des offres de CIFREs.

N.B. : les CIFRE s'adressent aussi bien aux ingénieurs qu'aux titulaires d'un Master.

Les Cifre-Défense

L'objectif du dispositif CIFRE-Défense est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée sur des sujets d'intérêt défense.

Ce dispositif repose sur le même principe que les CIFREs ordinaires mais inclut 2 acteurs supplémentaires, soit 5 acteurs au total :

- **une entreprise, qui confie au doctorant une mission de recherche stratégique dans les domaines d'intérêt défense et lui établit un CDD ou CDI**
- **un laboratoire de recherche académique**
- **un doctorant**
- **la DGA (Direction Générale de l'Armement), qui énonce ses priorités scientifiques, expertise, sélectionne les dossiers et assure un suivi scientifique des doctorants. Elle confie à l'ANRT la gestion administrative des dossiers correspondants. Elle verse à l'ANRT les fonds nécessaires à l'établissement des CIFRE-Défense retenues.**
- **l'ANRT, qui contracte avec l'entreprise une convention CIFRE-Défense, sur la base de laquelle une subvention est versée à l'entreprise à hauteur de 14 000 €/an.**

L'entreprise et le laboratoire établissent un contrat de collaboration de recherche qui stipule les conditions de déroulement du partenariat et notamment la méthodologie de recherche, les lieux d'exercice du doctorant, les questions de confidentialité, de propriété intellectuelle. Une copie du contrat est transmise à la DGA, via l'ANRT.

À noter : Les CIFRE-Défense proposent de nombreux sujets en SHS.

Plus d'infos : www.anrt.asso.fr, rubrique CIFRE-Défense

Attention !

Lors du recrutement en CIFRE, n'oubliez pas de négocier votre salaire avec votre véritable employeur : l'entreprise. Renseignez-vous également sur :

- les congés payés, et surtout les RTT dont le nombre varie selon l'entreprise

- les primes d'intéressement, la prime de précarité, qui n'est pas obligatoire pour un CDD de 3 ans (non négligeable puisqu'elle représente 10 % du salaire total versé par l'entreprise)

- vos droits, en tant que thésard bien sûr, mais aussi en tant que salarié (convention collective, comité d'entreprise – chèques vacances, tickets restaurant, etc...).

• *Autres contrats de travail*

Comme nous l'avons dit plus haut, d'autres types de CDD que le contrat doctoral ou le contrat CIFRE peuvent être proposés au doctorant.

Ce sera notamment le cas si votre employeur est un EPIC (Etablissement Public à Caratère Industriel ou Commercial) ou une fondation de recherche.

• *Les libéralités*

De par la loi, sont interdites les libéralités et, d'une manière générale, toutes les subventions allouées pour fournir un travail, sans signature d'un contrat de travail. Ce type de financement peut être assimilé à du « travail dissimulé » (autrement dit, du travail au noir). Une circulaire de la direction générale de la Recherche et de l'Innovation (20 octobre 2006) a d'ailleurs rappelé que « ces situations pour les doctorants et les post-doctorants n'étaient pas acceptables ».

Ces financements ne procurent au doctorant aucune couverture sociale.

Depuis 2004, les libéralités sont de moins en moins fréquentes (loi oblige !). Les financements des associations et fondations, qui peuvent venir en complément d'autres financements, donnent plus souvent lieu à un contrat de travail par l'université ou l'organisme de recherche employant le doctorant.

b. Trouver un financement

Il existe un grand nombre de sources de financement de thèse, et leur nombre varie aussi en fonction des disciplines. Ainsi, c'est dans le domaine des "sciences dures" qu'on en dénombre le plus.

La liste des financements présentée dans ce chapitre, même si elle se veut la plus complète possible, n'est cependant pas exhaustive. Si vous travaillez sur une thématique bien particulière, votre laboratoire devrait être en mesure de vous guider dans votre recherche de financement.

Vous trouverez des informations utiles sur les sites suivants :

• ANDèS (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) qui propose une liste très complète des financements possibles, classés par domaines, avec possibilité de recherche guidée ou avancée. N'hésitez pas à vous y inscrire, c'est gratuit : http://financements.andes.asso.fr

• **ANR** (Agence Nationale de la Recherche) : www.agence-nationale-recherche.fr

Nous vous recommandons également de chercher par sur les sites des divers organismes de recherche, vous y trouverez des informations sur de nombreux programmes de recherche subventionnés. Et pensez au site Web de votre établissement, où vous trouverez une rubrique « Financement ».

• *Financement par les universités*

Il s'agit des contrats doctoraux qui, depuis la rentrée 2009 remplacent les contrats d'allocation de recherche (et éventuellement de monitorat) du MESR. Les nouveaux contrats ne sont plus souscrits au nom de l'Etat mais directement par les établissements concernés.

Les doctorants pouvant bénéficier de ces financements par l'université sont sélectionnés par les Ecoles Doctorales. Les modalités de sélection varient d'une université à l'autre et même d'une Ecole Doctorale à l'autre. Il est donc très important que vous vous renseigniez *très tôt* sur ces possibilités auprès de vos responsables de Master et surtout auprès des ED !

• *Financement par les organismes publics de recherche*

Les organismes publics de recherche peuvent, suivant le cas, financer intégralement la thèse ou participer au co-financement de celle-ci avec des entreprises ou des Collectivités territoriales (Région). Dans tous les cas, l'organisme est l'employeur du doctorant. Voici divers organismes de recherche pouvant financer ou co-financer des thèses. Vous trouverez plus de détails sur les missions de ces organismes dans le chapitre 3.1.6 : « Principaux organismes et pôles de recherche ».

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

Les contrats de thèses proposés par le Cemagref peuvent faire l'objet d'un cofinancement par un partenaire extérieur au Cemagref (industriel, organisme professionnel, collectivité, organisme de recherche…). La limite d'âge est fixée à 27 ans l'année de la candidature, avec possibilité de dérogation en-dessous de 30 ans. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est mi-mai. Les contrats débutent au 1er décembre.
Renseignements : www.cemagref.fr
Adresse : CEMAGREF, Direction générale, Parc de Tourvois, BP 44, 92163 Antony Cedex. Tél. 01 40 96 61 21

Centre National de la Recherche Scientifique

Il existe plusieurs sortes de financements : par le CNRS uniquement, par le CNRS et la Région, par le CNRS et une entreprise.

Il faut être titulaire d'un master ou d'un équivalent permettant une inscription en Ecole Doctorale (diplôme d'ingénieur) ; avoir un projet de recherche ; éventuellement, disposer d'un partenaire s'engageant à co-financer le recrutement (entreprise, Région, autres organismes…). Les sujets de recherche sont choisis en concertation avec le CNRS, une entreprise ou une Région donnée.

À noter : La campagne de recrutement a lieu en mars-avril. Par ailleurs, des recrutements de doctorants peuvent être effectués en dehors de cette campagne au sein des unités du CNRS. Ils sont réalisés dans le cadre de projets de recherche financés exclusivement par des ressources externes.

Renseignements :

http://www.sg.cnrs.fr/drh/emploi-nonperm/formation.htm

Adresse : 3 rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16 Tél. : 01 44 96 40 00

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)



Les départements de recherche de l'INRA co-financent des thèses de doctorat avec des collectivités territoriales ou des entreprises privées.

Les propositions de sujet de thèse sont adressées au chef de département par le directeur de l'unité susceptible de vous accueillir, avant la fin mars de chaque année. Lorsque le sujet est retenu par le chef de département, le candidat doit alors transmettre à celui-ci son dossier de candidature avant le mois d'octobre, sous couvert du directeur d'unité.

Renseignements : www.inra.fr > Les hommes et les femmes > Rejoignez-nous > Compléter sa formation > Le recrutement de doctorants.

Adresse : INRA, DRH secteur de gestion des non-titulaires, 147 rue de l'Université, 75341 – Paris Cedex 07 Tél. : 01 42 75 90 00

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)



Pour postuler à l'INRETS, vous devez identifier un sujet de recherche proposé par une des unités de recherche de l'INRETS. Si un sujet retient votre attention, vous devez contacter l'unité de recherche (directeur ou encadrant) pour finaliser conjointement un sujet de thèse, dans le cas bien sûr où l'unité de recherche est intéressée par votre profil.

Renseignements : www.inrets.fr

Adresse : 2 av. Général Malleret-Joinville, 94114 Arcueil Cedex Tél : 01 47 40 70 00

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA)



La préparation d'une thèse dans le cadre d'un projet de recherche de l'INRIA est l'occasion de s'investir dans un travail créatif et d'acquérir une compétence de pointe dans le domaine des technologies de l'information. L'INRIA finance une quarantaine de thèses par an.

Renseignements : www.inria.fr > Travailler & se former > Offres de thèses.
Adresse : INRIA, 2004, route des Lucioles, BP 93, 06902 Sophia Antipolis
Tél. : 04 92 38 77 77

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)



L'IRD accorde des financements à des ingénieurs ou des universitaires titulaires d'un Master. Champs de recherche concernés : mathématiques et informatique ; physique et sciences pour l'ingénieur ; sciences de la terre et de l'univers ; chimie ; biologie, médecine, santé ; sciences de l'homme et humanités ; sciences de la société.

Renseignements : www.ird.fr
Adresse : IRD, Bureau du partenariat, 213 rue LaFayette, 75010 Paris
Tél. : 01 48 03 76 87

Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)



Des sujets de thèse sont proposés par les unités de recherche du LCPC (voir site). Les candidats doivent prendre contact avec le chercheur et/ou le directeur de thèse ayant proposé le sujet de thèse (leurs coordonnées figurent sur la fiche descriptive du sujet).

Renseignements : www.lcpc.fr
Adresse : 58, boulevard Lefebvre, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 40 43 50 00

Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA)



L'ONERA rémunère des doctorants par des contrats de formation de recherche. Pour certains sujets de thèse, des co-financements sont possibles avec d'autres organismes de recherche (CNES, CNRS, CEA, INT,...).

Renseignements : www.onera.fr > Travailler à l'Onera > Formation par la recherche.
Adresse : ONERA, DRH Madame Dumas, BP 72, 93322 Châtillon Cedex
Tel. : 01 46 73 38 07

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

L'ADEME accorde environ 80 financements de thèse par an. Les thématiques ainsi que les dossiers de candidature sont disponibles sur le site. Un co-financement à parité est recherché pour l'ensemble des projets proposés, afin de permettre le développement de sujets de thèse liés directement à une préoccupation industrielle ou pour accompagner une volonté d'aménagement régional de la recherche sur des sujets prioritaires pour l'ADEME. Il appartient à chacun d'engager des démarches auprès de co-financeurs potentiels, y compris auprès des conseils régionaux.
Le financement total de certains dossiers par l'ADEME reste exceptionnel. Il contribue à la promotion des domaines de recherche en sciences humaines, sociales, juridiques et de celui des études d'impacts sur la santé et les écosystèmes. Toutefois, même dans ces domaines de plus en plus de co-financements sont acceptés par des entreprises ou des collectivités territoriales.
Renseignements : www.ademe.fr

Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA)



L'ANDRA recrute des doctorants – qui doivent être âgés de moins de 26 ans au moment de leur prise de fonction et être citoyens de l'Union Européenne – pour la durée de trois ans nécessaire à la préparation d'une thèse. Elle les met à la disposition d'un laboratoire de recherche agréé. Elle soutient ainsi des études de recherche en amont des études appliquées à la gestion des déchets radioactifs. Clôture des inscriptions : fin mars !
Renseignements : www.andra.fr
Adresse : 1/7 rue J. Monnet, 92298 Chatenay-Malabry Cedex. Tél. : 01 46 11 80 00

Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)



Le CEA offre chaque année des possibilités de financement de nombreuses thèses, dans des domaines très diversifiés, financées intégralement ou co-financées avec la Région. Les profils recherchés sont les ingénieurs titulaires d'un Master.
www.cea.fr et jean-luc.zimmermann@cea.fr
Adresse : CEA, Saclay, 91191 Gif-sur-Yvette Cedex Tél. : 01 69 08 88 97

Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)

Les contrats de thèse sont obligatoirement co-financés par un partenaire. Ces financements sont destinées à de jeunes diplômés des universités ou écoles d'ingénieurs, titulaires d'un Master de recherche, en vue de préparer une thèse de doctorat dans un laboratoire public de recherche, en France, extérieur au CNES.
Les contrats débutent au plus tard au mois de décembre de l'année en cours. Les demandes doivent être présentées via un laboratoire scientifique ou universitaire, avec un co-financement (industrie, organisme de recherche, région, CNRS…).
Renseignements : www.cnes.fr et michel.puech@cnes.fr
Adresse : CNES, 18 avenue Edouard Belin – 31401 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 27 41 41

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

L'INERIS finance chaque année, pour 3 ans, 10 nouveaux doctorants dans le cadre de ses activités de recherche : mathématiques et informatique ; physique et sciences pour l'ingénieur ; sciences de la terre et de l'univers ; chimie ; sciences de la société.
Renseignements : www.ineris.fr et roger.revalor@ineris.fr
Adresse : Domaine du Petit Arbois, BP 33 -13545 Aix-en-Provence Cedex 04
Tél : 04 42 97 14 80

• *Financements par des fondations et des associations*

Les fondations et les associations apportent rarement un financement intégral mais les subventions qu'elles offrent peuvent être un complément de financement.

Il peut encore s'agir, dans certains cas, de libéralités. Avant d'accepter un financement, renseignez-vous bien sur les modalités de son versement !

Financements par des fondations (liste non exhaustive)

FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER
Thématique : développement de recherches en sciences humaines et de la société, pour améliorer la connaissance de l'environnement médico-social et sociétal de la maladie d'Alzheimer, des personnes qui en sont atteintes et de leurs aidants, familiaux, bénévoles et professionnels.
Attribution de 4 Bourses doctorales

d'un montant : 10 000 € / an pour 1 an, éventuellement renouvelable.
Date : dossier de candidature téléchargeable fin juin. Dépôt : septembre.
www.fondation-mederic-alzheimer.org

FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

www.frm.org espace « Chercheurs »
Contact : C. Adrien
Tél. : 01 44 39 75 73
Durée : 1 an

FONDATION ROBERT SCHUMAN

Thématiques : le renforcement de l'Union Européenne, l'action culturelle et universitaire, les relations franco-allemandes et les programmes d'aide et de formation dans les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS
www.robert-schuman.org
secretariat@robert-schuman.org
Tél. : 01 53 63 83 00
Date : mi-avril

FONDATION NAPOLEON

Thématique : le Premier ou le Second Empire
www.napoleon.org
Contact : T. Lentz
Tél. : 01 44 96 43 08
Montant : 7 500 €, un seul versement
Date : fin septembre

Financements par des associations (liste non exhaustive)

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Thématique : agriculture, aménagement, production, environnement, équipement.
Disciplines : chimie, biologie, statistique, informatique, économie, nutrition.
Durée : 1 an, non renouvelable
Montant maximal : 3810 €/an
www.academie-agriculture.fr
Contact : G. Pedro
Tél. : 01 47 05 10 37

ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES

Thématique : Maladies neuro-musculaires
www.afm-france.org
Contact : D. Duguet
Tél. : 01 42 16 96 60
Durée : 1 an renouvelable 2 fois

ASSOCIATION FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

Thématique : application diagnostique, préventive ou curative de la mucoviscidose
www.vaincrelamuco.org
Contact : A. d'Andon
Tél. : 01 40 78 91 91
Date : appel d'offre avril – mai

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABÉTIQUES

Thématique : Diabétologie
www.afd.asso.fr

ASSOCIATION FRANÇOIS AUPETIT
Thématique : Maladie de Crohn
www.afa.asso.fr
Contact : J. Aupetit
Tél. : 01 40 19 34 36

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER
Thématique : recherche sur le cancer
www.arc-cancer.net
Durée : 1 an renouvelable
Montant : 1663,22 € /mois
À noter : L'ARC accorde aussi des subventions aux étudiants en 2e année de Master, pour 6 mois ou 1 an.

ASSOCIATION RETINA FRANCE
Thématique : dégénérescences rétiniennes
Disciplines : génétique, biochimie, biologie cellulaire, biophysique, vieillissement
www.retina-france.asso.fr
Contact : J. Kaplan
kaplan@necker.fr
Tél. : 01 44 49 51 61
Date : fin février

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE
Thématique : cardiologie
www.fedecardio.com
Contact : T. Bellini
Tél. : 01 44 90 83 83
Durée : 1 an

GROUPE D'ÉTUDE SUR L'HÉMOSTASE ET LA THROMBOSE
Thématiques : hémostase et thrombose
Discipline : hématologie
http://site.geht.org
Contact : G. Pedro
Tél. : 01 47 05 10 37
Durée : 1, 2 ou 3 ans
Montant : 1 500 €/mois

PRIX MICHEL SEURAT-CNRS
Thématiques : sociétés ou cultures contemporaines du Proche-Orient.
Contact : Hélène Poujol
burgat.h@univ-aix.fr
Tél. : 01 44 96 43 08
Montant : 15 250 €, un seul versement
Date : fin octobre

SOCIÉTÉ D'ETHNOLOGIE
Thématiques : épistémologie, ethnologie, sociologie comparative, ethnomusicologie
www.mae.u-paris10.fr/socethno
Tél. : 01 46 69 26 10
Montant : 8 000 €, un seul versement
Date : début mars

GROUPE DE RÉFLEXION SUR LA RECHERCHE CARDIOVASCULAIRE
www.sfcardio.fr/grrc/sommaire
patrick.henry@lrb.ap-hop-paris.fr
Tél. : 01 49 95 82 24

LIGUE CONTRE LE CANCER
www.ligue-cancer.asso.fr
Contact : G. Lenoir
Tél. : 01 53 55 24 52
Durée : 1 an renouvelable
Montant : 15 000 €
Bourse non cumulable avec une autre source de financement

2. PENDANT LA THESE

2.1 Démarches administratives

Deux étapes indispensables et obligatoires pour l'inscription en thèse :

1 - Ouvrir un compte ADUM : www.adum.fr/adum

En début de thèse, à chaque rentrée universitaire, après chaque changement de situation personnelle ou professionnelle, au moment de votre soutenance etc... vous devrez renseigner des rubriques et imprimer des documents, dans le compte ADUM que vous aurez ouvert lors de votre première inscription en thèse.

NB : Cette étape ne concerne pas les doctorants de l'UM3.

2 - Vous inscrire dans un établissement délivrant le doctorat pour :

- Etre enregistré et recevoir votre carte d'étudiant
- Avoir accès aux services de la bibliothèque, du CROUS etc...
- Pouvoir bénéficier des formations proposées par la Maison des Ecoles Doctorales et/ou votre Ecole Doctorale
- Pouvoir soutenir votre thèse et obtenir votre diplôme de doctorat.

Si vous êtes un doctorant venant d'un pays étranger, les services des relations internationales vous aiguilleront pour vos démarches administratives. Inscrivez-vous aussi à la Fondation Kastler (www.fnak.fr). Cette inscription permettra aux centres de services Euraxess de vous repérer et de vous aider dans vos démarches. Plus de détails dans le chapitre « Thèse en France en tant qu'étranger », p. 15.

2.1.1 L'ADUM

• Qu'est-ce que l'ADUM ?

L'ADUM - Annuaire des Doctorants et docteurs des Universités de Montpellier – est un annuaire électronique et un portail Internet d'information, de services et de communication des jeunes chercheurs.

Il se présente sous la forme d'une base de données renseignée par les jeunes chercheurs et consultable via Internet. Cette base de données contient des informations concernant le doctorant/docteur, son cursus depuis le second cycle jusqu'à son insertion professionnelle. Les données sont consultables sur le site Internet www.adum.fr/adum.

Ce site est un portail d'accès vers un réseau de jeunes chercheurs. La base contient aujourd'hui 20000 profils de jeunes chercheurs de toutes disciplines et de plusieurs Académies. (Site et base de données déclarés à la CNIL sous le n° 731961).

L'objectif de l'ADUM est de créer, à travers cette mise en réseau, une véritable passerelle vers l'emploi. Il permet aux jeunes chercheurs d'afficher leur profil de compétences en ligne et aux entreprises de trouver leurs futurs collaborateurs.

Le compte personnel ADUM permet à chaque personne inscrite de mettre à jour à tout moment les informations la concernant (grâce à un accès sécurisé) et d'accéder à une palette de services.

• *Exemples de services mis en place par l'ADUM*

- **INSCRIPTION EN LIGNE À L'ÉCOLE DOCTORALE (pour UM1, UM2 et Montpellier SupAgro) : accès sécurisé aux membres actuels ou passés de son Ecole Doctorale, avec consultation spécifique des données.**

- **LISTE DES MODULES de formation proposés aux doctorants, avec inscription et gestion en ligne de ces modules.**

- **ENVOI D'INFORMATIONS concernant la vie doctorale par courrier électronique.**

- **ENREGISTREMENT de la soutenance de thèse et dépôt des fichiers PDF de la version électronique de la thèse (pour UM1, UM2 et Montpellier SupAgro).**

- **MISE EN LIGNE de son profil de compétences. Grâce à une collaboration avec l'Association Bernard Gregory, il est possible de transférer ses données vers l'antenne locale ABG qui répercute le CV sur Paris.**

- **PARAMÉTRAGE PERSONNALISÉ de l'affichage des données dans les différents annuaires (privé, public, en recherche d'emploi).**

- **NEWSLETTER EMPLOI : affichage d'offres d'emploi et possibilité de recevoir les offres directement par mail.**

- **MOTEUR DE RECHERCHE par mots-clés.**

- **POSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE ADRESSE MAIL GRATUITE ET PÉRENNE.**

• *Ouvrir un compte ADUM*

Pour créer votre compte ADUM, allez sur le site de l'ADUM, à la page : www.adum.fr/script/info_base.pl.

Une attestation d'enregistrement est générée à la fin du processus. Cette attestation est à remettre à l'Ecole Doctorale, avec les différents documents administrtaifs

nécessaires à l'inscription en thèse. Les données sont ensuite validées par l'Ecole Doctorale pour insertion dans la base. Vous êtes averti par mail de cette validation.

Dès cet instant, vous avez accès à tous les services de l'ADUM et pouvez à tout moment mettre à jour vos données, vos projets et votre parcours professionnel. Vous pouvez ainsi mettre en ligne un CV configuré selon vos choix. Vous pouvez choisir de ne pas apparaître dans l'annuaire public.

À chaque réinscription en thèse et au moment de la soutenance, il vous sera demandé une actualisation de vos données. Il est donc très important de prendre le temps de remplir correctement votre fiche ADUM car elle vous suivra durant toute votre thèse. Elle constituera aussi votre CV consultable par de futurs employeurs.

Il est nécessaire et important d'actualiser régulièrement son profil dans l'ADUM afin de créer un vrai réseau actif de jeunes chercheurs !

Conseil

Aux doctorants de l'UM3 : vous enregistrer dans la base ADUM n'est pas une étape *obligatoire* de votre inscription en thèse, cela est toutefois très *utile* (et de plus c'est gratuit).

En vous enregistrant dans l'ADUM, vous pouvez bénéficier de toutes les informations et de tous les services auxquels ce portail donne accès.

Renseignements : www.adum.fr/adum

Tél. : 04 67 14 48 16 Mail : adum@contact.asso.fr

2.1.2 Modalités d'inscription selon l'établissement

a. UM1, UM2 et Montpellier SupAgro

• *Votre 1re inscription en thèse*

1 – L'inscription dans l'ADUM :

• UM1 : sur le site de l'UM1 www.univ-montp1.fr, aller à « Formation » > « S'inscrire » > « Inscription en 1re année de doctorat » > « Fiche ADUM ».

• UM2 : allez directement sur le site ADUM (www.adum.fr/index.pl).

• Montpellier SupAgro : allez directement sur le site ADUM (www.adum.fr/index.pl). Si vous n'êtes pas titulaire d'un Master ou diplôme d"ingénieur français ou d'un grade de Master de moins de 4 ans, vous devez

préalablement déposer un dossier auprès de la commission de dérogation et obtenir un avis favorable avant d'entreprendre les démarches d'inscription.

A la fin de la procédure d'inscription dans l'ADUM, imprimez les documents administratifs nécessaires :

- la fiche d'enregistrement ADUM (elle sera pré-remplie avec les informations que vous aurez saisies en ligne). Vous devrez la signer et la joindre aux autres documents requis par votre établissement.

- le dossier d'inscription à l'Université, à compléter et à imprimer.

2 - L'inscription administrative auprès de l'établissement :

Vous déposez ces documents et les pièces justificatives demandées auprès du service des études doctorales de votre établissement et réglez vos frais d'inscription.

L'établissement vous délivre alors votre carte d'étudiant.

• *Votre réinscription en thèse*

1 - Sur le site de l'ADUM :

Identifiez-vous pour débuter votre réinscription. Téléchargez et complétez les documents demandés.

***2 - Inscription administrative* : dépôt du dossier complété auprès des services des études doctorales de votre établissement.**

b. UM3

• *Votre 1re inscription en thèse :*

1 - Demande d'admission en doctorat (de fin juin à mi-octobre)

Allez à la page Web http://recherche.univ-montp3.fr et suivez « Ecoles doctorales » > « Première inscription ». Selon le diplôme dont vous êtes titulaire, téléchargez le dossier correspondant à votre situation ou retirez-le auprès du SEED (Service des Etudes et Ecoles Doctorales), bât administratif, bureau 115.

Notez qu'une demande d'admission en ligne est possible pour les étudiants ayant obtenu leur Master à l'UM3.

Complétez et faites signer les documents requis.

Retournez le dossier au SEED avant le 14 octobre. Vous recevrez un avis favorable de l'ED vous autorisant à vous inscrire.

2 - L'inscription administrative (date-limite : début ou mi-novembre, suivant l'ED concernée)

A réception de l'autorisation d'inscription, retirez un dossier d'inscription auprès du SEED.

Vous vous inscrivez, soit au SEED, soit en ligne sur le site de l'UM3, dans l'ENT (Espace Numérique de Travail).

Voyez les dates-limites sur le site : dans la rubrique « Ecoles doctorales » > « Première inscription », cliquez sur le type de diplôme dont vous êtes détenteur.

- ***Réinscriptions :***

Les modalités de réinscription, ainsi que les dates-limites de demande et de dépôt des dossiers, sont très différentes selon l'Ecole doctorale.

Pour les doctorants de l'ED 58, la réinscription est possible sans dérogation de la 2e à la 5e année. Une dérogation est nécessaire à partir de la 6e année.

Pour les doctorants de l'ED 60 :
- si vous avez un financement, il existe une procédure spécifique pour la réinscription en 4e année.
- si vous n'êtes pas financé, la réinscription est possible sans dérogation jusqu'à la 4e année incluse. Une dérogation est nécessaire à partir de la 5e année.

Pour connaître les modalités vous concernant, allez à la page Web http://recherche.univ-montp3.fr/index.php et dans la rubrique « Ecoles doctorales » > « Réinscription », puis suivez le lien Ecole doctorale 58 ou Ecole doctorale 60.

NB

Frais d'inscription en thèse : ils sont déterminés tous les ans par le MESR et s'élèvent à environ 360€.

2.1.3 La Charte des Thèses

Les doctorants n'ont pas de statut bien déterminé, tantôt étudiants, tantôt jeunes chercheurs. La Charte des Thèses donne néanmoins un cadre au déroulement de la thèse.

Cette charte précise les droits et les devoirs des partenaires de la formation doctorale : le doctorant, son directeur de thèse, le responsable de l'unité d'accueil et celui de la formation doctorale.

Elle doit être signée et respectée par ces différents partenaires.

Chaque établissement possède sa propre charte, précisée et complétée à partir d'une charte type établie par le MESR.

À savoir

Un arrêté ministériel du 3 septembre 1998 a imposé la mise en place d'une Charte des Thèses dans tous les établissements habilités à délivrer le doctorat.

Les objectifs de cette charte sont de faire diminuer le nombre de doctorants non financés, de faire en sorte que les doctorants soient mieux encadrés et qu'ils fassent des thèses "raisonnablement" longues.

a. Droits des doctorants selon la Charte des Thèses

Accès aux moyens de l'unité de recherche :

Installations, ordinateur, téléphone, fax… au même titre que les membres permanents du laboratoire. On doit également vous permettre et vous encourager à présenter votre travail dans des congrès de la même manière que les permanents.

Un sujet bien défini :

Le sujet de votre thèse est défini avant l'inscription, avec votre futur directeur de thèse. Ce travail préliminaire doit permettre de dégager les grandes lignes de la problématique, et surtout son originalité et son importance. Il est de la responsabilité du directeur de thèse d'avoir une maîtrise suffisante du champ de recherche concerné. Il ne doit donc pas vous lancer dans une exploration trop hasardeuse. Il est responsable de l'évaluation du caractère novateur de votre sujet.

Un suivi personnalisé et sérieux :

Vous avez droit à un encadrement personnel de la part de votre directeur de thèse. Il s'engage à vous consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial. Votre directeur de thèse doit suivre vos progrès et vos difficultés, discuter des options possibles avec vous et vous faire part de toutes les remarques utiles, positives ou critiques. Ce droit est doublé d'un devoir d'information de votre part : plus vous communiquerez avec votre directeur de thèse, plus il aura d'éléments pour vous aider.

Droit de publication :

Votre nom doit apparaître parmi ceux des auteurs d'articles, communications, ouvrages, brevets et rapports industriels qui utilisent votre travail de recherche.

Initiative et communication :

Le doctorant s'engage à travailler sérieusement, pas question de bayer aux corneilles. Vous devrez également faire preuve d'initiative, explorer des voies nouvelles, lancer les tests nécessaires, demander le matériel dont vous avez besoin, etc… Bref, faire comme n'importe quel chercheur. Vous avez également, vis-à-vis de votre directeur de thèse, un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées et aux avancées effectuées. En clair, ne restez pas un mois sans donner de nouvelles, ou pire : six mois sans avancer d'un millimètre et sans le dire ! On attend de vous un comportement responsable de professionnel qui rend compte de son activité sur son lieu de travail.

Formations :

Selon l'Ecole Doctorale à laquelle vous appartenez, vous vous engagez à suivre des formations complémentaires. À l'UM2 les formations sont obligatoires, contrairement à l'UM1 et l'UM3. Vous les déterminez en accord avec votre directeur de thèse. Leur validation est faite par le directeur de l'Ecole Doctorale.

Respect des engagements contractuels :

Si, par exemple, une partie de votre travail de thèse est soumise à un engagement de confidentialité avec un tiers (comme une entreprise), vous devez évidemment respecter cet engagement.

b. Que faire en cas de problème ?

Tout d'abord, il convient de dédramatiser les choses : dans tout univers professionnel, les conflits sont courants. La clef consiste à établir une communication entre vous et la/les personne(s) avec lesquelles vous êtes en conflit. Il peut s'agir d'une communication directe ou en présence d'un médiateur.

La première étape consiste bien sûr à discuter au sein du laboratoire. Si le directeur du laboratoire n'est pas impliqué dans le conflit, il peut faire office de médiateur. Il peut aussi recadrer les choses en cas de déficience de l'encadrement ou du doctorant.

Si le problème n'est pas réglé à ce niveau, le dispositif de la Charte des Thèses prévoit la possibilité de recourir à d'autres médiations, selon un mode concentrique :

- Le comité de thèse (voir ce qu'est le « Comité de thèse », p. 67) peut être réuni à votre demande pour tenter de résoudre le conflit. En cas d'échec, le comité désigne un médiateur qui écoute les parties et propose une solution en vue de l'achèvement de la thèse.

- Si cette étape ne permet pas de résoudre le problème, chacune des parties choisit un médiateur et ces médiateurs doivent exposer par écrit le litige, sans mentionner les parties intervenantes, auprès du Conseil Scientifique. Celui-ci désigne, en son sein, un dernier médiateur.

- En cas d'échec de ce médiateur du Conseil Scientifique, le doctorant ou l'un des autres signataires de la charte peut demander au président de l'université la désignation par le Conseil Scientifique d'un médiateur extérieur à l'université.

- L'ultime possibilité est de déposer un recours auprès du président de l'université.

À savoir

Evidemment, si vous rencontrez ce problème, il est souhaitable que vous soyez accompagné dans ces démarches. Les associations de doctorants ont un rôle de soutien très important auprès des doctorants en difficulté.

Vous y rencontrerez d'autres personnes qui auront peut-être eu des difficultés similaires et pourront vous aider à y voir clair. Enfin, une association regroupe des gens d'expériences diverses. Ils peuvent être de bon conseil et vous épauler.

2.1.4 Sécurité Sociale et Mutuelle

• *Doctorants percevant un salaire*

Quel que soit votre âge, vous bénéficiez du statut de salarié. Ceci vous permet dès lors de vous inscrire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Sécurité Sociale) de votre lieu de résidence.

Attention ! Vous devez faire cette inscription vous-même, sinon vous ne serez pas affilié à la Sécurité Sociale car la cotisation n'implique pas l'inscription !

Ainsi, vous devrez demander un dossier d'inscription à votre CPAM et fournir les pièces justificatives suivantes :

- **photocopie de votre contrat de travail**
- **3 derniers bulletins de salaire (dans le cas où vous avez travaillé auparavant)**
- **un RIB**
- **ancienne carte Vitale + attestation de droits de l'ancienne couverture**
- **photocopie d'une pièce d'identité**
- **justificatif de domicile**
- **certificat de scolarité ou photocopie de votre carte d'étudiant**

CPAM de Montpellier : 29 cours Gambetta - 34934 Montpellier Cedex 9

- ***Doctorants non financés, ou financés mais sans contrat de travail***

Sécurité Sociale : si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez rester affilié à l'organisme qui gère votre Sécurité Sociale étudiante (MEP ou LMDE). Si vous avez plus de 28 ans et que vous poursuivez votre doctorat, vous pouvez reconduire votre Sécurité Sociale étudiante jusqu'à 30 ans. Ou, pour les doctorants mariés, vous pouvez bénéficier de la couverture de Sécurité Sociale de votre conjoint (à titre d' « ayant-droit »).

Mutuelle complémentaire : si vous avez moins de 28 ans, vous pouvez conserver votre mutuelle étudiante (MEP ou LMDE). Au-delà, vous devez souscrire à une autre mutuelle.

Par ailleurs, une assurance Responsabilité Civile-Vie privée est obligatoire. Avant de contracter une assurance spécifique, vérifiez si vous n'êtes pas déjà couvert pour cette garantie par l'assurance de votre logement (c'est souvent le cas).

- ***Santé des Doctorants : en cas de problème, à qui s'adresser ?***

En cas de maladie, grossesse ou handicap, les doctorants financés ayant un contrat de travail doivent le signifier auprès du service du personnel de l'établissement employeur et s'adresser à leur organisme de Sécurité Sociale – et éventuellement leur mutuelle complémentaire.

Pour les doctorants non financés (ou percevant des libéralités), les démarches se font uniquement auprès de l'organisme de Sécurité Sociale – et de la mutuelle complémentaire.

2.2 Les structures d'accueil du doctorat

2.2.1 Le laboratoire

Le laboratoire est un espace de vie… à condition de le faire vivre. Ajoutez-vous en tant que maillon de la chaîne parmi les personnels non-permanents doctorants et post-doctorants. Ne dérangez pas l'organisation pré-établie par les membres permanents tels qu'ingénieurs, techniciens, administratifs, chercheurs et enseignants-chercheurs. Cependant n'hésitez pas à être à l'initiative de réunions ou de propositions et à discuter avec toute votre équipe pédagogique (directeur de thèse et co-encadrants).

À votre arrivée, prenez rendez-vous avec l'acteur principal du laboratoire, le directeur. Il est juridiquement garant de tous les risques auxquels vous pouvez être

soumis dans son laboratoire. Définissez avec lui vos conditions et horaires de travail. Pour tout problème, faites d'abord appel à lui.

Le conseil de laboratoire, qui rassemble certains membres nommés et élus (dont vous pouvez faire partie), est présidé par le directeur. Il est une instance consultative qui définit la politique du laboratoire : l'état, le programme, la coordination des recherches, la composition des équipes, les questions budgétaires (demandes et répartition des crédits), les contrats de recherche et les transferts de technologie, la diffusion de l'information scientifique de l'unité, la gestion des ressources humaines et aussi la politique de formation par la recherche. Dans certains laboratoires, des doctorants sont élus au conseil. N'hésitez pas à vous y présenter et vous impliquer dans la vie de votre labo. Cela vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de la recherche.

Les séminaires sont des occasions d'échanges avec des chercheurs d'autres équipes et vous permettent de vous confronter à d'autres sujets. C'est une bonne opportunité pour l'ouverture d'esprit. Il est indispensable que vous assistiez régulièrement aux séminaires et que vous y exposiez vos résultats.

Les soutenances de thèse font partie de ces temps forts de la vie du laboratoire. Il s'agit d'un doctorant qui expose trois ans d'activité de recherche, en public, en vue de l'obtention de son titre de docteur. C'est l'aboutissement d'une thèse, étape essentielle et marquante dans la vie de notre presque-docteur, et imaginez-vous un peu à sa place dans quelques années !

a. La vie du laboratoire

Vous faites partie d'une communauté (le laboratoire) et il est important que vous parliez aux autres membres de cette communauté, quels qu'ils soient. L'interaction avec les autres est cruciale pour se former à affronter les difficultés d'un environnement professionnel.

Bien sûr, vous serez plus facilement porté à discuter avec les autres doctorants et c'est absolument vital. Mais rien n'est plus désastreux qu'un laboratoire structuré en castes (doctorants, jeunes chercheurs, anciens chercheurs, techniciens) chaque catégorie ne communiquant pas avec les autres. La recherche est devenue une affaire d'équipe et la qualité des relations humaines est un des facteurs essentiels du succès.

N'hésitez pas à parler avec toutes les personnes de votre laboratoire et de votre équipe de formation doctorale. Cela vous apportera d'autres regards sur les

divers métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et si vous vous sentez en difficulté, il suffit quelquefois d'un petit "coup de pouce" extérieur pour faire le point sur son travail ou débloquer une situation.

Sur le plan scientifique, il importe aussi de ne pas rester isolé. Communiquer son travail est indispensable. Vous vous ferez connaître mais surtout vous en tirerez des pistes pour des travaux et collaborations à venir. C'est souvent à travers la confrontation entre deux approches qu'ont lieu les progrès les plus intéressants. Prenez donc le temps de découvrir d'autres personnes que celles de votre petite communauté habituelle. Votre travail n'en sera que plus enrichissant.

Evidemment, cela peut ne pas sembler évident a priori : tout doctorant a un jour hésité à aborder un chercheur confirmé. Il faut se débarrasser de ce conditionnement, vous n'êtes plus un simple étudiant. Toutes les questions sont bonnes à poser et vous serez surpris de voir combien n'ont, en fait, pas encore reçu de réponse. Même après 10 ou 20 ans de recherche sur un sujet donné, il reste encore bien des lacunes dans nos connaissances. Concrètement, cela veut dire qu'il vaut mieux aller demander aux personnes compétentes plutôt que de sécher sur un point déjà étudié (ce qui ne dispense pas d'y passer du temps pour vraiment l'assimiler).

Conseil

Pensez à communiquer vos travaux de recherche régulièrement (au laboratoire, au directeur de recherche), à les valoriser lors des séminaires, colloques et congrès, et sous formes d'articles.

b. Le directeur du laboratoire

Acteur principal du laboratoire, il est juridiquement responsable de ce qui se passe dans le laboratoire qu'il anime et dirige. Vis-à-vis du doctorant, il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses et c'est lui qui valide le procès-verbal d'installation du doctorant dans le laboratoire. C'est aussi la première personne à contacter en cas de conflit au sein du laboratoire.

2.2.2 La direction de la thèse

a. Le directeur de thèse

Pour pouvoir diriger une thèse, il faut être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Personne-clé pour le doctorant, le directeur de thèse (qui a donc une HDR) va, durant 3 ans, vous aider, vous diriger et vous donner les moyens nécessaires pour effectuer vos travaux de recherche. Il est important que vous puissiez entretenir de bons rapports avec lui. Il est l'un des co-signataires de la Charte des Thèses et doit être aussi un élément de votre insertion professionnelle.

b. Le co-directeur de thèse

Il est aussi possible que vous soyez co-encadré par un ou plusieurs chercheurs n'ayant pas encore leur HDR ou appartenant à un autre laboratoire. N'oubliez pas de lui/leur faire signer la Charte des Thèses.

c. Le tuteur de thèse

Le parrain de thèse est un scientifique extérieur au laboratoire et si possible à votre université de rattachement ; il accepte de suivre le travail de thèse et de conseiller le doctorant si nécessaire. Il peut, le cas échéant, faire office de médiateur entre votre directeur de thèse et vous. Il peut assister au comité de thèse et être inclus dans le jury de thèse.

2.2.3 Les établissements d'enseignement supérieur

Vous trouverez toutes les coordonnées des différents établissements sur le site de la Maison des Ecoles Doctorales : http://med.univ-montp2.fr, rubrique « Partenaires » > « Etablissements ».

Les conseils d'université

Les universités sont administrées par trois conseils auxquels participent des doctorants élus.

Le Conseil d'Administration (CA) constitue l'organe décisionnel de l'université. Il définit la politique de l'établissement, vote le budget annuel et approuve les comptes. Il fixe, dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents. Il approuve les accords et les conventions signés par le président. Enfin, le CA exerce le pouvoir disciplinaire...

Le Conseil Scientifique (CS) a pour principales missions d'étudier tous les dossiers relatifs à la politique de recherche de l'établissement, les moyens budgétaires et humains, les contrats de recherche, les laboratoires et équipes de recherche.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) a pour mission de faire des propositions en matière d'enseignement, pédagogie et vie étudiante. La loi en fait le garant des libertés étudiantes, notamment syndicales.

À noter

Il est très important que des doctorants fassent partie de ces conseils universitaires pour représenter et faire entendre la voix des doctorants auprès des instances universitaires.

2.2.4 La Maison des Ecoles Doctorales

MED

La Maison des Ecoles Doctorales (MED) est une structure fédérative qui rassemble les écoles doctorales de l'Académie de Montpellier.

Mise en place en juillet 2000, la MED de Montpellier a pour mission de préparer le doctorant à son avenir professionnel. Pour cela, elle organise des formations transversales (voir « Les modules de formation », p. 59) et diffuse des informations sur son site Internet. Elle réalise, grâce notamment à l'ADUM, des études sur le devenir des docteurs des universités de Montpellier.

Site : http://med.univ-montp2.fr   Mail : med@univ-montp2.fr

Tél : 04 67 14 49 45   Adresse : Université Montpellier 2
cc 200
34095 Montpellier cedex 5

2.2.5 Les Ecoles Doctorales

Vous trouverez toutes les coordonnées des différentes écoles doctorales dans le catalogue des formations édité par la MED (téléchargeable sur le site web : http://med.univ-montp2.fr).

Les missions des écoles doctorales (ED) :

- **l'organisation de la formation doctorale**
- **la mise en application de la Charte des thèses**
- **la formation complémentaire des doctorants, tant dans des aspects de spécialité que de préparation à l'insertion.**
- **l'aide à l'insertion professionnelle et le suivi du devenir des docteurs**
- **la mise en place d'un réseau entre équipes de recherche pour les questions concernant la formation doctorale**
- **la mise en cohérence et la visibilité internationale de l'offre de formation doctorale des établissements auxquels est rattachée l'école doctorale.**

Les ED effectuent la répartition des contrats doctoraux sur concours.

Elles n'ont pas de compétences en matière de politique scientifique et de fonctionnement interne des laboratoires.

Le directeur de l'Ecole Doctorale

Le Directeur de l'Ecole Doctorale est l'animateur de l'école doctorale. Il est le lien entre les doctorants et l'université.

C'est lui qui préside le conseil de l'ED et valide les modules ou formations que doivent effectuer les doctorants durant leur thèse.

Il s'assure de la tenue des comités de thèse, il est responsable du suivi du bon déroulement du travail de la thèse et de celui du concours pour l'attribution des contrats doctoraux.

2.3 Autres activités pendant la thèse

2.3.1 Doctorants ayant un contrat doctoral

Selon le contrat doctoral, l'activité du doctorant peut être exclusivement consacrée à la recherche ou être répartie en 5/6 recherche + <u>1/6 autres activités</u>. Ces autres activités peuvent être des missions d'enseignement, d'expertise (en entreprise ou auprès de collectivités territoriales), de diffusion de la culture scientifique, de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique.

C'est au moment de l'établissement du contrat doctoral qu'est prise la décision de la répartition de l'activité du doctorant – dont une possible mission d'enseignement – par accord entre les deux parties (doctorant et employeur).

Il faut toutefois noter que des avenants peuvent être signés ultérieurement pour modifier le contrat initial et ajouter ou ôter des missions hors recherche. Ces avenants au contrat initial seront également co-signés par l'employeur et l'employé.

a. La mission d'enseignement

La mission d'enseignement confiée au doctorant sous contrat doctoral est de 64h TD.

Parallèlement à cette initiation par la pratique, le doctorant-enseignant peut recevoir une formation générale aux méthodes d'enseignement et de communication, ainsi que des informations sur le fonctionnement des universités et des administrations françaises ou étrangères.

Cette formation peut être assurée par le CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur), structure tranversale entre le Ministère et l'université, ou par toute autre structure mandatée par l'université, telle que les Ecoles Doctorales, la Maison des Ecoles Doctorales, etc. .

b. Autres missions possibles

Ces missions peuvent s'exercer dans une entreprise, une administration, une collectivité territoriale, un établissement public, une association ou une fondation, en parallèle au travail de recherche.

Vous devrez réaliser une ou des missions d'une durée totale annuelle de 32 jours (soit 1/6 de la durée annuelle de travail pouvant être consacrée à une activité hors recherche). Ces missions peuvent être accomplies tout au long de l'année selon des modalités adaptées à chacune d'elles et compatibles avec votre travail de recherche.

Le thème de la mission se situe dans le domaine des compétences que vous avez acquises tout au long de votre parcours ; il ne présente pas nécessairement un lien direct avec votre sujet de thèse.

Ces missions sont aussi une opportunité de tisser un réseau de contacts professionnels pour poursuivre sur des partenariats ultérieurs, qui sortent du dispositif de la mission.

Attention ! Vous avez la charge de la recherche de la mission, en partenariat avec votre laboratoire, votre Ecole Doctorale et éventuellement la Maison des Ecoles Doctorales.

Quelles peuvent être ces missions ?

Expertise : **de l'audit et du conseil méthodologique, technique et scientifique, de la veille technologique, une étude de faisabilité, une analyse bibliographique, de la formation de personnel, etc.**

Vulgarisation : **participation à des manifestations scientifiques ou des actions de sensibilisation à destination du grand public, actions de formation en lien avec la recherche (documentation scientifique) à destination des étudiants de niveau Licence ou Master, rédaction d'articles de vulgarisation.**

Valorisation : **mise en place ou participation à une activité de valorisation sous forme d'exploitation de résultats scientifiques et de transferts de connaissances à destination des entreprises, des administrations ou des collectivités territoriales.**

2.3.2 Doctorants sans contrat doctoral

a. Vacations d'enseignement

Les vacations d'enseignement ne sont pas possibles pour les doctorants ayant un contrat doctoral !

Il faut également répondre à certaines conditions supplémentaires :

- **être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire**
- **ou avoir une activité professionnelle principale. Si donc vous avez plus de 28 ans mais que vous avez un contrat de travail autre que le contrat doctoral, vous pouvez postuler pour être vacataire. Notez que votre contrat de travail peut être sans lien aucun avec le doctorat, ce qui est le cas de bien des doctorants non financés.**

Vous pouvez avoir une charge d'enseignement d'au maximum 96 h TD dans une discipline qui correspond à votre spécialité.

Vous devez déposer votre candidature auprès des responsables des enseignements qui vous intéressent et vous renseigner auprès du service des affaires générales de l'université (par exemple pour l'UM2 : http://ag.ufr.univ-montp2.fr, rubrique « vacataires d'enseignement »).

b. Le tutorat

Le tutorat est l'un des emplois possibles d'un étudiant au sein d'un établissement public d'enseignement supérieur et, conformément au décret du 26 décembre 2007 concernant ces emplois, il donne lieu à un contrat de travail.

Il s'agit donc d'une activité qui n'est pas réservée aux doctorants mais elle est néanmoins une première expérience d'enseignement et peut être valorisée comme telle par la suite.

Vous pouvez être tuteur en méthodologie générale. Cette unité d'enseignement est dispensée aux L1 de toutes les disciplines. Les tuteurs recrutés peuvent eux aussi appartenir à toutes les spécialités, puisque qu'ils dispensent un enseignement de "forme" et non de "fond".

L'objectif de cette formation est d'apprendre aux étudiants de L1 à travailler en groupe, à définir un projet puis à le mener à bien en quelques mois. Elle a aussi comme but d'aiguiser leur regard critique sur les différentes sources d'information qu'ils consultent et de les aider à réfléchir sur leur projet professionnel dès la première année pour éviter les orientations ratées et les cursus hasardeux.

c. A.T.E.R

Un doctorant peut postuler à un emploi d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) s'il est sur le point de terminer un doctorat, à condition que son directeur de thèse atteste que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an. La durée du contrat est d'un an et renouvelable une fois.

Les postes d'ATER sont accessibles aux doctorants et docteurs, c'est pourquoi nous traitons plus longuement de ce sujet dans la 3e partie du guide, « Après la thèse », p. 81.

2.4 Déroulement de la thèse

2.4.1 Entreprendre la thèse

a. Pour bien débuter

Le sujet de thèse qui est proposé par votre directeur est souvent différent de ce qui sera en définitive réalisé au cours de la thèse. Le sujet initial peut paraître flou, ne soyez donc pas surpris si vous n'obtenez pas un programme détaillé sur trois ans : c'est impossible! En admettant que vous disposiez d'un sujet bien cerné, la première année de thèse reste l'année d'amorçage.

L'amorçage consiste essentiellement à vous familiariser avec votre problématique. Vous devez faire le tour des outils à mettre en œuvre et de la bibliographie sur le sujet. À la fin de cette étape, il est impératif d'avoir balayé le

champ théorique de votre sujet et, sur le plan humain, vous devez être pleinement intégré au sein de votre équipe.

Si votre directeur de thèse ne vous l'a pas déjà conseillé, il est important pour vous de fixer une date à l'issue de la première année, à laquelle vous rédigez et présentez oralement, à votre équipe et/ou à votre comité de thèse, de façon précise, les objectifs de la thèse. Ce document, qui peut être conséquent, doit :

- **définir les problèmes auxquels vous vous attaquez,**
- **présenter les solutions qui y ont été apportées par d'autres et celles que vous envisagez,**
- **proposer un plan de travail pour la fin de la thèse et prévoir des publications.**

Ce rapport en fin de première année n'est pas un but en soi, il n'est qu'un moyen d'énoncer de façon précise le contenu de la thèse et d'obtenir un retour de la part des encadrants. La rédaction de ce document est l'aboutissement normal du travail de la première année.

Attention !

Si au bout d'un an de thèse, vous avez l'impression d'être englouti dans la bibliographie, alors tirez la sonnette d'alarme! Parlez-en à votre directeur de thèse. Les directeurs de laboratoire et d'Ecole Doctorale sont aussi des interlocuteurs potentiels. N'entamez pas votre seconde année sans réagir !

La rédaction de la thèse

La rédaction à proprement parler est souvent la dernière étape avant la soutenance de la thèse. C'est pourquoi les informations à ce sujet se trouvent un peu plus loin dans ce guide. Cependant, suivant le type de thèse que vous réalisez – thèse « sur publications » ou thèse « mémoire » – et suivant votre discipline, la rédaction peut débuter très tôt. Nous vous invitons donc à jeter d'ores et déjà un œil à ce chapitre (« Rédaction », p. 67-69).

b. La bibliographie

La bibliographie est une des parties les plus importantes des recherches que vous menez. Elle vous permet, de plus, de vous tenir au courant de l'avancement des travaux dans votre discipline, de vous construire un background de connaissances solides et de prendre du recul sur votre activité de recherche. Vous devez donc en faire régulièrement tout au long de votre thèse, et ce dès la première année.

• *Les bibliothèques*

Les bibliothèques mettent à votre disposition un ensemble important de ressources en ligne : revues, bases de données bibliographiques, et outils de constitution de votre bibliographie, comme EndNote Web. Ces ressources sont accessibles soit sur les postes des campus (postes informatiques en libre service dans les BU, les salles informatiques ou dans les laboratoires) soit depuis n'importe quel poste extérieur aux campus avec le service ADDOC. La liste des ressources auxquelles les BU sont abonnées est détaillée sur le site Web de la BIU : www.biu-montpellier.fr.

Sur ce site, vous pouvez bien sûr consulter la rubrique « Catalogue » pour trouver la revue de votre choix dans les bibliothèques universitaires (BU) de Montpellier.

Les bibliothèques sont par ailleurs une ressource inestimable lorsque l'on recherche des articles qui ont quelques années et qui ne sont donc plus ou pas disponibles sur le Net. En rayon, vous trouverez les périodiques sur les 10 dernières années. Pour les revues plus anciennes, il faudra demander à un magasinier de les chercher en réserve.

Quand vous ne trouvez pas les ouvrages ou revues que vous recherchez sur le catalogue de la BU, pensez à consulter le catalogue SUDOC en ligne, qui est un outil unique d'identification de documents de tous types, permettant leur localisation dans toutes les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Vous pourrez ensuite faire venir ces ouvrages ou des photocopies de ces documents par l'intermédiaire du service de Prêt entre bibliothèques (PEB) de votre BU (ce service est hélas généralement payant mais toutefois extrêmement utile).

Vous pouvez emprunter des livres dans les différentes BU de l'Académie en vous présentant muni de votre carte d'étudiant. Les départements de recherche et les laboratoires ont aussi souvent des bibliothèques internes, en libre accès au personnel. Certains départements de recherche ont également des abonnements spécifiques. Informez-vous auprès de votre directeur de département.

L'INIST (Institut de l'Information Scientifique et Technique), basé à Nancy, peut vous faire parvenir les textes de publications issues d'un très grand nombre de revues (service payant). Site : www.inist.fr.

Enfin, un certain nombre d'éditeurs laisse les revues de plus d'un an en libre accès sur le Net. Il faut toutefois noter que généralement, sont en ligne uniquement les numéros de moins de 5 ans. Ce n'est donc pas demain que vous pourrez vous passer des BU.

Les principales BU de Montpellier

- **BU Lettres et Sciences humaines** UM3, Route de Mende
- **BU Sciences** UM2, Place Eugène Bataillon
- **BU Droit, Economie, Gestion** 60 rue des Etats Généraux Espace Richter
- **BU Pharmacie** 11, Avenue Charles Flahaut
- **BU Médecine** 2, rue de l'Ecole de Médecine
- **BU Médecine Nîmes** Avenue Kennedy, Nîmes
- **BU Unité Médicale Pédagogique** 641, Avenue du doyen Giraud
- **BU Odontologie** 545 avenue du professeur Jean-Louis Viala
- **BU STAPS** 700 Avenue du Pic Saint Loup

Il existe d'autres bibliothèques associées à ces BU. Voir le site de la BIU.

La Médiathèque centrale Emile Zola de Montpellier (218 Bd de l'Aéroport International) peut être aussi une ressource intéressante dans certains domaines.

• *Les sites Web*

Il existe un outil de recherche bibliographique très utile, sur le site http://scholar.google.com.

Pour les spécialistes en biotechnologies, vous pouvez aussi utiliser le site du NCBI : www.ncbi.nlm.nih.gov.

Enfin, le site de la BNF (Bibliothèque Nationale de France) propose une bibliothèque en ligne, GALLICA, plusieurs catalogues en ligne, une base de périodiques accessibles à distance, ainsi qu'une sélection de sites Web, les « Signets de la BNF », concernant *tous* les domaines : Droit, Sciences et techniques, Arts, Langues et Littérature, Histoire, Géographie. Site : www.bnf.fr.

• *Organiser sa bibliographie*

Un certain nombre de logiciels permettent de constituer et d'organiser sa bibliographie : EndNote, Reference Manager, ProCite, Zotero…

N'attendez pas le dernier moment pour saisir votre biblio ! La rédaction de votre manuscrit est grandement facilitée si votre biblio est déjà organisée et que vous avez eu le temps de prendre en main le logiciel ; ceci vous évite une perte de temps inutile en fin de thèse !

Des formations complémentaires sur les outils informatiques servant à la bibliographie vous sont généralement proposées, par la MED ou par votre université (UM3). Renseignez-vous sur le site de la Maison des Ecoles Doctorales (http://med.univ-montp2.fr) ou auprès de votre ED.

Lien utile : l'ABES

L'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur est une mine d'informations sur la recherche bibliographique.

À partir de son site www.abes.fr, vous pouvez accéder à des catalogues nationaux (Sudoc, Calames pour les archives).

Vous pouvez également y trouver des informations sur la Thèse Numérique et y télécharger un Guide du Doctorant pour les règles de présentation et de bibliographie de la thèse.

2.4.2 Gérer sa thèse

Après une première année, l'objectif du thésard est de mener à bien le projet qu'il a décrit dans sa proposition de thèse et de présenter son travail dans des colloques. C'est la période centrale de votre thèse, celle pendant laquelle vous allez avancer sur votre sujet. Vous êtes maintenant pleinement dans le bain et vous commencez à prendre plus d'assurance. Durant toute cette période, vous devez gérer votre temps de manière optimale si vous voulez arriver au bout du projet défini durant la première année. Ne vous laissez pas abuser par la classique « baisse de régime » de la deuxième année, suite à une première année hyperactive!

Attention, la dispersion dans le travail provient de multiples sources. Le grand danger est de papillonner d'un problème à un autre, surtout quand les obstacles apparaissent. On bute sur une manip, un programme, un calcul, alors on s'attaque à un autre problème ou on survole les derniers articles parus. Sachez que votre capacité à surmonter les difficultés est un paramètre essentiel de votre compétence dans la recherche. Votre directeur de thèse est là pour vous aider à gérer votre temps, sans vous confiner à la paillasse ou au bureau.

Un bon directeur de thèse ne doit pas trop vous focaliser sur un unique sujet, mais vous aider à gérer des priorités, ce qui peut conduire à abandonner certains aspects de la thèse pour un temps. Vous devrez aussi trouver la ténacité nécessaire, qualité indispensable pour faire de la recherche.

Vous devrez apprendre à faire le vide devant votre peur de l'échec, devant l'angoisse du manque d'idées ou de la feuille blanche, mais aussi devant l'ivresse du succès facile. Vous devrez affronter vos propres limites, vos complexes et vos

frustrations, et apprendre à passer à travers ces murs qui vous enferment. Si vous y arrivez, alors c'est que vous avez la capacité d'être un véritable chercheur. Enfin, plusieurs qualités doivent être mobilisées dans les différents contextes professionnels : la ténacité et la capacité à dépasser son "angoisse de créativité", le contact humain, la capacité à communiquer et à travailler en équipe. Sur ces points-là aussi, votre progression doit vous conduire à préciser ou à révéler ce que vous êtes.

Apprenez à gérer votre temps. Les sources de dispersions extra-professionnelles peuvent être nombreuses. A priori vous le savez déjà. Essayez quand même de vous discipliner. Pour un bon équilibre, il est bon de faire quelque chose en dehors de sa thèse. Choisissez des priorités et menez vos projets à terme. Evitez le papillonnage exponentiel...

Le comité de thèse

La Charte des Thèses de la plupart des universités (voyez ce qu'il en est pour vous en relisant votre exemplaire de la Charte) prévoit la constitution d'un comité de thèse et sa réunion à l'issue de la première année de doctorat, pour un premier bilan sur l'avancée de votre thèse.

Ce comité est composé du doctorant, de son/ses directeur(s) de thèse et d'au moins un scientifique extérieur à l'équipe. Il a pour rôle de faire un point sur l'orientation de vos recherches. Dans bien des cas, le comité de thèse est une aide précieuse, surtout si vous vous sentez perdu durant la première année.

Vous pouvez aussi demander la réunion de ce comité dès le début de la thèse, afin de présenter votre sujet et la façon dont vous le voyez évoluer. Ce premier avis extérieur dès le départ peut être bien utile si le sujet a été mal cerné, ou si certains aspects ont été oubliés. Par la suite, une réunion annuelle permet de suivre l'avancement du projet.

2.4.3 Les formations complémentaires

a. Les exigences des Ecoles Doctorales pour la formation

Les Ecoles Doctorales exigent un nombre d'heures de formation minimal indispensable pour être autorisé à soutenir votre thèse.

Ces formations complémentaires sont un moyen pour vous d'acquérir des connaissances supplémentaires et de prendre pleinement conscience de toutes vos potentialités.

C'est donc un élément crucial pour l'élaboration du projet professionnel post-thèse. Même si vous vous destinez à une carrière académique, n'oubliez pas que

vous ne travaillerez pas toute votre vie sur un même sujet. Vous aurez de plus une mission pédagogique qui nécessite une formation généraliste solide, une grande culture scientifique et une ouverture sur d'autres horizons que le monde universitaire.

• *On distingue deux types de formations :*

- les formations disciplinaires : elles visent à apporter, ou à renforcer, des connaissances ou des compétences dans une spécialité donnée.

- les formations transverses : au contraire des précédentes, elles apportent des compétences et des connaissances qui sont soit communes à la plupart des ensembles disciplinaires, soit complètement transverses.

• *Validation des formations par les ED :*

La validation des formations complémentaires est de la compétence de l'Ecole Doctorale dont vous dépendez. Une Ecole Doctorale peut valider une formation qu'elle n'organise pas elle-même, par exemple une école d'été, une conférence, ou encore une formation à la recherche d'emploi organisée par une autre institution.

Informez-vous auprès de votre ED pour connaître le nombre d'heures de formation minimale obligatoire, ainsi que le type de formation qu'elle valide.

Vous devez prendre une part active dans la composition de votre programme de formation complémentaire et ne devez pas hésiter à proposer des alternatives à ce qui est déjà proposé par les Ecoles Doctorales.

À noter

Avoir une activité hors recherche pendant sa thèse (5/6 du temps total annuel) peut diminuer le nombre de formations obligatoires car ces activités participent aussi à votre formation. Renseignez-vous !

b. Les modules de la Maison des Ecoles Doctorales

À Montpellier, les ED, la Maison des Ecoles Doctorales (MED) et l'association Contact œuvrent à la mise en place des modules pour les doctorants. La liste de ces modules se trouve sur le site de la MED ou dans votre compte personnel ADUM, sous l'onglet « Modules ». La demande d''inscription s'effectue directement en ligne.

Ces modules, obligatoires pour soutenir sa thèse, sont gratuits pour les doctorants mais il est nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du directeur de

thèse et /ou de l'Ecole Doctorale pour y participer. Voici les principales catégories de formations proposées par la MED et les écoles doctorales :

- ***Connaissance du milieu professionnel***
- ***Langues et techniques de communication***
- ***Méthodes, outils, langages***
- ***Outils pour l'insertion professionnelle***
- ***Valorisation des compétences***

c. Le Nouveau Chapitre de la Thèse (NCT)

La MED propose depuis 2000 une formation de valorisation des compétences appelée « valorisation des compétences, un nouveau chapitre de la thèse », dont le cahier des charges est défini par l'ABG. Ce programme permet aux doctorants en dernière année de thèse de réaliser un véritable bilan des compétences qu'ils ont acquises durant la thèse (financement par l'ABG et les Ecoles Doctorales).

En 2010, 9 doctorants de Montpellier ont rédigé un « nouveau chapitre » de 6 à 8 pages, accompagnés par un consultant, dont une présentation orale des travaux a été effectuée devant la communauté doctorale.

Pour les modalités d'inscriptions, se renseigner auprès de la Maison des Ecoles Doctorales : http://med.univ-montp2.fr/ Mail : med@univ-montp2.fr

Pour en savoir plus : www.abg.asso.fr > Formations > Nouveau Chapitre de la Thèse.

d. Les Doctoriales®

Les Doctoriales® du Languedoc-Roussillon sont un séminaire résidentiel d'une semaine qui a pour objectif d'amener les doctorants à la rencontre des entreprises et leur permet de réfléchir à leur poursuite de carrière. A travers la découverte du monde de l'entreprise, les Doctoriales® vous apportent :

- un enrichissement personnel grâce au travail en équipes pluridisciplinaires ;
- la découverte de nouvelles compétences et savoir-être ;
- une réflexion importante pour l'élaboration de votre poursuite de carrière ;
- de l'information et des travaux pratiques sur les différents modes de valorisation de la recherche ;
- la mise en œuvre d'un projet innovant et une simulation de création d'entreprise avec une équipe.

http://med.univ-montp2.fr/doctoriales/index.html

À noter

Vous pouvez bien sûr opter pour des modules de formatio complémentaire se déroulant à Avignon, Marseille ou Grenoble.

Dans ce cas, l'ED doit préalablement valider la formation proposée par le doctorant. Pour ce faire, avant son inscription, vous devez envoyer au secrétariat de l'ED une fiche de présentation de la formation que vous souhaitez suivre. Cette fiche doit comprendre le nom du responsable et son institution de rattachement, la durée de formation, son descriptif et la liste des intervenants. La fiche est téléchargeable dans votre compte ADUM).

2.4.4 Valoriser sa thèse

Il ne suffit pas de faire une bonne thèse pour être considéré comme un bon chercheur, il faut aussi publier des articles avec une audience internationale et présenter son travail en séminaire ou lors de congrès. Il faut faire connaître son travail et se faire connaître.

La valorisation via le dépôt de brevet est également une forme de communication importante pour le privé comme pour le public.

Quelle que soit la forme retenue, la communication de vos travaux et résultats est une étape primordiale pour votre future insertion professionnelle car cela constitue l'élément principal d'évaluation pour la plupart des recruteurs, notamment dans le domaine public. N'attendez pas d'avoir soutenu pour y penser ! C'est une chose que vous devez avoir présente à l'esprit dès le début de votre thèse.

a. Les articles

Les publications les plus valorisantes sont celles où la sélectivité du comité de lecture, qui détermine les acceptations à parution, est la plus élevée. Ce comité désigne plusieurs « referees » qui vont être chargés d'évaluer votre contribution. Si celle-ci est publiée dans une revue à fort « impact factor », cela est un vrai “plus” dans votre CV.

Choisir une revue

Un travail de ciblage thématique est nécessaire. Vous devez aussi jauger l'importance de votre contribution pour déterminer quelle revue est susceptible d'accepter votre contribution. Enfin, il existe une différence suivant le format des articles :

- Le format lettre limité à quelques pages. Il est destiné à la publication rapide de résultats nouveaux et originaux.

- Le format article est destiné à donner des résultats détaillés.

- Le format « review » est destiné à faire le point sur un sujet. En général, ces articles ont été sollicités par le comité de lecture auprès d'experts du sujet pour faire un état de l'art. Ce sont des directeurs de thèse qui, sollicités, peuvent vous associer à de telles publications.

Ecrire et soumettre

Il faut tout d'abord savoir se soumettre au cahier des charges de la revue choisie. Un bon directeur de thèse doit vous apprendre à rédiger un article. Il doit être un relecteur critique mais constructif. Il est très utile également de faire relire votre article à plusieurs personnes avant de l'envoyer. Tout bon article devrait comporter au moins les trois éléments suivants :

- Le contexte : quelle est la motivation du travail effectué ? Quels ont été les travaux importants qui l'ont précédé ? Quelles sont vos perspectives ?

- La valeur ajoutée : en quoi votre travail apporte-t-il une contribution significative au sujet ?

- La précision ou l'art de trouver les mots justes, de décrire les points essentiels et rien que les points essentiels avec concision et clarté.

Faire connaître

Une fois l'article écrit, il faut le mettre en valeur pour faire connaître ses travaux. Il est fréquent que les unités de recherche prévoient sur leur site web un espace personnel pour leurs membres. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez créer un site personnel pour y donner accès à vos publications, en respectant les règles imposées par l'éditeur. En effet, il n'est parfois pas possible de mettre à disposition la version finale publiée, mais seulement une version préliminaire réalisée avant l'envoi à l'éditeur. Vous trouverez plus d'information sur les politiques de droits d'auteur des maisons d'édition sur http://www.sherpa.ac.uk/romeo/.

Pensez également à envoyer vos articles sur les archives ouvertes comme HAL (http://hal.archives-ouvertes.fr) ou HAL-SHS (http://halshs.archives-ouvertes.fr). Ces archives sont souvent utilisées au moment de l'évaluation des unités de recherche. De plus, elles sont utilisées par les structures de valorisation ou les entreprises innovantes qui recherchent des équipes spécialistes d'un domaine ou d'une problématique en vue d'une collaboration. Il est donc important d'y assurer la visibilité de vos travaux.

Enfin, pensez à imprimer quelques exemplaires de vos articles pour les distribuer aux personnes intéressées par votre travail, rencontrées lors de colloques par exemple. Vous pouvez aussi en laisser un exemplaire à un endroit approprié de votre unité de recherche (présentoir prévu à cet effet, table de pause café, etc.).

b. Les congrès

Un jeune chercheur bien encadré ne devrait pas avoir à trouver lui-même ses colloques. En effet, chaque encadrant connaît la plupart des conférences valables et surtout reconnues comme valables. En général, les organisateurs de colloques ou congrès effectuent un appel à communication sur le thème développé au cours du congrès. Si votre sujet vous semble en adéquation avec la thématique, envoyez un résumé des travaux que vous voulez présenter. Vous aurez alors peut-être l'opportunité de présenter un poster et/ou d'effectuer une présentation orale.

Les frais de mission liés aux congrès (inscription, transport et hébergement) :

Ils devraient être pris en charge par votre équipe de recherche. Si ce n'est pas le cas, plusieurs dispositifs existent pour financer votre mission. Certains congrès prévoient de rembourser (parfois partiellement) les frais d'étudiants ou de jeunes chercheurs. L'école doctorale ou l'université peuvent également répondre à de telles demandes de financement, ou proposer des appels d'offres pour des bourses de mobilité. Renseignez-vous auprès de votre directeur de thèse à ce sujet, ou directement au secrétariat des structures concernées.

c. Les brevets

Le brevet est un outil juridique qui doit trouver son application dans les domaines économiques et industriels. La volonté actuelle d'augmenter le nombre de brevets dans les universités, ainsi que les transferts de technologie entre laboratoires et entreprises, se traduit par l'essor des services de valorisation au sein des établissements d'enseignement supérieur (voir « Valorisation de la Recherche », p. 77). et des services de valorisation de certains organismes de recherche (notamment CNRS, INRA) pour la région Languedoc-Roussillon.

Un brevet : nouveauté, activité inventive, application industrielle

Antagonisme publication/brevet ?

Les chercheurs considèrent souvent que la valorisation de leurs recherches se fait exclusivement par leurs publications. Il est vrai que c'est sur le nombre de publications/an que les organismes de recherche jugent de la qualité d'un chercheur.

Cependant, une fois publiées, les découvertes du chercheur tombent dans le domaine public : il n’est alors plus possible de les valoriser en terme de brevet.

Ordre et délai de publication des recherches

Si une demande de dépôt d’un brevet est faite, la publication des résultats dans un journal scientifique n’est possible que lorsque le dépôt a été enregistré. Le brevet fera l’objet d’une publication 18 mois après le dépôt. Il sera délivré ou non après un examen du dossier par l’office de brevet du ou des pays concerné(s).

Pourquoi et comment valoriser la recherche par le brevet ?

Le dépôt des brevets est décidé et effectué à la demande des chercheurs par leurs organismes de rattachement (organismes de recherche, universités) via leurs services de valorisation. Depuis 2001, 50% des revenus de licences reviennent aux inventeurs de brevets après déduction des frais de propriété engagés par les organismes. Le reste est partagé par moitié entre le laboratoire et les organismes de rattachement. De plus, depuis 2005, une prime de 3000 € par brevet est accordée aux inventeurs (avec partage entre les inventeurs). 20% sont accordés 1 an après le dépôt de brevet, le reste à la signature de la première licence du brevet.

Pour déposer un brevet

Renseignez-vous auprès des services de valorisation des universités et organismes de recherche. Ils doivent vous renseigner sur la brevetabilité d'une invention, vous aider à rédiger les contrats d'exploitation de licences avec les entreprises... Sachez que le dépôt brevet et ses extensions à des pays déterminés est payant ; il vous faut donc trouver un financement.

Renseignements : www.inpi.fr

Textes de loi : www.legifrance.gouv.fr, rechercher « Brevet d'invention ».

Alternatives au brevet

Le délai de publication d'un brevet est long : 18 mois. Si une autre personne dépose un brevet sur les découvertes que vous avez effectuées pendant cet intervalle de temps, vous ne pourrez plus ni breveter ni exploiter le fruit de vos découvertes sans risquer une accusation de contrefaçon. Le moyen de prouver que vous avez « un droit de possession personnelle antérieur » sur des découvertes est l'ENVELOPPE SOLEAU, que vous aurez préalablement déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Avec moins de contraintes administratives, financières et temporelles que le brevet, l'enveloppe Soleau vous permettra d'exploiter vos découvertes et ce droit sera accessible à votre entreprise. Vous ne pourrez toutegois pas délivrer de licences d'exploitation.

LES CAHIERS DE LABORATOIRE NATIONAUX sont aussi un moyen d'antérioriser les découvertes, en cas de litige entre deux laboratoires de recherche. Cependant, en Europe, le brevet appartient au premier déposant.

Attention !

La législation et les règlements d'application sont modifiés très fréquemment. Renseignez-vous !

d. Création d'entreprise innovante

Si vous vous sentez apte à envisager la création d'une entreprise innovante issue de votre recherche…

Adressez-vous aux services de valorisation de votre université (voir chapitre suivant), aux services d'incubation et aux pépinières. Votre projet entrera tout d'abord en phase de « pré-incubation », par exemple par le LRI (incubateur du Languedoc-Roussillon). Une expertise permettra de bien cerner le projet et de monter le dossier. Si vous passez l'étape du comité de sélection, vous entrerez en phase d'« incubation » : étude de la technologie, du marché, montage de l'équipe, étude juridique, business plan. Les phases de pré-incubation et d'incubation peuvent prendre jusqu'à deux ans.

Conseils et financements : www.oseo.fr

Lieux d'accueil pour les porteurs de projet – orientation, conseils, formation, financement, hébergement :

- **Innov'up, qui regroupe l'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès et le CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Nîmes : www.innovup.com**
- **Incubateur du Languedoc Roussillon : www.lr-incubation.com. Antenne sur le site de l'UM2, RDC bâtiment 7 – contact : info@lr-incubation.com.**
- **Le CEEI de Montpellier : depuis 1987, plus de 300 entreprises ont été accompagnées par le CEEI de Montpellier Agglomération : www.creer-une-entreprise.com et www.demarrez-votre-entreprise.com**
- **Pépinières d'entreprise Cap Omega, Cap Alpha et Cap Gamma :**
Site : http://eco.montpellier-agglo.com : Créer votre entreprise > Pépinières.
- **ALteR'Incub : l'incubateur d'entreprises sociales du Languedoc-Roussillon, est un département de Scop Entreprises LR, créé en partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon, l'Europe, la Caisse des Dépôts et Consignations et plusieurs grands acteurs du secteur de l'économie sociale.**
Site : http://www.alterincub-lr.coop.

e. Valorisation de la Recherche

Le rôle fondamental des services de valorisation de la Recherche des établissements d'enseignement supérieur est celui d'une interface entre la recherche universitaire et le monde socio-économique.

Valorisation de la recherche à l'UM1

Renseignement :Direction de la Recherche, des Etudes Doctorales et de la Valorisation (DREDEV) 5 boulevard Henri IV CS 19044 F-34967 Montpellier Cedex 2.

Tél : 04 67 41 74 45 - courriel : recherche@univ-montp1.fr

• *UM2 : le Pôle Contrats et Valorisation*

Le Pôle Contrats et Valorisation (PCV) de la Direction des Partenariats IRIS constitue cette interface à l'UM2. Ses missions sont multiples. Elles s'articulent, en amont, autour de l'aide à la création de partenariats et de la négociation des contrats et, en aval, autour de la valorisation des innovations :

L'aide à la création de partenariats : aider au développement de la participation de l'université dans les partenariats industriels et institutionnels, dans les mises en réseaux et dans les pôles de compétitivité, RTRA/RTRS et projets intégrés.

La négociation des contrats : le PCV est en charge de la négociation, de la rédaction et du suivi technique et juridique des contrats liant l'université à leurs partenaires nationaux comme internationaux.

La valorisation des innovations : assurer la valorisation des résultats de la recherche en :
- maintenant un répertoire de compétences des laboratoires qui peut être utilisé par tout industriel à la recherche de laboratoires pouvant lui apporter un support scientifique dans son développement ;
- organisant des cycles de formations techniques ou de remises à niveau dans les laboratoires de l'établissement, les formations doctorales et les Masters ;
- assurant la détection des innovations dans les laboratoires ;
- suivant la négociation et rédaction des contrats de licence ;
- assurant le montage de dossiers dans le cadre de la loi sur l'innovation.

Renseignements :

www.univ-montp2.fr : Recherche > Partenariats et Valorisation.
Contact : Jean-Michel Portefaix, UM2, cc 406, Place E. Bataillon, 34095 Montpellier
Tél : 04 67 14 30 36 e-mail : IRIS-accueil@univ-montp2.fr

• *Valorisation de la Recherche à l'UM3*

Les missions du service Valorisation :

La veille et l'information sur les appels à projets en cours (de l'ANR, du MAE, de la Commission Européenne, des organismes régionaux, nationaux ou

internationaux…), sur les aides financières possibles et sur la législation concernant la propriété intellectuelle, l'innovation, la création d'entreprise.

Le soutien, le conseil et l'accompagnement des chercheurs dans leurs démarches, de la rédaction à la négociation des contrats, dans le montage des dossiers et la recherche de financements pour leurs différents projets.

Contact :

DRED, UM3 Bât. Marc Bloch (BRED)
Tél : 04 67 14 54 70 Courriel : valorisation.recherche@univ-montp3.fr

• ***Valorisation de la Recherche à Montpellier SupAgro***

Le service Agro Valo Méditerranée est une plate-forme commune à Montpellier SupAgro, l'INRA et L'INRA Transfert, pour le montage et l'accompagnement de projets de valorisation.

Ce service vise à favoriser le transfert des innovations du monde de la recherche vers le monde professionnel, en aidant les chercheurs et les entreprises à protéger leurs innovations, à trouver les résultats – existants ou à construire – répondant à leurs besoins et à monter le projet de transfert (aide juridique, recherche de financements).

Renseignements :

www.supagro.fr/web/ : Valorisation/Innovation > Agro Valo Méditerranée.
Contact : agrovalo@supagro.inra.fr

2.5 Rédaction de la thèse

La thèse peut être vue un peu comme une course de fond : il faut se montrer résistant et opiniâtre pendant toute sa durée. La dernière partie, le moment de la rédaction, s'apparente alors au sprint final… On a envie que ça s'arrête mais il faut aller jusqu'au bout et donner le meilleur de soi-même.

On différencie deux types de thèses : les thèses « sur publications » (ou « sur travaux »), qui comporteront en général trois publications. Les thèses « classiques », rédigées sous forme de mémoire.

Quel que soit le type de manuscrit choisi, la thèse doit être rédigée et soutenue obligatoirement en français, sauf cas particuliers de la co-tutelle et des doctorats avec

Label Européen (voir chapitre I : Thèse en co-tutelle et Doctorat avec "Label européen").

Selon l'article 11 de loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers. Notez qu'il appartient aux différents conseils d'établissement de décider des modalités de rédaction d'une thèse.

Les thèses « sur publications » ne sont pas possibles dans toutes les disciplines. À l'Université Montpellier 2, il est du ressort des Ecoles Doctorales d'établir les conditions pour approuver ou non une thèse « sur publications ». Voyez donc simultanément vos directeurs d'ED et de thèse... pour éviter les confusions.

Lorsque l'on rédige sa thèse, les contraintes finales de dates définies par l'administration sont fixes, bien que la durée de rédaction diffère. Il faut donc anticiper...

2.5.1 Une thèse « sur publications »

Sa rédaction commence avec celle de la première publication. Certains doctorants (chanceux) ont de la matière pour écrire à partir de leurs travaux de Master 2 et ont ainsi rapidement une première publication.

Il faut compter environ 6 mois entre l'écriture d'un article et sa soumission, et 1 à 2 ans pour qu'il soit publié. Ainsi, à la fin du contrat de thèse, la rédaction peut être extrêmement rapide : partie bibliographique introductive, liens entre les articles (expliquer la démarche et les avancées scientifiques), conclusion et perspectives.

Autre avantage de ce type de thèse : elle est immédiatement valorisable (pour les demandes de qualification de maître de conférences par exemple, dont les dossiers doivent être constitués avant fin décembre). On peut donc prévoir 2 à 3 mois pour la rédaction... sachant que cela peut aussi s'étendre jusqu'à 6 mois.

2.5.2 Une thèse « mémoire »

La rédaction d'une thèse « mémoire » prend plus de temps car il faut tout écrire, construire toutes les figures, tout soumettre au directeur de thèse (alors que pour la thèse sur publications, cette étape est déjà réalisée en partie). Cependant, l'avantage de devoit tout écrire est qu'on peut développer sa thèse à fond, exploiter

toutes les hypothèses, ajouter une touche plus personnelle. Au contraire, dans les publications on synthétise et le document final a moins de cohésion globale.

De plus, tous les sujets ne permettent pas d'écrire plusieurs publications dans le délai imparti pour la thèse. Quand il y a beaucoup de données analytiques à acquérir, beaucoup de travail en labo, on n'a guère le temps d'écrire une publication. Et lorsque la thèse nécessite l'utilisation de beaucoup de méthodes analytiques complémentaires, il est difficile d'interpréter avant l'acquisition de la totalité des résultats.

La rédaction de ce type de thèse « mémoire » peut prendre du temps, il faut s'y prendre tôt (avant la fin de la troisième année) et fixer une date ferme pour la fin des "manips" (il est très facile de tomber dans l'envie d'en faire un peu plus pour avoir une meilleure thèse…). Les intérêts du directeur et du thésard ne concordent pas forcément à cette période. Pensez bien que si votre temps de rédaction dépasse la date de fin de contrat, vous serez au chômage : c'est bien, vous diront les « vieux de la vieille » qui n'en bénéficiaient pas…. Certes, mais une ARE (allocation de retour à l'emploi) sert à rechercher un emploi en évitant une situation financière trop précaire. Et dites-vous bien que trouver un emploi après la thèse n'est pas toujours immédiat… Voir chapitre 3, Après la thèse.

2.6 Soutenance et thèse en ligne

2.6.1 Thèse en ligne – Mode d'emploi

Depuis le 1er janvier 2010, les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Montpellier sont passés au dépôt électronique des thèses.

• *Quels avantages au dépôt électronique ?*

• une meilleure visibilité pour une production scientifique riche mais difficilement accessible jusqu'à présent car la thèse papier, conservée uniquement dans la bibliothèque de l'université de soutenance, n'est consultable ailleurs que sous forme de microfiches ou via le prêt entre bibliothèques.

• une meilleure protection des auteurs contre le plagiat, du fait de cette meilleure visibilité. Le document source étant largement accessible, son antériorité est déterminée et le plagiat peut être plus facilement révélé.

• la garantie de la pérennité des données.

• l'harmonisation des pratiques déjà existantes.

• *Où trouvera-t-on les thèses électroniques montpelliéraines ?*

Sur le système d'information documentaire commun aux trois universités. Les thèses seront aussi disponibles sur le site de l'ABES, qui recense toutes les thèses électroniques : www.theses.fr, et sur la plate-forme nationale TEL, l'archive ouverte de thèses françaises : http://tel.archives-ouvertes.fr/. Les thèses continueront à être signalées dans le catalogue collectif des bibliothèques universitaires françaises (SUDOC) et bien sûr dans le catalogue de la BIU.

• *Quelles autres formes de publications de vos travaux ?*

Les résultats des travaux de vos recherches seront tout ou partie publiés et diffusés dans d'autres circuits : articles publiés en revues, participation à des colloques donnant lieu à publication d'actes ou, après réécriture, ouvrages publiés par une maison d'édition.

• *Quels changements cela implique-t-il ?*

Ce choix implique quelques changements importants dans les formalités de dépôt des thèses et concerne l'ensemble des acteurs du circuit : doctorants, directeurs de thèses, écoles doctorales, administration de la recherche et bibliothèques universitaires.

Vous trouverez sur le site http://theses-en-ligne.fr/montpellier toutes les informations nécessaires sur :

- la rédaction du document de la thèse,

- le dépôt des thèses,

- les questions de propriété intellectuelle que soulève la diffusion de l'information scientifique et technique (l'IST) sur Internet.

Vous pouvez être amené à créer deux versions de votre thèse :

- la version d'archivage est nécessaire : elle est complète et conforme à l'exemplaire papier qui sera évalué par le jury avant et lors de la soutenance. Si vous possédez les droits de diffusion de toutes les œuvres utilisées (voir « Aspects juridiques » sur le site Theses-en-ligne), cette version peut être diffusée.

- mais si vous êtes contraint de ne pas diffuser certaines parties confidentielles ou soumises à droit d'auteur, il vous faudra déposer aussi une version partielle ou modifiée : la version de diffusion. Les parties manquantes ou dégradées seront néanmoins indiquées, par exemple avec la mention « œuvre non reproduite par

respect du droit d'auteur ». Dans ce cas, la version d'archivage sera conservée à titre de sauvegarde et de conservation.

Chaque version devra être en un seul fichier nommé [année]_[votre nom]_[type de version] : exemple 2009_DUPONT_arch ou 2009_DUPONT_diff.

Tous les documents que vous déposerez devront être au format PDF.

2.6.2 Démarches administratives pour la soutenance

a. Spécificités du dépôt électronique des thèses

Les exemplaires destinés aux membres du jury demeurent des exemplaires sous forme papier. Ils restent le support de la validation de votre diplôme. Ils constituent la référence scientifique de votre travail, et les versions électroniques devront leur être conformes.

Trois semaines avant la soutenance, vous êtes tenu de déposer les fichiers PDF des versions d'archivage et de diffusion de votre thèse, en respectant les modèles de présentation imposés par l'établissement de soutenance.

Ce dépôt s'effectue sur votre compte ADUM, pour l'UM1, l'UM2 et Montpellier SupAgro, et auprès du bureau des soutenances du SEED pour l'UM3. Il s'accompagne obligatoirement de la signature d'un certificat de conformité qui atteste que la version d'archivage est identique à la version transmise au jury, et d'un contrat de diffusion.

Le contrat de diffusion définit le périmètre et les modalités de la diffusion de la thèse sur l'internet et au sein de l'établissement (sur l'intranet). La diffusion sur l'intranet est obligatoire, sauf dans le cas d'une clause de confidentialité.

Votre Ecole Doctorale ou l'administration de la recherche réceptionnera l'ensemble de ces documents, tandis que la Bibliothèque universitaire contrôlera la validité technique de vos fichiers et complètera la description normalisée.

Après la soutenance, le jury peut conseiller ou exiger des corrections que vous devrez effectuer et, le cas échéant, faire valider dans un délai de 3 mois par le biais d'un nouveau dépôt de vos fichiers et d'un nouveau certificat de conformité auprès des mêmes services que précédemment.

Lorsque le texte est considéré comme établi dans sa dernière version, le chef d'établissement se prononce sur les modalités de sa diffusion, conformément aux droits que vous aurez cédés, ouvrant la voie à la validation définitive de la thèse, à son signalement (SUDOC, TEL, système d'information documentaire), son archivage (CINES : dispositif national) et sa diffusion (système d'information documentaire,

TEL, ADUM). Le signalement de la thèse dans les catalogues, de même que l'archivage de la version complète sont obligatoires, y compris dans les cas de confidentialité ou de diffusion partielle.

b. Démarches pour la soutenance - UM1, UM2, Montpellier SupAgro

• *Au plus tard 6 semaines avant la soutenance :*

1. Procédure informatique dans l'application ADUM

Suivez le processus d'enregistrement de votre soutenance dans votre compte personnel ADUM et mettez bien à jour tous les formulaires : état civil, coordonnées, date de la soutenance, détail de la soutenance en indiquant bien les noms de vos rapporteurs ainsi que l'intégralité de leurs coordonnées, votre projet professionnel et votre date de disponibilité, éventuellement votre situation professionnelle à venir si vous la connaissez.

À l'issue du processus vous téléchargerez les documents administratifs suivants :

- **« Annexe A (ou 1) - Proposition rapporteurs » à imprimer et à faire signer par le directeur de thèse, et par le directeur de l'ED.**

Les rapporteurs doivent être HDR (Habilités à Diriger des Recherches) et ne doivent pas être de votre université. Une fois désignés, *vous vous engagez à leur envoyer la thèse dès l'avis du directeur de l'Ecole Doctorale*. Attention : si vous avez un rapporteur étranger, prendre contact avec la DRED de votre université.

- **« Annexe B (ou 2) - Proposition membres du jury "provisoire" » à imprimer et à remettre à l'Ecole Doctorale. La proposition définitive sera à apporter 3 semaines avant la soutenance.**
- **Attestation d'enregistrement ADUM à imprimer et à signer.**

2. Dépôt auprès des services administratifs

Vous déposerez ces documents complétés et signés auprès de votre Ecole Doctorale puis au service scolarité 3e cycle de votre établissement.

NB

Vous vous engagez à envoyer votre manuscrit aux rapporteurs dès l'avis du directeur de l'école doctorale.

• *Au plus tard 3 semaines avant la soutenance :*

Procédure informatique dans l'application ADUM

Lors de l'enregistrement des membres du jury dans votre compte personnel ADUM, vous devrez enregistrer vos deux fichiers PDF dans votre compte ADUM « Détail de la soutenance » et renseigner les éléments demandés nécessaires au dépôt de la thèse et à l'autorisation de la soutenance.

Vous téléchargerez alors les documents administratifs suivants :

• « Annexe B-Proposition des membres du jury » à imprimer et à faire signer par le directeur de thèse et par le directeur de l'Ecole Doctorale

• Certificat de conformité avec la version de soutenance. À imprimer en 2 exemplaires, à signer et à faire valider par votre ED

• Contrat autorisant l'établissement à diffuser votre thèse en version électronique. À imprimer en 2 exemplaires et à signer.

• Attestation d'enregistrement ADUM, à imprimer et à signer

• Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue. À imprimer en 2 exemplaires et à signer.

Dépôt auprès des services administratifs

Ces documents devront être transmis au secrétariat de l'Ecole Doctorale pour validation. Vous devrez ensuite les déposer au service scolarité 3e cycle de l'établissement pour obtenir l'accord final de soutenir la thèse.

NB

L'annexe B (ou 2, pour l'UM1) ne peut être déposée sans avoir reçu les rapports des rapporteurs. Ces rapports donnent un avis sur la thèse (fond, forme) et sur la soutenance.

• *Après la soutenance :*

Au plus tard 3 mois après la soutenance, vous devrez déposer au format PDF les versions numériques définitives (archivage, diffusion) de votre thèse. Elles doivent être conformes aux corrections éventuelles demandées par le jury.

Ce dépôt s'effectue directement dans votre compte personnel ADUM.

Vous devrez ensuite télécharger l'attestation de dépôt conforme à la version de soutenances et aux corrections demandées par le jury.

Ce document édité en 2 exemplaires devra être signé et transmis au service scolarité 3ème cycle de l'établissement, qui pourra alors éditer votre attestation de diplôme dans l'attente du diplôme papier définitif signé par le rectorat et le chef d'établissement.

Important

Pour de plus amples informations relatives à la legislation et aux modalités du dépôt de thèse électronique, voir le site : http://theses-en-ligne.fr/montpellier.

Pour plus de précisions par établissement :

Maison des Ecoles Doctorales : http://med.univ-montp2.fr rubrique La Thèse > Procédure soutenance.

UM1 : renseignez-vous auprès de vos UFR et de vos Ecoles Doctorales.

UM2 : www.univ-montp2.fr > Recherche > Formation et Ecoles Doctorales > Procédures Thèse > Soutenance de thèse.

Montpellier SupAgro : www.supagro.fr : Recherche > Etudes doctorales > Soutenances.

c. Démarches pour l'UM3

• *Au plus tard 2 mois avant la soutenance :*

Le directeur de thèse retire au bureau des soutenances de thèses (n° 114A bâtiment administratif) les imprimés suivants : « Désignation des pré-rapporteurs » et « Désignation des membres du jury ».

Vous déposez ces imprimés au bureau des soutenances de thèse, afin de lancer la procédure.

• *Au plus tard 3 semaines avant la soutenance :*

Vous téléchargez, à partir de la page « Soutenance de thèse » du site de l'UM3 (http://recherche.univ-montp3.fr > Ecoles doctorales > Soutenance de thèse), les documents suivants :

• le certificat de conformité (en 2 exemplaires) qui atteste que le document électronique déposé est identique à la version transmise au jury

- **le contrat de diffusion (en 2 exemplaires).**

Vous déposez ces documents, dûment complétés et signés, au bureau 114A, accompagnés de:

- **un CD-rom contenant les fichiers PDF des versions d'archivage et de diffusion de votre thèse, respectant les modèles de présentation que vous trouverez sur le site de l'ABES (www.abes.fr).**
- **un fichier, format texte ou RTF, contenant en français et en anglais les résumés (1700 caractères maximum espaces compris), titres et mots clés de votre thèse.**

Le bureau des soutenances du SEED réceptionnera l'ensemble de ces documents, tandis que la Bibliothèque universitaire contrôlera la validité technique de vos fichiers et complètera la description normalisée.

• *Après la soutenance*

Au plus tard 3 mois après la soutenance, vous faites obligatoirement un nouveau dépôt, auprès du même service que précédemment, des versions numériques définitives (archivage et diffusion) de votre thèse, sous la forme d'un CD-rom comprenant les fichiers PDF. Elles doivent être conformes aux corrections éventuelles demandées par le jury.

Vous pourrez demander des corrections sur les titres, résumés ou mots clés en ajoutant un fichier txt ou rtf comprenant les nouveaux éléments.

Vous déposerez également le certificat de conformité, avec la version de soutenance et les corrections demandées par le jury, dûment complété et signé (en 2 exemplaires).

Attention !

Pour la soutenance d'une thèse en co-tutelle de thèse, renseignez-vous sur les formalités spécifiques auprès du bureau des soutenances de thèses.

2.6.3 Préparation à l'oral

Le temps de présentation de la thèse varie d'une université à l'autre (à l'UM2, par exemple, il est de 45 minutes).

Le type de présentation varie, lui aussi, suivant les disciplines (s'il est impensable de ne pas utiliser un Powerpoint en Sciences, il est tout aussi impensable d'en utiliser un en pour une thèse en Littérature…). Pour une présentation avec diapositives, on compte environ une diapo par minute de présentation. Renseignez-vous donc auprès de votre université ou auprès d'anciens doctorants de votre discipline.

Pensez que la préparation requiert beaucoup de temps… On a tendance à attendre le dernier moment pour s'y mettre, mais méfiez vous, il vaut mieux être préparé car une maîtrise parfaite de la présentation orale garantit moins de tension et de stress à l'arrivée.

N'hésitez pas à faire plusieurs répétitions publiques devant les membres du laboratoire et des personnes extérieures (amis, parents, etc).

2.7 Gestion du stress

2.7.1 Pendant la thèse

Le début de la thèse est souvent une réussite en soi : l'aboutissement d'une longue période d'études, l'obtention de la bourse rêvée avec le sujet idéal. L'idéalisation de la recherche et de la thèse peut être la raison pour laquelle le thésard commencera à se sentir mal lorsque les choses ne se déroulent pas comme il l'espérait.

Les paramètres inhérents au travail de recherche sont clairement des facteurs de stress pour un doctorant. L'activité de recherche nécessite une remise en question permanente qui peut être difficile à gérer et qui peut induire un manque de confiance, une instabilité. Le facteur temps est aussi difficile à gérer dans l'activité de recherche. Il faut réussir à mener à bien un projet durant un temps défini mais tellement long qu'il semble extensible.

L'absence de rôle clairement défini peut aussi induire un stress chez le thésard. Le doctorant est toujours étudiant mais on attend de lui qu'il se comporte comme un chercheur du point de vue des prises d'initiatives, de l'investissement dans

son travail, de la confrontation à l'équipe : dur à gérer. Le directeur de thèse peut être parfait (ça existe certainement...) mais aussi absent, autoritaire, despotique...

Face à des situations de stress, chacun développe des techniques destinées à les maîtriser. Le stress convenablement maîtrisé peut alors jouer un rôle moteur et positif, en conduisant à se dépasser.

Ces techniques de maîtrise du stress sont :

- la gestion de la situation, qui comporte plusieurs étapes : cibler les objectifs, rechercher les informations, élaborer un plan d'action, solliciter un soutien et des conseils
- l'entraînement à la situation : c'est une activité fondamentale que vous pratiquerez sans le savoir et qui constitue un véritable apprentissage des situations de stress.

Malgré tout, il y aura des moments où vous vous sentirez dépassé et vous aurez l'impression que vous n'y arriverez jamais, bref, vous sentez que vous craquez.

Avant d'arriver à cette phase , des signes précurseurs apparaissent et sont des signaux d'alarme que vous devez savoir repérer. Ce sont les difficultés de sommeil, l'irritabilité, le sentiment de tension intérieure.

Ne négligez pas ces symptômes et ne vous en culpabilisez pas. Parlez-en franchement à votre directeur de thèse et à vos collègues car vous devez vous aménager un temps de repos, vous "mettre au vert" quelques jours. L'apparition des symptômes de stress aigu signifie qu'il est grand temps de faire une pause. Ignorez-les et les choses vont se dégrader assez vite et de manière plutôt désagréable...

Il vaut bien mieux s'éloigner plusieurs jours, sans bouquins ni documents ou ordinateur, changer de décor et " recharger les batteries " : manger, dormir, voir vos proches et prendre l'air.

Si les difficultés persistent ? Vous vous sentez débordé, vous partez une semaine "buller" dans un paysage bucolique à regarder les vaches brouter mais à votre retour rien n'a changé. Dans ce cas, vous avez besoin d'aide extérieure pour gérer votre stress.

En prenant du recul et avec une aide extérieure, vous comprendrez peut-être qu'il est temps pour vous de changer de positionnement professionnel. Cela peut aller de la simple mise au point avec vos collègues à un changement plus global.

2.7.2 Stress et fin de thèse

• *Etat des lieux*

Ce n'est une surprise pour personne : faire une thèse est un travail harassant, générateur comme tout travail de ce type d'une bonne dose de fatigue mentale, intellectuelle et morale, ainsi que de stress. Toutefois, le doctorant sous-estime souvent les contraintes réelles et la pression de fin de thèse.

Faisons rapidement le bilan de ce qui vous attend :

• vous devez synthétiser et rédiger dans les derniers mois le travail que vous effectuez depuis plus de 3 ans, ce qui est déjà un challenge

• durant la rédaction, vous allez probablement vous rendre compte de certaines lacunes de votre travail, ce qui est moralement difficile à vivre

• désireux(se) de bien faire, vous envisagez de nouvelles expérimentations pour peaufiner votre travail mais le temps commence singulièrement à manquer.

• dans le pire des cas, vous serez de toutes façons déjà en retard sur vos expérimentations et votre rédaction...

On oublie souvent d'autres éléments tout aussi importants et qui augmentent considérablement la charge de travail à la fin de la thèse : le jury à constituer, les dossiers à retirer et à remplir (postes d'ATER, post-doc, demande de qualification...), les imprévus qui ne manqueront pas de se présenter (pannes d'ordinateur, courriers expédiés en retard, critique assassine d'un rapporteur, désistement d'un membre du jury...). Enfin, au niveau psychologique, le fait d'arriver au bout d'un travail intensif de plus de 3 ans de développement, allié à des incertitudes sur l'avenir professionnel, ne font qu'exacerber la pression que l'on ressent au fur et à mesure que l'on approche de l'échéance.

• *Limiter le stress de fin de thèse*

Le meilleur moyen de limiter le stress est d'éliminer les sources les plus flagrantes, et ce dès la première année :

• OR-GA-NI-SEZ-VOUS. Dès le départ, notez toutes vos références et structurez votre travail, vous limiterez grandement les chances d'être "à la bourre" la dernière année.

• FIXEZ UN ÉCHÉANCIER et respectez-le (« à telle date, je dois avoir fini cela », etc.). Même s'il est évident que vous ne vous y tiendrez pas à 100%, vous avancerez

dans votre travail suivant une certaine régularité et vous aurez une lecture concrète de l'avancée de votre recherche.

- **FAITES DES SAUVEGARDES régulières de votre travail, vous éliminerez ainsi l'angoisse de « qu'est-ce qui se passe si jamais je perds toutes mes données ? »**

- **CONSTITUEZ VOTRE JURY le plus tôt possible : profitez des colloques et de vos lectures pour sélectionner les spécialistes qui vous intéressent et leur en parler bien avant la dernière année. Ce sera toujours ça de fait.**

- **Vers la fin de thèse, PRÉVENEZ vos parents, amis et petit(e) ami(e) que vous allez être très pris et pas forcément très disponible. Ça ne rendra pas la situation moins difficile à supporter mais vous aurez au moins la compréhension et le soutien de votre entourage. De leur côté, ils sauront que ce n'est qu'une étape à passer et ce sera plus facile à gérer par la suite.**

- **SORTEZ et AYEZ DES ACTIVITÉS ANNEXES. Vous n'avez pas forcément besoin de beaucoup de temps pour cela : juste une sortie par-ci par-là avec les amis ou la famille. Continuez une activité sportive, même réduite, mais ne l'arrêtez surtout pas ! Il est inutile de se tuer à la tâche et si vous ne faites pas de pauses pendant votre thèse, vous resterez le nez dans le guidon et vous risquez fortement d'écrire n'importe quoi ou de passer à côté de choses essentielles.**

- **PARLEZ de vos difficultés et de votre humeur autour de vous et notamment à votre directeur de recherche, il est aussi là pour cela. Vos interlocuteurs n'auront pas forcément la solution mais ça vous permettra souvent de formuler les choses et de trouver vous-même la solution.**

- **APPRENEZ À VOUS ARRÊTER. Par définition la recherche n'a pas de limites et plus vous explorerez une voie, plus vous verrez les liens avec d'autres thèmes, et plus vous aurez envie de creuser la question. Autrement dit, c'est à vous de fixer à un moment donné la limite de votre recherche, quitte à envisager de l'explorer ultérieurement.**

- **Enfin, gardez à l'esprit une chose très importante : PERSONNE MIEUX QUE VOUS NE PEUT PARLER DE VOS TRAVAUX ! Eh oui, c'est évident mais on l'oublie souvent : ce sont *vos* expériences et *vos* résultats. Il sera toujours possible de les critiquer et de pointer éventuellement des erreurs de méthodologie ou d'interprétation mais a priori vous êtes le mieux placé pour au moins en parler et les présenter, alors ne soyez pas timide et lancez-vous franchement. C'est aussi le meilleur moyen de se confronter à la réalité des faits.**

À partir de ces quelques conseils très simples, vous pourrez grandement diminuer les sources de stress en fin de thèse. L'idéal est bien entendu que votre thèse se passe exactement comme prévu, que vos résultats soient nickels, que votre jury vous corresponde et que votre directeur de thèse vous ait encadré avec brio et

dans une ambiance saine. Dans ces conditions le stress est minimal et la fin de thèse ce qu'elle est supposée être : une formalité. Et n'ayez crainte : ça existe !

• *Après la thèse...*

Une fois la thèse soutenue, un phénomène assez fréquent est le "blues" de l'après-thèse. Ce "thèse-blues" est une forme de déprime qui se manifeste souvent quelques semaines, voire quelques mois, après la soutenance.

C'est tout à fait normal : vous venez de passer plusieurs années sur ce projet et votre vie pendant ce temps-là tournait autour de cela.

Vous avez par ailleurs souvent donné le maximum de vous-même dans les derniers mois, mobilisant toute votre énergie et engageant une tension nerveuse extraordinaire, et d'un seul coup : plus rien !

Il vous faut maintenant de nouveaux repères et il vous faut réorganiser votre système de vie et votre énergie. Là, chacun trouvera ce qui lui correspond le mieux : certains vont se lancer immédiatement dans de nouveaux projets (écrire des articles par exemple), d'autres préfèreront prendre des vacances. Il n'y a pas vraiment de solution miracle.

En revanche, une chose est sûre : il ne faut pas rester inactif, même en prétextant le besoin de se reposer. Il vaut mieux se forcer un petit peu et reprendre sa vie en main, avec l'aide de la famille et des amis notamment.

Dans tous les cas, rappelez-vous également d'une dernière chose : tout le monde y est passé et tout le monde a survécu...

.... et n'oubliez pas de faire du SPORT !!!

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Inscriptions :

- Sport loisir : 1 certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique sportive ; carte d'étudiant(e) ou certificat scolaire ; 15€ (environ) par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de votre université (sauf si cette somme a été réglée lors de l'inscription universitaire) ; 1 photo.

- Licence Sport compétition FFSU : 1 certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique sportive *en compétition*, carte d'étudiant(e) avec le tampon sport ; photos ; 1 chèque de 25 € (environ) à l'ordre de l'A.S. de votre université.

Les modalités varient légèrement d'une université à l'autre. Voyez les détails sur les sites Internet des établissements :

SUAPS UM1

Adresse :
UFR Pharmacie
15 av. Charles Flahault
BP 14 491
34093 Montpellier

Tel : 04 67 54 45 29

suaps@univ-montp1.fr

www.univ-montp1.fr : La vie à l'Université > Pratiquer un sport - SUAPS

SUAPS UM2

Adresse :
Bât administratif 7
CC 426
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier

Tel : 04 67 14 30 64

suaps@univ-montp2.fr

www.univ-montp2.fr Vie étudiante > Sport > SUAPS

SUAPS UM3

Adresse :
Maison des Etudiants
Charles Camproux
Route de Mende
34199 Montpellier

Tél. 04 67 14 22 60

suaps@univ-montp3.fr

www.univ-montp3.fr : Vie étudiante> Le sport à l'UPV

Plus d'infos sur le SUAPS sur www.sport-u-montpellier.com.

3. APRES LA THESE

3.1 Poursuivre dans la recherche

3.1.1 Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Un ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) est un agent contractuel qui partage son temps de travail entre enseignement et recherche. L'ATER a un statut d'agent contractuel de l'Etat. Il assure un enseignement annuel équivalent à 192 heures TD (ou 288 heures TP).

Il est rémunéré 1.693,85 € nets mensuel à plein temps et 1.207,74 € nets à mi-temps (octobre 2010). Son service d'enseignement annuel ne peut être inférieur à 96 heures TD (ou 144 heures TP). Dans tous les cas, il participe aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

a. Conditions d'accession

Les postes d'ATER sont accessibles aux doctorants et docteurs.

Un doctorant peut postuler à un emploi d'ATER s'il est sur le point de terminer un doctorat, à condition que son directeur de thèse atteste que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an.

Un docteur (valable également pour les diplômés HDR) peut postuler s'il s'engage à présenter, dans l'année de son recrutement, un concours de l'enseignement supérieur.

Dans les deux cas, la durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois.

b. Procédure

Première étape : consultez la liste des postes vacants auprès des établissements et déposez votre candidature auprès du président de l'université ou du directeur de chaque établissement concerné.

Deuxième étape : l'établissement examine les candidatures et propose les candidats retenus dans la limite des possibilités de recrutement.

Troisième étape : le président de l'université ou le directeur de l'établissement recrute les ATER par contrat.

Pour en savoir plus : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr > « Ressources humaines » > « Personnel enseignant du supérieur et chercheurs » > « Les personnels enseignants non-permanents » > Les ATER.

3.1.2 Le Post-doc (CDD de recherche)

Au cours de votre thèse vous entendrez souvent qu'un post-doc (post-doctorat) est le passage obligatoire pour un jeune chercheur. Mais avant de vous y lancer tête baissée, il vous faut faire un point sérieux sur votre projet de carrière. En effet, si vous aspirez à intégrer les organismes de recherche tels que le CNRS, l'INSERM, vous ne pouvez pas faire l'économie d'un séjour post-doctoral. Cependant, si un post-doc se valorise très bien dans une entreprise en Recherche et Développement (R&D), il peut être handicapant pour les métiers transversaux à la recherche. On leur préfèrera, à ce moment là, des formations complémentaires en communication ou en management par exemple.

a. Où faire son post-doc ?

Une expérience complémentaire de recherche après la thèse en France peut être profitable selon votre thématique de recherche. Mais l'expérience post-doctorale doit permettre au jeune chercheur de se familiariser avec d'autres méthodes de travail, cultures et langues. C'est pour cela que l'on peut sérieusement se poser la question de la pertinence d'effectuer un post-doc en France.

Les post-docs à l'étranger vous obligeront à vous expatrier, avec toutes les difficultés que vous pourrez rencontrer lors votre installation provisoire à l'étranger, et celles que vous aurez à votre retour en France.

Dans un premier temps, il vous faudra vous dégager de vos obligations fiscales, vous devrez donc prendre conseil auprès de l'Hôtel des Impôts.

Ensuite, informez-vous sur les indemnités chômage à votre retour. Cela peut vous faire peur mais sachez qu'il est probable que vous ne trouviez pas immédiatement un poste en revenant en France.

Concernant le pays de destination, il vous faudra prendre les informations de rigueur, vous informer sur les possibilités de carrière et garder des contacts avec la France, surtout si votre objectif est d'intégrer un EPST.

Selon le pays d'accueil et le type de financement, la rémunération sera très inégale. Renseignez-vous bien, surtout si vous partez à deux !!!

b. Post-doc, « traveller » professionnel !

Même si les voyages forment la jeunesse, il vous faudra faire attention à ne pas enchaîner les séjours post-doc sous peine de mettre vos chances d'insertion professionnelle en danger. Les post-docs doivent rester une expérience et pas un mode de vie basé sur la précarité des contrats. Les statistiques de l'ABG montrent

d'ailleurs qu'un an de post-doc à l'étranger est souvent suffisant. Il vous faudra aussi choisir des sujets de recherche pertinents qui vous feront évoluer dans votre formation.

Un post-doc n'est pas une fin en soi : il faut avoir conscience que s'expatrier dans le but de postuler ensuite à des concours dans la recherche publique nécessite en parallèle des efforts de communication importants. Aussi faut-il penser à rentrer en France à la rentrée de septembre : il est indispensable de faire des séminaires dans les laboratoires dont les projets de recherche vous intéressent et dans lesquels vous aimeriez vous intégrer plus tard.

Depuis 2009, afin d'éviter la "fuite des cerveaux" à l'étranger, l'ANR a mis en place un « Programme "Retour Post-Doctorants" » pour faciliter le retour des jeunes chercheurs en France. Le programme fonctionne par appels à projets ouverts à toutes les disciplines de recherche. Les lauréats se voient offrir, pendant une durée maximale de trois ans, les moyens appropriés pour poursuivre leur projet de recherche sur le territoire national. L'ouverture de l'appel à projes se fait génralement en janvier et la clôture en mars. Voir sur le site de l'ANR : www.agence-nationale-recherche.fr à la rubrique « Programmes de recherche ».

Quelques conseils avant l'expatriation

Attention, une expatriation se prépare, elle ne s'improvise pas. Vous devez essayer de mieux connaître le pays où vous souhaitez vous rendre pour en cerner les habitudes de vie et la culture, ce qui facilitera votre intégration le moment venu. De même, le minimum requis pour travailler dans un pays étranger est de savoir s'exprimer, au moins un peu, dans sa langue. Si vous ne vous estimez pas suffisamment à l'aise dans sa pratique, consacrez quelques mois à vous perfectionner avant votre départ. N'oubliez pas non plus de vous renseigner sur les démarches à effectuer, le marché de l'emploi… et bien sûr à rechercher des témoignages de personnes qui sont déjà allées dans le pays que vous visez, via l'ADUM par exemple. Pensez à vous renseigner pour la couverture maladie, ainsi que sur les services français à prévenir de votre expatriation (impôts, banques…). Pour cela, il existe un site à consulter www.mfe.org. Vous y trouverez notamment un guide pour vous aider à partir, et aussi à revenir car il faut savoir préparer son retour.

c. Quand préparer son post-doc ?

N'attendez pas d'avoir soutenu pour vous soucier du post-doc ! Elaborer un projet prend du temps : n'hésitez pas à contacter les laboratoires qui vous intéressent (les plus connus dans votre domaine) 1 an à l'avance, et à essayer de

monter des projets de financement ensemble. Si ça ne marche pas, il restera toujours les petites annonces et surtout le bouche à oreille.

Des annonces de postdoc sont présentes parmi les offres d'emploi proposées sur le site de l'ADUM (www.adum.fr/index.pl), accessibles aussi par le site de Contact www.contact.asso.fr espace Emploi, rubrique Offres d'emploi. Il y en a également sur le site d'Euraxess (http://ec.europa.eu/euraxess, rubrique *Jobs*) ou dans la partie Emplois de l'Association Bernard Gregory (www.abg.asso.fr). Vous pouvez également vous inscrire aux listes de diffusion des sociétés savantes de votre domaine de recherche pour recevoir par courriel, entre autres, des offres de postdocs.

Un guide du postdoc à l'étranger en Sciences de la vie, réalisé par « la toile des biologistes » (association grenobloise) est téléchargeable gratuitement sur : www.biotoile.org.

3.1.3 Carrières à l'international

Différents organismes internationaux proposent des postes qui peuvent vous intéresser, et les offres sont souvent disponibles directement en ligne sur leur site Web. Les profils recherchés sont assez variés et chacun peut y trouver son bonheur pour peu que l'on ait envie de quitter le territoire. En Europe, le site de la commission européenne, et plus particulièrement le réseau EURES :

http://ec.europa.eu/eures et http://ec.europa.eu/euraxess

Il propose des emplois vacants dans toutes les disciplines dans 29 pays, avec une banque de C.V. en ligne et des conseils pour l'installation à l'étranger. Toutefois il existe des programmes principalement destinés aux jeunes pour des missions de 2 ans maximum : les JEA et les VI.

a. Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA)

Le Programme des Jeunes Experts Associés (JEA) offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans le développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale. Le Programme des Jeunes Experts Associés est administré par le Centre pour les JEA pour plusieurs organisations, comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et fonds/programmes associés, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)… Au 1er juin 2008, 264 JEA participaient au Programme et 64% d'entre eux travaillaient directement pour le PNUD.

Les JEA bénéficient du financement de leurs gouvernements respectifs (23 bailleurs de fonds participent au programme, dont la France). Les JEA, après leur formation, sont en général détachés dans les pays en développement pendant au maximum 24 mois. Sous la supervision d'un cadre, le JEA travaille avec le personnel national et international de l'agence et participe à l'identification, à la conception, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes financés par les institutions des Nations Unies.

La nature des missions est variable et leur objectif peut être national (c'est-à-dire défini en fonction de certaines exigences propres au pays), régional, sectoriel ou thématique. Les JEA ont en général des postes qui correspondent à leurs qualifications et à leurs centres d'intérêt, et répondent en même temps aux besoins des bureaux des pays.

Selon la nationalité, la méthode de recrutement n'est pas la même (candidature en ligne ou contacter son gouvernement). Pour la France, il faut contacter la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement au Ministère des Affaires Etrangères (Bureau des stratégies de coopération, 20 rue Monsieur, 75700 Paris, France).

Pour être sélectionné, il faut avoir entre 25 et 30 ans (moins de 32 ans pour les médecins), être titulaire d'au moins une maîtrise dans une discipline en rapport avec le développement, parler et écrire couramment le français, l'anglais ou l'espagnol (arabe, russe ou portugais en plus est un atout), avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, si possible une expérience d'une ou deux années dans un pays en voie de développement.

Pour en savoir plus : www.jposc.org

b. Le Volontariat International (VI)

Etre Volontaire International, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Le VI est en effet placé sous la tutelle de l'ambassade de France.

Les missions (6 à 24 mois) s'effectuent en entreprise (VIE) ou en ambassade ou structure rattachée à l'ambassade (VIA), au sein d'une structure française publique ou para-publique relevant du ministère des affaires étrangères, ou auprès d'une structure publique locale étrangère.

Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans (nationalité française ou européenne), le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin

pour une carrière internationale. Tous les domaines sont concernés : droit, économie, sciences, sciences politiques…

Comment ça marche ?

- **Pour les VIE, UBIFRANCE est l'organisme gestionnaire qui instruit la demande d'affectation ; des offres sont proposées sur le site du CIVI (Centre d'Information du Volontariat International) mais vous pouvez aussi chercher par vous-mêmes d'autres missions.**
- **Pour les VIA, c'est le Ministère des affaires étrangères. Pas de candidature spontanée possible. Vous devez suivre les offres sur le site du CIVI.**
- **Les scientifiques-chercheurs et les VI affectés auprès d'organismes para-publics doivent rechercher leur mission. Quelques offres sont tout de même proposées par le CIVI.**

Rémunération : **entre 1200 € et 2500 € net, couverture sociale incluse.**

Renseignements : **www.civiweb.com**

3.1.4 Maître de conférences

Les MCU (maîtres de conférences des universités) sont des enseignants-chercheurs, fonctionnaires titulaires nommés dans un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Ils participent à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assurent la direction, le conseil et l'orientation des étudiants. Charge annuelle d'enseignement : 192 h TD ou équivalent.

Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée, et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale.

Salaire de départ : 2 068,85 € /mois brut.

Lien utile pour vous informer sur les modalités d'accès à un poste de MCU : **www.enseignementsup-recherche.gouv.fr : rubrique « Concours, emploi et carrières » > « Les métiers de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » > « Les fiches métiers ».**

Pour l'ensemble des disciplines, l'accès à un poste de maître de conférences s'effectue en deux étapes :

1 - la qualification 2 - le recrutement

a. La qualification

Les demandes d'inscription sur la liste de qualification doivent être effectuées sur le serveur ANTARES, qui est accessible à partir du portail GALAXIE : www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html > « accès Galaxie/qualification ».

Vous pouvez vous inscrire sur les listes de qualification avant d'avoir soutenu votre thèse (la date limite de soutenance est aux environs du 10 décembre). :

Calendrier (Attention ! les dates exactes varient d'une année à l'autre. Consulter le site) :

- **Septembre à mi-octobre : inscription sur les listes de qualification**
- **À partir de mi-novembre : consultation du nom des rapporteurs sur le site GALAXIE**
- **Mi-décembre : date limite d'envoi du dossier aux rapporteurs (après soutenance).**

À noter : il est possible de postuler dans plusieurs sections CNU (Conseil National des Universités). Une inscription distincte est à faire pour chaque section.

Les demandes sont ensuite examinées par les sections CNU, qui statuent sur la capacité des candidats à devenir des enseignants-chercheurs à l'université. À ce titre, sont pris en compte deux critères principaux :

- **la qualité du travail de recherche (rapport de soutenance, nombre, nature et contenu des publications)**
- **l'aptitude à l'enseignement (formation, concours, expérience d'enseignement dans le secondaire ou le supérieur, etc.)**

• *Votre dossier de qualification*

C'est une présentation exhaustive des activités de recherche permettant plusieurs niveaux de lecture. Chaque membre du jury doit pouvoir comprendre les thèmes et enjeux de vos travaux.

Vous devez également démontrer que vous possédez un sens pédagogique, par la présentation des activités d'enseignement. Il s'agit d'indiquer les expériences que vous avez vécues en tant qu'enseignant : le type de public, les volumes horaires…

La liste des publications. Classez vos publications selon la typologie en vigueur. Si elles sont en ligne, indiquez les liens pour y accéder.

Les activités d'animation. Il s'agit des activités à caractère non obligatoire que vous avez effectuées.

Les projets de recherche. Vous pouvez faire figurer sur votre dossier les différents projets de recherche que vous souhaitez développer. Le jury peut apprécier votre capacité à vous projeter dans le futur.

Joindre des **lettres de recommandation** peut être un plus, cela dépend toutefois des sections CNU. Dans certaines disciplines elle sont très appréciées car cela permet en effet de montrer que les personnes avec qui vous avez travaillé reconnaissent vos compétences. Dans les disciplines littéraires et artistiques, cela n'est pas souvent bien vu. Vous pouvez en revanche, dans tous les cas, fournir des attestations – qui sont des documents plus neutres – de vos encadrants d'enseignement ou de recherche.

Quelques indications pour la taille du dossier : en moyenne : activités de recherche sur 2-6 pages ; activités d'enseignement sur 1-4 pages ; projet de recherche et d'enseignement sur 1-3 pages ; activités d'animation sur environ 10 lignes. Un dossier demande plus de 15 heures de préparation et si vous devez joindre des lettres de recommandation, pensez à les demander au moins 60 jours avant la date d'échéance.

Une note informative détaillée sur la contitution du dossier est disponible sur le site GALAXIE.

Conseil

Les rapporteurs chargés de présenter votre dossier ne sont pas nécessairement spécialistes de votre discipline. Si vous souhaitez qu'ils exposent au mieux votre parcours, il faut leur en donner les moyens en fournissant les informations et documents nécessaires.

De plus, chaque section CNU donne tous les ans des conseils précis relatifs à la constitution des dossiers pour sa (/ ses) discipline(s) :

http://www.cpcnu.fr/cnu.htm

b. Le recrutement

L'enregistrement des candidatures aux postes se fait à partir du portail GALAXIE sur le serveur ANTARES : www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html > « accès GALAXIE/recrutement ».

Les établissements ont deux possibilités pour recruter :

• session synchronisée : ils inscrivent leurs offres de poste dans un calendrier commun. Dans ce cas, les étapes de la procédure sont fixées aux mêmes dates pour tous les postes.

Dates indicatives (consultez le calendrier sur le portail GALAXIE) :

- Mi-février à mi-mars : enregistrement de votre candidature sur le serveur ANTARES et envoi des documents papier aux établissements

- 1re quinzaine de juin : sur GALAXIE, vous prenez connaissance des décisions des établissements et vous exprimez vos vœux d'affectation

- Vers le 20 juin : publication des résultats sur GALAXIE .

• recrutement dit « au fil de l'eau » : les établissements publient leurs offres de poste à tout moment de l'année, en fixant eux-mêmes le calendrier de la procédure pour chaque poste.

Il vous faut donc consulter régulièrement la liste de postes à partir du portail GALAXIE. A partir de cette liste, pour chaque poste à pourvoir vous pouvez consulter le descriptif précis donné par l'établissement et le calendrier de la procédure propre à chaque poste : dépôt des candidatures, décision des instances et communication de la proposition au candidat retenu (qui doit exprimer son acceptation ou son refus sous huitaine), prise de fonctions.

- Vous êtes alertés personnellement par un couriel lorsque les établissements ont procédé à la saisie des classements pour les postes brigués.

- Vous devez alors vous connecter à GALAXIE et consulter la rubrique "Acceptation/Refus proposition". Vous avez exactement 8 jours pour répondre à la proposition. Si vous la refusez ou laissez s'écouler le délai, le candidat suivant est alerté et doit exprimer son acceptation ou son refus sous huitaine.

3.1.5 Chargé de recherche

a. Mission

Les chargés de recherche sont des fonctionnaires titulaires nommés par décision du directeur général de l'EPST dans lequel ils ont été recrutés.

Ils ont pour vocation d'accomplir les missions liées à la recherche et participent à la formation initiale et continue, principalement dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur.

b. Concours

Les chargés de recherche sont recrutés par concours sur titres et travaux, ouverts dans chaque établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).

Pour être admis à concourir, le candidat doit être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- doctorat ;
- doctorat d'Etat ;
- doctorat de troisième cycle ;
- diplôme de docteur ingénieur ;
- diplôme d'études et de recherche en sciences odontologiques (DERSO) ;
- diplôme d'études et de recherche en biologie humaine (DERBH) ;
- titre universitaire étranger jugé équivalent.

Le jury procède à l'examen de la valeur scientifique des candidats, à son audition, le cas échéant. En cas de recrutement, le candidat est soumis à une période de stage d'une année, préalablement à sa titularisation.

Les chargés de recherche recrutés sont ensuite affectés par le directeur général de l'établissement, après avis de l'instance d'évaluation compétente, à une unité de recherche.

La rémunération mensuelle en début de carrière est d'environ 2000 € brut.

Liens utiles :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr : rubrique Concours, emploi et carrières > Les métiers de l'Enseignement supérieur et de la Recherche > Les fiches métiers.

et www.emploi-scientifique.info

3.1.6 Principaux organismes et pôles de recherche

a. Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts – CEMAGREF



Le Cemagref, institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, est placé sous la double tutelle du ministère

chargé de la recherche et du ministère en charge de l'agriculture.
Sa mission est de développer les bases scientifiques d'une ingénierie du développement durable des territoires, pour protéger et gérer les hydrosystèmes et les milieux terrestres, dynamiser les activités qui les valorisent et prévenir les risques qui leur sont associés. Il s'agit en effet de contribuer à la gestion durable des biens collectifs que sont l'eau et les territoires à dominante rurale, tout en préservant la qualité et la sécurité des productions, des milieux et des hommes.

Les domaines d'activité du Cemagref sont donc le fonctionnement des hydrosystèmes, la gestion des territoires à dominante rurale, le génie des équipements et services pour l'eau et les déchets, et le génie des équipements agricoles et des procédés alimentaires.

Pour en savoir plus : www.cemagref.fr

Centre national de la recherche scientifique – CNRS

Le CNRS est placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche.
C'est un organisme de recherche fondamentale, y compris en matière de technologie. Ses missions sont entre autres d'évaluer, effectuer ou faire effectuer toutes les recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique, social et culturel du pays, et de contribuer à l'application et la valorisation des résultats.

Le CNRS couvre la totalité de la palette des champs scientifiques : mathématiques, physique, sciences et technologies de l'information et de la communication, physique nucléaire, sciences de la planète et de l'univers, chimie, sciences du vivant, sciences humaines et sociales, sciences de l'environnement et sciences de l'ingénierie. Ces disciplines sont regroupées au sein de neuf instituts dont deux sont nationaux. Le CNRS renforce sa présence dans le monde grâce à des correspondants dans différentes grandes villes (ex : Bruxelles, Tokyo, Washington…).

Pour en savoir plus : www.cnrs.fr

Institut national d'études démographiques – INED

L'INED est placé sous la double tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de l'emploi.
L'INED étudie les populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger, afin de contribuer à l'évolution et au développement de la science démographique. Il rassemble, met à disposition et diffuse l'information, tant française qu'internationale (édition, documentation), accessible sur place et via Internet, et enfin participe à la formation dans les domaines de sa compétence.

Ses domaines d'activité sont : les études générales des populations, la conjoncture démographique, l'économie et la démographie, le suivi international, l'évolution des pays en développement, la génétique et l'histoire des populations.

Pour en savoir plus : www.ined.fr

Institut national de la recherche agronomique – INRA



L'INRA est placé sous la double tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de l'agriculture.

Les recherches de l'INRA sont guidées par l'évolution des questionnements scientifiques sur les défis planétaires que posent l'alimentation, l'environnement et la valorisation des territoires, et que l'agriculture et l'agronomie ont à relever. Changement climatique, nutrition humaine, compétition entre cultures alimentaires et non alimentaires, épuisement des ressources fossiles, équilibre dans la gestion des territoires, sont autant d'enjeux qui positionnent l'agronomie comme fondatrice d'un développement harmonieux sur les plans économique, social et environnemental.

L'INRA produit des connaissances fondamentales et construit grâce à elles des innovations et des savoir-faire pour la société.

Ses domaines d'activité sont l'environnement et l'espace rural, la biologie intégrative dans le domaine animal et végétal, l'alimentation humaine, la sécurité des aliments et les comportements des consommateurs, la bioinformatique, les sciences sociales.

Pour en savoir plus : www.inra.fr

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité – INRETS

L'INRETS est placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé des transports.

Ses missions sont d'effectuer, faire effectuer ou évaluer toute recherche et tout développement technologique consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transport et de circulation du point de vue technique, économique et social, et de mener des travaux d'expertise et de conseil.

Plus concrètement, les domaines d'activité de l'INRETS sont : l'aide à la conduite (information, assistance et automatisation), les réseaux de transport, la prise en compte de l'environnement (durabilité des structures, véhicules électriques ou hybrides), la sécurité routière et la connaissance du système routier et de ses composants (homme, véhicule, infrastructure).

Pour en savoir plus : www.inrets.fr

Institut national de recherche en informatique et en automatique – INRIA

L'INRIA est placé sous la double tutelle des ministères chargés de la recherche et de l'industrie.

Il a pour vocation d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées dans les domaines des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). L'institut assure également un fort transfert de technologie par la formation par la recherche, la diffusion de l'information scientifique et technique, le développement, l'expertise et la participation à des programmes internationaux.

Ses sept grands thèmes de recherche sont : la modélisation, la simulation et l'optimisation de systèmes dynamiques complexes ; la programmation : sécurité et fiabilité des systèmes informatiques ; la communication, l'information et le calcul ubiquitaires ; l'interaction avec des mondes réels ou virtuels ; l'ingénierie numérique ; les sciences numériques ; la médecine numérique.

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel et entretient d'importantes relations internationales : en Europe, l'INRIA est membre du consortium ERCIM, qui regroupe des instituts de recherche de 19 pays européens, et à l'international l'institut collabore avec de nombreuses institutions scientifiques et universitaires.

Pour en savoir plus : www.inria.fr

Institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM

L'INSERM est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la santé.

Cet institut travaille à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme en favorisant les interfaces entre recherche fondamentale, recherches médicales cognitive et clinique, et santé publique. Il se doit de valoriser ses résultats dans les domaines de l'application clinique, industrielle et en santé publique.

L'Institut a défini trois grands domaines prioritaires pour les années à venir, qui s'appuient sur la recherche fondamentale : la recherche en physiologie/ physiopathologie pour la compréhension des maladies, la recherche en thérapeutique (recherche sur le médicament, ingénierie biomédicale, thérapeutique du vivant), et la recherche en santé publique pour produire de nouvelles connaissances sur les déterminants de la santé de la population.

L'INSERM est caractérisé par un fort partenariat avec les universités et les hôpitaux et l'appartenance de ses laboratoires à près de 60 instituts fédératifs de recherche.

Pour en savoir plus : www.inserm.fr

Institut de recherche pour le développement – IRD



Anciennement Orstom, l'IRD est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la recherche et de la coopération.

L'IRD mène des recherches ayant pour finalité de contribuer au développement durable des pays du Sud, en particulier dans la zone intertropicale.

Il les conduit, en étroite association (unités mixtes, instituts fédératifs…) avec les institutions françaises d'enseignement supérieur et de recherche et avec ses partenaires du Sud, dans les trois domaines que sont les milieux et environnement (risques naturels, climat, ressources et gestion) ; les ressources vivantes (biodiversité, exploitation mais préservation des écosystèmes) : les sociétés et la santé (urbanisation, migration, endémies infectieuses et parasitaires).

Pour en savoir plus : www.ird.fr

Laboratoire central des ponts et chaussées – LCPC

Le LCPC est placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la recherche et du développement durable et des infrastructures.

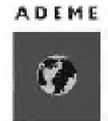
Il entreprend des recherches dans le domaine du génie civil, du génie urbain, des transports et de leur lien avec l'environnement. Il est doté d'une mission d'expertise et de conseil et se doit d'orienter, programmer, évaluer dans ses domaines de compétence la recherche-développement des Centres d'études techniques de l'équipement (CETE), et d'animer le comité inter-laboratoires régionaux des ponts et chaussées (LRPC). Le LCPC a aussi un rôle dans la mise en œuvre de la politique d'information scientifique et technique et la diffusion des connaissances acquises, la réglementation et la normalisation.

Les différents domaines d'activité sont bien sûr les chaussées, mais aussi la géotechnique, les ouvrages d'art, l'environnement et le génie urbain, la sécurité routière et les sciences de l'ingénieur.

Pour en savoir plus : www.lcpc.fr

b. Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME



L'ADEME est placée sous la tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de l'environnement et du développement durable. Les grandes missions de l'ADEME concernent l'utilisation rationnelle de

l'énergie, l'électrification rurale décentralisée, l'environnement urbain et industriel. C'est une agence d'objectifs (recherche, expertise, information et action sur les comportements) qui finance des recherches menées dans d'autres organismes ainsi que des développements techniques sur le terrain en région.

Ses domaines d'activité couvrent la maîtrise de l'énergie et l'économie des matières premières, la promotion des énergies renouvelables, la limitation de la production des déchets (et élimination, récupération, valorisation), la prévention et la lutte contre les pollutions de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, la prévention et le traitement de la pollution des sols et enfin l'amélioration des performances des transports.

Pour en savoir plus : www.ademe.fr

Agence pour la diffusion de l'information technologique – ADIT

L'ADIT est placée sous la double tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé des affaires étrangères.

Elle a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des informations scientifiques et technologiques internationales, en vue d'accompagner le développement des entreprises françaises. Elle contribue en particulier au développement des activités de veille technologique et stratégique dans l'ensemble du tissu industriel français, à des travaux de prospective sur l'évolution mondiale des sciences et technologies, et à la diffusion de dossiers de synthèse sur les stratégiestechnologiques et industrielles en France et à l'étranger.

Pour en savoir plus : www.adit.fr

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs – ANDRA

L'ANDRA est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie et de la recherche.

Son objectif est de concevoir et mettre en œuvre les filières de gestion des déchets radioactifs produits en France, pour préserver à long terme notre environnement.

Pour cela, elle assure une mission de recherche (étude de stockage profond), une mission industrielle (gestion des déchets radioactifs à vie courte en surface), et une mission d'inventaire et d'information (recensement et localisation des déchets radioactifs produits en France).

Pour en savoir plus : www.andra.fr

Oseo



OSEO est placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de l'économie.

Oseo a pour mission de soutenir l'innovation et la croissance des PME, financer et accompagner ces PME, en appui des politiques nationales et régionales.

OSEO est constitué de trois filiales, deux d'entre elles s'occupant des financements aux PME, et la troisième, *OSEO innovation*, ayant pour objet de promouvoir et de soutenir le développement industriel et la croissance par l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies.

OSEO agit en collaboration étroite avec les réseaux d'accompagnement régionaux (incubateurs, fonds de soutien mixtes…) et les chambres consulaires (en France et à l'étranger).

Pour en savoir plus : www.oseo.fr

Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM



Le BRGM est placé sous la double tutelle du ministère en charge de la recherche et du ministère chargé du développement durable et des infrastructures.

Son objectif est la compréhension des phénomènes géologiques et la gestion durable des ressources naturelles et de l'espace souterrain.

Ses domaines d'activités sont les connaissances, cartes et information géologiques, les eaux souterraines, les ressources minérales, l'aménagement et les risques naturels, les milieux contaminés (déchets et procédés), les systèmes d'information et de modélisation, la métrologie de l'environnement, et l'énergie (géothermie) et son stockage.

Pour en savoir plus : www.brgm.fr

Commissariat à l'énergie atomique – CEA



Le CEA est placé sous la tutelle des ministères chargés de la recherche, de l'économie et de l'industrie, et de la défense nationale.

Il a été créé pour donner à la France la maîtrise de l'atome pour l'énergie (nucléaire, traitement des déchets et innovation), l'industrie (nouveaux matériaux et technologies), la santé (équipements d'analyse) et la défense (chaufferie embarquée, dissuasion).

Pour en savoir plus : www.cea.fr

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD



Le CIRAD est placé sous la double tutelle du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de la coopération.

Organisme scientifique spécialisé en recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, le CIRAD contribue au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux.

Ses domaines d'activité sont plus particulièrement l'agronomie (culture et élevage), l'exploitation forestière, les territoires et acteurs de l'environnement (agricultures familiales et systèmes irrigués), mais aussi la santé animale (écosystèmes naturels et pastoraux, productions animales, santé animale), et l'amélioration des méthodes pour l'innovation scientifique (agro-alimentaire, agronomie, biotechnologies et ressources génétiques végétales, économie, politiques et marchés, protection des cultures).

Pour en savoir plus : www.cirad.fr

Centre national d'études spatiales – CNES



Le CNES est placé sous la tutelle du ministère ministère chargé de la recherche et du ministère en charge de la défense nationale.

Il propose et met en œuvre la politique spatiale française par la participation aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), et la réalisation d'un programme national très largement ouvert à la coopération multilatérale visant à garantir la compétitivité internationale.

Ses domaines d'activité sont l'accès à l'espace (Ariane et l'élaboration de lanceurs), l'observation de la Terre (satellites), les télécommunications (localisation, système de navigation), la connaissance de l'Univers, la réalisation d'expériences scientifiques et technologiques dans l'espace, les activités liées aux besoins de la Défense.

Pour en savoir plus : www.cnes.fr

Centre scientifique et technique du bâtiment – CSTB



Le CSTB est placé sous la tutelle du ministère en charge du développement durable et des infrastructures.

Il prépare le futur de la construction dans un esprit pluridisciplinaire : santé, environnement, prévention des risques, confort et ambiance (acoustique, éclairage, thermique), technologies du bâtiment et des équipements, évaluation de la qualité des produits et procédés innovants, industries de l'information et économie et

sociologie (coût des produits, acteurs de la construction, requalification des quartiers urbains).

Pour en savoir plus : www.cstb.fr

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – IFREMER



L'IFREMER est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la recherche, de l'environnement et du développement durable, et de la pêche.

Ses quatre grandes missions sont : la recherche (océanique pour la gestion des ressources vivantes et de l'environnement littoral), l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer), la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique), le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités.

Parmi ses priorités actuelles figurent l'étude des climats, hydrosystèmes et écosystèmes océaniques, la connaissance des fonds océaniques (pétrole profond), la prévision des stocks de pêche et l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche.

Pour en savoir plus : www.ifremer.fr

Institut national de l'environnement industriel et des risques – INERIS

INERIS

L'INERIS est placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement et du développement durable.

Il a pour missions de mentionner et prévenir les risques accidentels ou chroniques pour l'homme et pour l'environnement liés aux installations industrielles, aux substances chimiques et aux exploitations souterraines (expertise, certification et recherche en partenariat). Ces risques peuvent être : chroniques (risques sanitaires et environnementaux à long terme des substances chimiques) ; accidentels (prévention et expertise des risques liés aux activités industrielles et aux moyens de transports des matières dangereuses ; risques du sol et du sous-sol (risques géotechniques).

Pour en savoir plus : www.ineris.fr

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – IRSN

IRSN

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la défense, du développement durable, de l'industrie, de la santé, et de la recherche.

C'est le premier expert français dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques et le leader européen de la recherche sur le risque nucléaire. Il

rassemble plus de 1500 experts et chercheurs qui couvrent des disciplines très diverses, depuis les sciences de la vie jusqu'à la physique nucléaire. Il assure la sûreté des installations nucléaires, des déchets et des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'environnement et de la santé de l'homme contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et des produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actes de malveillance.

Pour en savoir plus : www.irsn.org

Office national d'études et de recherches aérospatiales – ONERA

L'ONERA est placé sous la tutelle du ministère chargé de la défense du territoire.

Par ses missions de recherche et d'expertise, ses objectifs sont de mieux comprendre les phénomènes physiques et de valider l'évaluation des performances des systèmes complexes aérospatiaux. Il assiste les services de l'Etat chargés de conduire la politique aéronautique et spatiale, tant civile que militaire, et favorise aussi le lancement et l'établissement de projets dans les PME/PMI innovantes du secteur de la Défense. Il participe aux grands programmes aéronautiques et spatiaux européens (Airbus, Ariane…).

Ses domaines de compétence sont l'aérodynamique, la mécanique du vol, l'énergétique, la résistance des structures, les matériaux, l'optique et le laser, l'acoustique, l'électromagnétisme, l'électronique, les systèmes, la robotique et le traitement de l'information.

Pour en savoir plus : www.onera.fr

Laboratoire national d'essais – LNE

Le LNE est placé sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie.

Le LNE est au cœur du dispositif français et européen pour la métrologie, la qualité et la conformité technique aux normes et aux directives européennes. Il offre aux entreprises un large éventail de services (mesurer, essayer, certifier et former), qu'il met en œuvre à tous les stades de la vie des produits. Ce bureau effectue des programmes d'essais, normalisés ou sur mesure, dans de nombreux domaines comme la métrologie et l'instrumentation, les matériaux, les produits de consommation, la santé et les dispositifs médicaux, les équipements et composants industriels, la logistique et l'emballage, l'énergie et l'environnement.

Pour en savoir plus : www.lne.fr

c. Etablissements publics à caractère administratif (EPA)

Agence nationale de la recherche – ANR

l'ANR est sous la tutelle du ministère en charge de la recherche.
L'agence a pour mission, en suivant l'orientation et la programmation définies par son ministère de tutelle, de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales, appliquées et finalisées, l'innovation et le transfert technologiques et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

L'ANR finance la recherche sur projets, en s'adressant donc à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises. La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique, auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises.

Pour en savoir plus : www.agence-nationale-recherche.fr

Centre d'études de l'emploi – CEE

Le CEE est placé sous la double tutelle du ministère en charge de la recherche et du ministère en charge de l'économie et du travail.
Il développe des instruments d'analyse de l'emploi axés sur les entreprises et les personnes, en complément des travaux macro-économiques réalisés à partir d'appareils statistiques lourds, et mène des enquêtes, études et recherches, pour éclairer les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux sur l'évolution de l'emploi en liaison avec l'évolution des marchés et des technologies, sur les politiques publiques d'emploi et leur évaluation, sur le fonctionnement du marché du travail et sur la situation et les comportements de la population active. La comparaison internationale est un outil de base pour la plupart des travaux du CEE, c'est pourquoi il participe à plusieurs programmes de la Commission Européenne.

Pour en savoir plus : www.cee-recherche.fr

Centre informatique national de l'enseignement supérieur – CINES



Le CINES est placé sous la tutelle du ministère en charge de la recherche. Cet établissement, créé en 1999, est situé à Montpellier. Il succède au CNUSC (Centre National Universitaire Sud de Calcul).
Avec l'IDRIS (unité du CNRS, Orsay), le CINES met à disposition de la communauté scientifique de la recherche publique des moyens informatiques exceptionnels (deux supercalculateurs à architecture parallèle IBM SP et SGI) pour le calcul numérique intensif. Il contribue à la mise en place et à l'exploitation de services en réseau

utilisant des bases de données, au profit des organismes de recherche publique ou d'établissements d'enseignement supérieur qui le demandent.

En partenariat avec l'ABES, le centre héberge et exploite les équipements du SUDOC. Il abrite aussi des données numérisées : textes, images, vidéos, et y donne accès via Internet (plus de dix sites). Le CINES est enfin le centre national officiel d'archivage des thèses électroniques. Il a également un rôle d'expertise et de formation en matière de réseaux informatiques.

Pour en savoir plus : www.cines.fr

Centre national de recherches météorologiques - Météo-France



Le CNRM est sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement et du développement durable.

Il assure l'essentiel des activités de recherche et coordonne l'ensemble des actions de recherche et développement orientées en priorité par les besoins du service public en matière de météorologie : prévision météorologique, physique et dynamique de l'atmosphère, connaissance du climat, interactions entre l'homme, le climat et l'atmosphère.

Les domaines de recherche couverts s'étendent aux frontières de la météorologie avec la chimie de l'atmosphère (pluies acides, ozone), l'océanographie de surface, la physique et la dynamique du manteau neigeux, l'hydrologie de surface,… Ces recherches sont conduites en coopération étroite, au niveau national avec les laboratoires de recherche atmosphérique du CNRS et des universités, au niveau international avec des services de recherche étrangers.

Pour assurer sa mission, le CNRM accueille près de 300 personnes (1/3 de chercheurs), travaillant dans huit centres ou divisions spécialisés : le Groupe de Modélisation pour l'Assimilation et la Prévision (GMAP) ; le Groupe de Météorologie à Moyenne Echelle (GMME), le Groupe de Météorologie de Grande Echelle et Climat (GMGEC), le Groupe de Météorologie Expérimentale et Instrumentale (GMEI), le Réseau d'Etudes et de Transfert Interne des Connaissances (RETIC) – ces 5 groupes sont localisés à Toulouse ; le Centre d'Aviation Météorologique (CAM), situé à Brétigny ; le Centre de Météorologie Marine (CMM), à Brest ; le Centre d'Etudes de la Neige (CEN), à Grenoble.

Pour en savoir plus : www.cnrm.meteo.fr

Institut géographique national- IGN



L'IGN est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement et du développement durable.

Il a une mission de service public, pour conduire les actions de recherche

dans le domaine de l'information géographique, assurer la formation initiale et continue de ses agents, et tenir à jour la documentation géographique institutionnelle. Au-delà de ces activités transversales, il a pour mission fondamentale d'assurer la production, l'entretien et la diffusion de l'information géographique de référence en France.

Pour en savoir plus : www.ign.fr

Institut national de recherche pédagogique – INRP



L'INRP est placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et du ministère chargé de l'éducation nationale.

Il a pour rôle d'éclairer la réflexion et l'action des enseignants, des formateurs et des décideurs administratifs et politiques. L'établissement conduit des recherches en éducation et en formation, valorise les résultats des recherches, en particulier en direction des praticiens, et contribue à leur diffusion. Il contribue à la conservation, au développement et à la valorisation des collections patrimoniales (Musée national de l'éducation, Bibliothèque).

Ses principaux domaines d'études concernent les didactiques des disciplines, les approches institutionnelles (histoire de l'éducation, éducation et politiques…), les usages des nouvelles technologies en éducation.

Pour en savoir plus : www.inrp.fr

d. Les groupements d'intérêt public (GIP)

Agence nationale de recherches sur le sida – ANRS

L'ANRS mène ses actions avec le soutien des ministères en charge de la recherche, de la santé, et des affaires étrangères.

Il soutient des recherches dans les pays en développement sur le VIH/sida dans tous ses aspects mais aussi sur d'autres rétrovirus, dès lors qu'elles sont utiles à la compréhension de la physiopathologie de l'infection par le VIH, et sur les hépatites B et C dans tous leurs aspects.

Pour en savoir plus : www.anrs.fr

Consortium national de recherche en génomique – CNRG



Le CNRG – ou Genopole® – est un GIP qui regroupe le Réseau national Génopole®, le Centre national de séquençage et le Centre national de génotypage.

Le CNRG a pour mission de participer à la politique nationale de génomique et de génomique fonctionnelle en mettant à la disposition de la communauté scientifique française de grands équipements technologiques de niveau international.

À ce titre, le CNRG est chargé notamment de séquencer des génomes, de mettre en oeuvre des moyens nécessaires au développement de la génomique fonctionnelle et d'animer et coordonner la politique scientifique et de transfert de technologies des génopoles régionales. Il élabore également une charte déontologique et mène des actions d'information scientifique et technique dans le domaine de la génomique.

Pour en savoir plus : www.genopole.org

Institut polaire français Paul Emile Victor – IPEV



L'Institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) a le soutien du ministère chargé de la recherche et du minstère des affaires étrangères.

L'IPEV est une agence de moyens pour la recherche polaire au service des laboratoires nationaux rattachés à des structures dont la vocation est la recherche scientifique : université, CNRS, CEA, INRA…

Sa mission principale est de mettre en œuvre des programmes scientifiques dans les régions polaires et subpolaires des deux hémisphères par la mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour les scientifiques dans ces régions (gestion et entretien de bases scientifiques, acquisition et maintenance d'équipements scientifiques fonctionnant dans ces bases) et l'organisation des expéditions (recrutement du personnel nécessaire sur le plan scientifique et technique, affrètement de navires pour acheminer ces personnels sur les sites d'études, organisation globale des missions de la métropole jusqu'au terrain).

Pour en savoir plus : www.institut-polaire.fr

L'Observatoire des Sciences et Techniques (OST)



L'OST produit des indicateurs qui permettent aux acteurs de la science et de la technologie au sens large de débattre de la politique de recherche et d'élaborer leur stratégie.

Ses travaux sont destinés aux responsables des institutions publiques et privées de recherche, et plus généralement à ceux qui s'intéressent à la recherche, à la technologie et à l'innovation, aux échelles nationales, régionales, locales, européennes et internationales. Les travaux de l'OST contribuent à apporter un éclairage sur les politiques de la recherche. Ils concernent tous ceux, chercheurs ou non, qui s'intéressent à l'avenir des sciences et des techniques.

Pour en savoir plus : www.obs-ost.fr

e. Les fondations liées à la recherche

Fondation Jean Dausset / Centre d'étude du polymorphisme humain - CEPH



Le laboratoire de recherche Centre d'Etude du Polymorphisme Humain (CEPH) a été créé en 1984 par le Professeur Jean Dausset (Prix Nobel de médicine et physiologie, 1980). Ce laboratoire élabore des cartes du génome humain. À l'origine, l'idée du Professeur Dausset était de fournir à la communauté scientifique des ressources de cartographie du génome humain. Son site internet est essentiellement destiné aux chercheurs. En 1991, le CEPH et l'AFM (Association Française contre les Myopathies) créent le Généthon. Le Généthon est un centre de recherche et d'application sur les thérapies géniques qui intègre également ses activités de recherche autour des cellules souches. Fournisseur de vecteurs pour les laboratoires, il se donne aussi les moyens de collaborer à la recherche clinique. Le CEPH et le Généthon sont aujourd'hui indépendants. Depuis 1993, le CEPH est la Fondation Jean Dausset - CEPH.

Pour en savoir plus : www.cephb.fr

Institut Curie



La prévention contre les cancers, la prise en charge des malades (hôpital, privé) et la recherche contre le cancer sont les objectifs de cet institut. La recherche s'articule autour de la biologie cellulaire et biologie du développement, la biophysique moléculaire, la génétique humaine en cancérologie, la génotoxicologie, la pharmacochimie, la physicochimie du vivant, et la signalisation cellulaire.

Pour en savoir plus : www.curie.fr

Institut Pasteur



L'institut Pasteur conduit une recherche scientifique pour la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses, contribue à l'enseignement et rend des services de santé publique (consultations médicales, vaccinations, centres de références…).

Ses domaines d'activité sont la microbiologie, la bactériologie et la mycologie, la biologie moléculaire, la virologie (SIDA et rétrovirus, notamment), la physiopathologie, la neurobiologie mais aussi la génomique et la post-génomique plus particulièrement en immunologie, et l'écologie. Il existe un réseau de 20 laboratoires dans le monde, qui collaborent avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour en savoir plus : www.pasteur.fr

Les RTRA (réseaux thématiques de recherche avancée)



Les RTRA sont des structures regroupant des établissements de recherche, d'enseignement supérieur, ou des entreprises. A Montpellier par exemple, Agropolis Fondation regroupe le CIRAD, l'INRA, l'IRD et Montpellier SupAgro, pour soutenir des programmes scientifiques concernant l'agronomie et le développement durable.

Pour en savoir plus : www.cnrs.fr/dpa/autres-partenariats/rtra.htm et www.agropolis-fondation.fr

Les CTRS (centres thématiques de recherche et de soins)



Les CTRS sont également des regroupements de structures liées à la recherche médicale pour favoriser un rapprochement entre recherche fondamentale et recherche clinique. Montpellier est une des villes de localisation du CTRS Infectionpôle Sud, aux côtés de Nice et Marseille, et parmi les 14 membres fondateurs de ce CTRS on trouve les universités Montpellier 1 et 2, ainsi que le CHU de Montpellier.

Pour en savoir plus : www.infectiopolesud.com

f. Les pôles de compétitivité



Comme les RTRA ou les CTRS, les pôles de compétitivité regroupent plusieurs partenaires autour d'une thématique de recherche. Ils sont toutefois plus ciblés sur l'innovation et le développement économique, et ont des statuts juridiques variés : association, groupement d'intérêt économique ou groupement d'intérêt scientifique.

A Montpellier, c'est un pôle de compétitivité sur l'eau à vocation mondiale qui a été labellisé en 2010. D'autres pôles de compétitivité sont présents en Languedoc Roussillon : Eurobiomed, Trimatec, Qu@limed, Derbi, et Risques.

Pour en savoir plus : www.competitivite.gouv.fr

3.2 La recherche d'emploi – fiche pratique

3.2.1 L'Allocation de Retour à l'Emploi

À la fin de la thèse, le jeune chercheur se pose forcément la question de son futur emploi. Bien entendu, il arrive fréquemment qu'au moins pendant un temps il faille passer par la case chômage, la question primordiale est alors : ai-je droit à des allocations chômage et sous quelle forme ?

a. Les conditions d'admission

Première condition : **avoir travaillé et perçu un salaire pendant sa thèse.**

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- **avoir eu un contrat de travail pour faire son doctorat (allocations de recherche, contrat doctoral, contrat CIFRE ou tout autre CDD)**
- **ou avoir été ATER**
- **ou avoir occupé un autre emploi pendant sa thèse (y compris des vacations si le nombre d'heures est suffisant).**

Mais ce n'est pas tout, il faut également justifier d'une durée de travail minimale d'au moins 4 mois ou 610 heures – tous contrats confondus – au cours des 28 derniers mois qui précèdent la fin du contrat de travail donnant lieu à votre admission à une indemnisation chômage (Arrêté du 30 mars 2009, NOR: ECED0907050A). Autrement dit, vos seules vacations en tant que chargé de cours ne sauraient être suffisantes pour bénéficier d'une allocation mais cumulées avec des emplois saisonniers ou des jobs pendant votre thèse elles peuvent se révéler utiles dans le calcul.

Seconde condition : **être effectivement à la recherche d'un emploi.**

Traduisez : ne plus être étudiant. Les textes sont très clairs : l'ARE (allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) est là pour vous aider à chercher un emploi mais elle n'est en aucun cas un financement pour votre thèse.

Vous pouvez malgré tout prétendre à l'ARE dès lors que vous avez rendu votre manuscrit et que votre soutenance doit se faire dans un bref délai (maximum 1 mois 1/2). Il est considéré en effet que cette courte période précédant la soutenance peut être utilement mise à profit pour chercher un emploi.

b. Quand et où s'inscrire ?

Dés la fin de votre contrat et dans un délai d'un an maximum. Il est théoriquement possible de s'inscrire quelques jours avant la fin du contrat, mais en pratique l'inscription a toujours lieu au mieux le jour suivant le terme de votre contrat. Il est recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible afin de ne pas retarder outre mesure les échéances de paiement éventuel (à partir du jour de votre inscription, il y a forcément une semaine de carence).

Votre inscription se fait auprès du PÔLE EMPLOI dont vous dépendez. Vous trouverez la localisation des Pôles emploi sur le site : www.pole-emploi.fr. Vous pouvez vous inscrire en ligne ou par téléphone (3949).

ATTENTION ! Si vous releviez du service public (contrat d'ATER, d'allocataire de recherche ou contrat doctoral), il est possible que ce soit votre employeur qui gèrera votre indemnisation chômage (à voir avec votre établissement). Vous serez néanmoins obligé de vous déclarer auprès du PÔLE EMPLOI, qui vous fournira un papier justifiant que vous ne relevez pas de sa compétence. Contactez ensuite la DRH de votre université.

Les pièces à fournir :

- **Pièce d'identité ou titre de séjour et autorisation de travail si vous êtes de nationalité étrangère,**
- **La ou les attestations d'employeurs (donc éventuellement l'université) témoignant de votre activité,**
- **une photocopie de votre Carte Vitale,**
- **Un RIB ou un RIP.**

c. La durée et le montant de l'ARE

L'ARE est calculée sur une base journalière. Elle est indexée sur un salaire moyen de référence sur 12 mois (primes comprises). À taux plein, le montant brut de l'ARE est :

- une partie fixe égale à 11,34 € /jour (au 1e juillet 2011),

- une partie variable égale à 40,4% du salaire journalier de référence.

Le montant ne peut pas être inférieur à 57,4%, ni supérieure à 75%, du salaire journalier de référence. Le montant net de l'ARE ne peut pas être inférieur à 27,66 € par jour.

La durée d'indemnisation est de 7, 12 ou 23 mois, en fonction de la période travaillée avant inscription. Pour les allocataires, vous pouvez donc tabler sur 23 mois et les ATER (sauf renouvellement du poste) sur 12 généralement.

Notez que vous êtes payés à termes échus dans un délai d'un mois. Comprenez par là que votre mois de septembre vous sera versé (dans le meilleur des cas) en octobre, le mois d'octobre en novembre, etc. Autrement dit, vous aurez au moins un premier mois – voire deux – difficile(s) à vivre, aussi prévoyez des réserves.

Par ailleurs, si vous releviez du service public, notamment l'université, sachez que certaines dates sont indexées sur des dates administratives particulières qui perturbent la régularité des versements.

d. Quelles sont vos obligations ?

Dès votre inscription en tant que demandeur d'emploi, vous recevrez divers courriers et dossiers. Un premier rendez-vous individuel vous sera proposé. Vous ne pouvez vous y soustraire.

Bien sûr, si vous êtes convoqué à un entretien d'embauche le même jour ou si vous êtes gravement malade, une simple attestation (du recruteur, du médecin) est suffisante pour justifier de votre absence au rendez-vous.

Dans tous les cas, vous êtes tenus de déclarer votre situation chaque mois auprès de PÔLE EMPLOI, même si c'est l'université qui vous verse vos indemnités.

Vous serez convoqué régulièrement, afin de faire le point sur votre situation et de témoigner de votre recherche active d'un emploi.

Liens utiles:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N461.xhtml

Site de PÔLE EMPLOI *:* www.pole-emploi.fr

3.2.2 Valorisation des compétences

Pour cette partie, on ne saurait trop vous recommander de vous munir du *Guide Emploi* de Contact et de surtout bien le lire. Il vous a normalement été distribué en même temps que ce guide et, si ce n'est pas le cas, il est disponible dans les locaux de l'association Contact et sur le site Web.

Bilan de compétences chez un consultant

À la fin de votre thèse, vous vous trouvez souvent confrontés à une question lancinante : « qu'est-ce que je sais faire, au juste ? ».

L'ultra-spécialisation du docteur sur son sujet de thèse l'empêche souvent de réaliser les nombreuses compétences transversales qu'il a développées. D'autre part, nous avons peut-être quelques projets en attente qui ne demandent qu'à éclore.

La démarche de faire un bilan de compétences peut s'avérer extrêmement pertinente pour faire le point sur nos potentialités, nos chances de réussite, et éventuellement nos lacunes à combler pour mener tel ou tel projet à bien.

• *Deux possibilités :*

1 - Vous êtes au chômage.

Vous bénéficiez donc des plans d'aide au retour à l'emploi (PARE). Dans le cadre de ces plans, et en fonction de vos projets, PÔLE EMPLOI vous proposera de prendre des rendez-vous avec des cabinets professionnels sous contrat. C'est entièrement gratuit !

En tant que cadre, vous pouvez également bénéficier de ce service auprès de l'APEC (Agence pour l'Emploi des Cadres).

En revanche, il vous appartient d'aiguiller le conseiller vers la prestation qui vous intéresse : il vous faudra peut-être le convaincre de l'utilité pour vous de faire un bilan de compétences ou de suivre une formation spécifique (sur la création d'entreprise, par exemple). Au bout de 6 mois de chômage, il arrive que le PÔLE EMPLOI vous proposent lui-même de vous inscrire pour un bilan de compétences.

2 - Vous n'êtes pas ou plus au chômage,

Vous avez le droit de faire cette démarche à titre privé auprès d'organismes spécialisés ou même en tant que salarié, dans le cadre de la formation professionnelle continue (il vous faudra cependant cumuler 5 ans d'activité professionnelle et 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise pour pouvoir en bénéficier).

NB : la plupart des organismes s'adressent principalement aux demandeurs d'emploi et aux salariés, pas aux particuliers, mais de plus en plus de cabinets privés proposent cette prestation.

• *Le coût et la durée*

Le bilan de compétences suit un parcours bien défini : il dure de 12 à 24 heures (en moyenne), étalées sur plusieurs semaines.

Lorsque vous le suivez dans le cadre du PARE ou en tant que salarié en formation continue, il ne vous coûte rien. En tant que particulier, et suivant la durée de votre bilan, vous en serez quitte pour en moyenne 700€, mais le prix varie énormément suivant les organismes et peut aller de 200 à 2000€ !

Rappelez-vous également que pendant votre doctorat vous pouvez bénéficier de la formation « valorisation des compétences : un Nouveau Chapitre de la Thèse » (voir chap. 2.4.3.c).

Centre interinstitutionnel de bilan de compétences : www.cibc.net

Un annuaire des centres de Bilans de compétences enregistrés : www.iciformation.fr/Trouver-un-Bilan-de-Competences.html

Centre interinstitutionnel de bilan de compétences : www.cibc.net

Le site de PÔLE EMPLOI : www.pole-emploi.fr

Et celui de l'APEC : www.apec.fr

3.2.3 Préparer sa candidature

a. Déterminer son projet professionnel

Faites le bilan de ce que vous avez fait et savez faire (parcours d'études, formations, stages et emplois – y compris jobs d'été, petits boulots, activités dans des associations, sports pratiqués, etc.) ; déterminez dans cette liste ce que vous aimez et ce que vous réussissez le mieux : cela dessinera votre profil.

Réfléchissez ensuite à ce que vous souhaiteriez faire, et faites le parallèle avec votre bilan en faisant ressortir les liens et les points forts, ainsi que ce qu'il vous reste encore éventuellement à accomplir pour atteindre votre but. Cette étape est très importante et vous sera utile à tous les niveaux de votre recherche d'emploi : pour cibler les postes et entreprises qui vous correspondent, pour élaborer votre CV et exprimer vos motivations, et enfin pour défendre votre position lors de l'entretien. Les recruteurs aiment que les candidats sachent ce qu'ils veulent et ce qu'ils valent.

Ciblage des entreprises

Listez les entreprises susceptibles de vous intéresser en précisant le secteur d'activité, la taille des structures, leur potentiel en matière d'embauche, leur localisation, les projets en cours… Vous pouvez vous référer à un annuaire type Kompass ou à des annuaires thématiques.

Prise de contact

Contactez les entreprises et essayez d'obtenir les coordonnées d'une personne ressource qui pourra vous indiquer les informations importantes (projets en cours, perspectives de création de poste, profils recherchés).

Lorsque cela est possible, n'hésitez pas à la rencontrer pour l'interroger sur la structure. Les salons constituent des moments propices pour récolter un maximum d'informations. Lorsque vous ne pouvez pas entrer en contact avec un responsable, analysez le site Internet et les différents documents produits par la société pour mieux la connaître.

Analyse des informations obtenues

Essayez de dégager les éléments qui vous semblent caractériser l'esprit de l'entreprise, d'identifier les projets sur lesquels vous pourriez intervenir…

b. Elaborer les documents de communication

Une fois les renseignements pris et traités, vous pouvez vous lancer dans l'élaboration de vos documents de présentation : CV (voir plus loin) et lettre d'accompagnement. Il existe une multitude de méthodes pour réaliser ces outils.

La lettre d'accompagnement :

Elle est en général composée de trois parties.

Dans une introduction brève et percutante, l'accroche, vous devez expliquer sommairement ce qui vous pousse à postuler dans l'entreprise (Est-ce son image de marque particulière ? Est-ce parce que les projets qu'elle gère vous intéressent ?). Evitez les lieux communs, soyez précis pour montrer que votre volonté d'intégrer la structure n'est pas due au hasard.

Présentez ensuite les compétences qui vous semblent utiles pour exercer le poste proposé ou rejoindre l'entreprise. Là encore, soyez convaincant, ne répétez pas ce que vous avez écrit dans le CV, mettez en avant vos compétences transversales, vos qualités humaines…

En dernier lieu, vous proposerez un service au recruteur, pour lui montrer que vous pouvez lui apporter un plus réel.

Vous préparer à l'entretien :

Pour aborder l'entretien de sélection dans les meilleures conditions, il est capital d'avoir pris du recul par rapport à votre profil, à vos expériences, à votre

projet. Votre capacité à présenter vos compétences, vos motivations, votre parcours de manière claire vous permettra de marquer des points dans l'esprit du recruteur. Par ailleurs, certains professionnels peuvent tenter de vous pousser dans vos retranchements pour observer votre réactivité. Si vous ne vous êtes pas préparé, vous risquez d'être déstabilisé par la moindre question embarrassante.

Il vous faut passer de la position de demandeur d'emploi à celle de prestataire de services. Autrement dit, ce n'est pas l'entreprise qui vous fait une faveur en vous recrutant, mais vous qui apportez un plus à l'entreprise.

Le suivi de votre candidature :

Les recruteurs apprécient les candidats motivés et organisés. Vous pouvez rappeler l'entreprise une dizaine de jours après avoir envoyé votre candidature. Ne harcelez pas le recruteur, un ou deux appels suffisent.

- ***Le CV : reflet de votre parcours, de vos objectifs, de votre personnalité.***

Il n'existe pas un modèle unique de CV, mais il convient de faire figurer sur votre document un certain nombre de renseignements. Ce document peut prendre des formes diverses, à vous de faire un CV qui vous ressemble. Il doit également être adapté au poste et à l'entreprise que vous visez : faites des CV différents suivant les annonces auxquelles vous répondez.

A retenir

Un CV professionnel tient en une page, maximum deux dans des cas très exceptionnels où le candidat a beaucoup d'expérience.

D'une manière générale, à la lecture de votre CV le recruteur doit pouvoir repérer vos compétences, comprendre votre parcours et déterminer si vous correspondez ou non au profil qu'il recherche. Le CV est donc l'outil qui vous permet de vous présenter d'un point de vue personnel et professionnel. Il doit donner envie au recruteur de vous contacter.

Objectif du CV : obtenir un RENDEZ-VOUS !!!

Les rubriques indispensables : titre du CV, état civil et coordonnées, expériences professionnelles et formations, centres d'intérêt, compétences.

L'agencement des rubriques au sein du CV varie selon ce que vous avez envie de mettre en valeur, votre expérience, vos compétences ou vos diplômes.

Les recruteurs reçoivent des dizaines de CV et doivent les lire très vite. Soyez concis et mettez en évidence les éléments-clefs de sorte qu'ils apparaissent au premier coup d'oeil. Ne rentrez pas dans les détails : il sera toujours temps de le faire à l'entretien.

Titre du CV : une phrase qui sert d'accroche et permet de valoriser les éléments-clés de votre CV. Vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et de responsabilités que vous souhaitez occuper.

Expériences professionnelles : trop souvent les candidats se contentent d'indiquer les coordonnées des structures au sein desquelles ils ont travaillé, l'intitulé du poste qu'ils ont occupé. Ils oublient de préciser la nature des missions... Ne confondez pas *fonction* et *mission*. Le recruteur a besoin de données précises pour déterminer rapidement si votre profil convient ou non pour le poste qu'il propose. N'oubliez pas dons pas d'indiquer les missions qui vous ont été confiées au cours de votre thèse. La thèse est une véritable expérience professionnelle !

Formations : inutile de retracer votre parcours universitaire dans son intégralité. Vous pouvez vous contenter d'indiquer vos sujets de Master et de thèse. Evitez de préciser les mentions que vous avez obtenues ou le nom de vos directeurs de recherche ; les recruteurs, en France, n'y sont pas sensibles (sauf bien sûr s'il s'agit d'un Prix Nobel !).

Compétences : il n'est pas obligatoire de faire figurer une rubrique « compétences » sur votre CV. Cependant sachez qu'elle permet au recruteur de gagner du temps. Cette rubrique ne doit pas être un catalogue de vos savoir-faire techniques. Vous devez aussi préciser vos autres compétences (enseignement, conduite de projets...) et argumenter chaque thème.

Liens utiles :

***Docteurs & Co*, journal de l'ABG : beaucoup d'infos, notamment sur les réalisations de CV. Les numéros sont disponibles en ligne en PDF, rubrique « actualités » sur www.abg.asso.fr.**

Site internet du PÔLE EMPLOI : exemples de CV et conseils pour bâtir un CV et une lettre de motivation : www.pole-emploi.fr, rubrique Candidats > Conseils à l'emploi > Les prestations Pôle Emploi > Exemples de CV.

Agences PÔLE EMPLOI : guides papier (comment faire un CV, une lettre de motivation, etc...).

Pensez également à demander conseil à vos aînés qui sont déjà en post-doc ou embauchés en entreprise. Ils ont de l'expérience !

• *Votre CV en anglais – Fiche pratique*

Un CV en anglais peut s'étendre sur une à deux pages maximum. Il ne vous est pas demandé de l'accompagner d'une photographie. Votre anglais doit être irréprochable et il est important de veiller à ne pas mélanger l'anglais GB et l'anglais US.

Les rubriques usuelles sont :

Personal Details (Etat civil) : cette rubrique comporte le prénom et le nom, l'adresse (Home address), le(s) numéro(s) de téléphone, la date de naissance, la nationalité et la situation de famille (single ou married).

Career Objective (Objectif professionnel) : cette rubrique permet de valoriser les éléments-clés de votre CV. Située en haut, juste après l'Etat civil, cette indication est généralement encadrée : vous indiquez votre projet professionnel et/ou le type de poste et responsabilités que vous souhaitez occuper. Elle peut aussi s'intituler « Professional Objective ».

Education (Formation initiale) : il ne faut mentionner que les diplômes obtenus après le baccalauréat, dans l'ordre chronologique inversé et en faisant bien attention à leur traduction. En effet, les systèmes éducatifs français et anglo-saxons n'ont pas toujours d'équivalence.

Quelques traductions :

Doctorat : PhD

Special Skills (Compétences particulières) : à moins d'être significatives pour le poste, les compétences sont généralement mentionnées à l'intérieur de la rubrique Education. Il s'agit de vos compétences en langues étrangères et en informatique. Pour les langues (Foreign languages), vous devez indiquer votre niveau selon l'échelle suivante : Bilingual / Fluent / Working knowledge / Basic ou Conversational. Vous pouvez aussi préciser, le cas échéant, la durée de séjours effectués dans le pays.

Work Experience (Expérience professionnelle) : pour chacune de vos expériences, pensez que le recruteur ne connaît pas forcément l'entreprise que vous citez, il est donc utile de préciser son activité et ses performances.

Achievements (Réalisations) : rubrique importante dans un CV anglais ! Pour cela, il est recommandé d'utiliser des verbes d'actions (au prétérit). De même, n'hésitez pas à utiliser des chiffres (budget, ventes, etc.). Attention, les recruteurs

anglais n'aiment pas les trous inexpliqués dans le parcours. Il est préférable de donner clairement les raisons du changement de situation.

Miscellaneous (Divers) : dans cette rubrique sont généralement présentées toutes les activités extra-professionnelles, les centres d'intérêts (hobbies), la détention de permis de conduire.

References (Références) : rubrique inhabituelle en France, elle est indispensable dans les pays anglosaxons où les recruteurs souhaitent pouvoir vérifier les expériences décrites. Pour cela, vous devez fournir généralement deux noms (un professeur et un ancien employeur, par exemple), avec leurs coordonnées. Pensez à les prévenir d'un éventuel appel. Si vous ne souhaitez pas communiquer ces coordonnées dans un CV, vous pouvez indiquer au recruteur qu'elles sont disponibles sur demande, en utilisant la formule suivante : References available upon request.

3.2.4 Emploi : où chercher ?

a. Organismes d'accompagnement dans la recherche d'emploi



Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes Diplômés

L'AFIJ de Montpellier vous accueille toute l'année pour vous proposer ses services gratuitement :

- **information sur l'emploi,**
- **modules de formation aux stratégies de recherche d'emploi,**
- **offres de premier emploi,**
- **rencontres avec des professionnels.**

L'AFIJ a pour finalité de faciliter et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés, en les préparant à l'accès à l'emploi au travers d'actions de terrain. Elle joue un rôle d'interface entre jeunes et professionnels avec les Rencontres AFIJ, les présentations et les visites d'entreprises, les simulations d'entretien d'embauche, les entretiens individuels entre jeunes et professionnels (dans le cadre des « actions de parrainage »), la diffusion gratuite d'offres de premier emploi.

L'AFIJ mobilise des recruteurs (entreprises, acteurs de l'économie sociale - associations, mutuelles, coopératives - collectivités locales...) et agit pour rapprocher les jeunes diplômés et les recruteurs (promotion des diplômés, d'une part, et connaissance des employeurs, d'autre part).

L'AFIJ propose un accompagnement à la recherche d'emploi de manière collective : les jeunes diplômés bénéficient d'informations, de conseils et de formations aux techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, etc.). L'AFIJ assure également un accompagnement individuel pour des publics en difficulté.

L'AFIJ compte plus de 7500 recruteurs. L'AFIJ Montpellier organise régulièrement des sessions de formation aux techniques de recherche d'emploi. Des rencontres-métiers ont également lieu dans ses locaux.

Antenne AFIJ Montpellier :

35, Bd de l'Aéroport international
Porte d'Agora bât B (Antigone)
34000 Montpellier

Tél. : 04.67.63.03.50
www.afij.org
Contact : montpellier@afij.org



Association Bernard Gregory

L'Association Bernard Gregory (ABG) a pour mission de promouvoir la formation par la recherche dans le monde socio-économique et d'aider à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines.

Son site Web est une source d'informations et propose beaucoup d'offres de thèse ou de post-doc, dont 15% sont localisées hors de France. L'ABG compte une trentaine d'antennes à l'étranger, en Europe (Grande-Bretagne, Irlande, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie), aux Etats-Unis, au Japon et au Brésil.

Pour en savoir plus : www.abg.asso.fr



L'Apec

Le site pour l'emploi des cadres, dans tous les domaines d'activité, a aussi une rubrique spéciale « Jeunes diplômés » qui vous offre de nombreux conseils et vous donne les coordonnées de 200 entreprises qui recrutent des jeunes diplômés.

Vous avez la possibilité de déposer votre CV en ligne, de préparer des lettres de motivations et de créer et publier en ligne votre "Page Perso Apec", consultable par les recruteurs à la recherche de compétence, pour communiquer vos compétences et documents.

Site : www.apec.fr

b. Sites Internet

Sites généralistes

CADREMPLOI : un grand classique consacré à l'emploi des cadres (offres d'emploi, fiches thématiques, espace jeunes diplômés). Possibilité de déposer son CV en ligne et de consulter un annuaire des entreprises qui recrutent.
www.cadremploi.fr

MONSTER : une référence en matière de diffusion d'offres d'emploi, site généraliste. Possibilité de consulter des offres d'emploi et de déposer son CV en ligne.
www.monster.fr

TALENTS : Déposez gratuitement votre CV. Complémentaire de la recherche active, faites connaître votre CV auprès de milliers de recruteurs en le déposant dans la CVtèque.
www.talents.fr

Emplois en Languedoc-Roussillon

EMPLOI LR : un site très riche consacré à l'emploi en région Languedoc-Roussillon.
www.emploilr.com

CYBER BASE : l'actualité de l'emploi sur Montpellier et sa région.
www.cyberbase-montpellier.com

Emplois dans la Finance et la Création d'entreprise

JOB FINANCE : consacré aux métiers de la finance (banque et assurance), beaucoup d'offres mais pas toujours mises à jour.
www.jobfinance.com

E FINANCIAL CAREERS : offres d'emploi en banque, finance, assurance et comptabilité.
www.efinancialcareers.fr

KEL JOB : emploi économie, finances, comptabilité, tous les secteurs d'activité sont représentés sur ce site.
www.keljob.com

APCE (Agence pour la création d'entreprise) : une mine d'informations consacrées à la création d'entreprise.
www.apce.com

Autres sites pour accompagner une création d'entreprise :
www.creeruneentreprise.fr
www.lentreprise.com
www.oseo.fr

Emplois Scientifiques

NEWSCIENTIST : des offres dans les secteurs public et privé, de nombreuses opportunités de post-doc à l'étranger, un site de référence pour les biologistes, qui présente également des propositions dans les autres domaines scientifiques (agroalimentaire, chimie…).
www.newscientistjobs.com/splash.action

ENVIRONNEMENT : Offres emploi ciblées dans les domaines de l'environnement. Possibilité de rentrer un CV en ligne.
www.emploi-environnement.com

EARTH WORKS : Offres d'emploi à l'international, mais aussi post-doc et thèses. Ciblés géosciences, écologie, géographie.
www.earthworks-jobs.com

Emplois en Sciences Humaines et Sociales et Lettres

AVIS DROIT SOCIAL : le portail emploi des professionnels du social.
www.avis-droit-social.net

H-NET : le portail international de l'emploi en sciences humaines et sociales. www.h-net.org

LA GAZETTE DES COMMUNES : des offres d'emploi, tous les concours (inscription en ligne, calendrier, informations), l'actualité de l'emploi dans la fonction publique territoriale.
www.lagazettedescommunes.com

TERRITORIAL.FR : des offres d'emplois pour les fonctionnaires territoriaux et les contractuels.
www.territorial.fr

FABULA : le site de la recherche en littérature. Offres de postes dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche en France et à l'étranger, essentiellement en littérature et langue françaises.
www.fabula.org

Emplois en Communication et Information

SFSIC : Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication.
www.sfsic.org

JOB2COM.COM : Le site d'emploi des professionnels de la communication, de la création, de l'image et du multimedia.
www.job2com.com

Et bien sûr, toujours le site de Contact :
www.contact.asso.fr.

Dans la rubrique « Emploi », vous trouverez des conseils, le *Guide emploi* à télécharger et des offres d'emploi mises à jour quotidiennement. Vous avez la possibilité de vous abonner au flux RSS des offres d'emploi.

ANNEXES

Fédérations de doctorants nationales et internationales



Confédération des Jeunes Chercheurs

La CJC est élue au CNESER (Conseil national supérieur de l'enseignement et de la recherche) depuis 2002. Elle confédère les associations locales de jeunes chercheurs, représentatives de toutes les disciplines (droit, sociologie, informatique, histoire, biologie, économie, physique, sciences politiques…), réparties sur l'ensemble du territoire, et elle a pour but de représenter les doctorants et nouveaux docteurs au niveau national. Ce sont ces associations qui définissent les chantiers prioritaires et font avancer les réflexions de la Confédération. Elle est une force de proposition sur les questions de recherche, d'enseignement supérieur et de formation doctorale. La CJC est également membre fondateur d'Eurodoc, la fédération européenne des jeunes chercheurs.

http://cjc.jeunes-chercheurs.org



Eurodoc

Eurodoc est une fédération internationale d'associations de jeunes chercheurs.

Les objectifs d'Eurodoc sont :

- la représentation des doctorants et jeunes docteurs au niveau européen, en matière de formation, de recherche et de perspectives de carrière,
- la promotion de la qualité des formations doctorales et des normes régissant les activités de recherche en Europe,
- le développement de la circulation des informations sur les sujets concernant les jeunes chercheurs.

Eurodoc n'interfère pas avec les compétences des associations membres pour tout ce qui concerne les affaires et questions nationales.

www.eurodoc.net

Animafac

Animafac est avant tout un réseau d'échange d'expériences et un centre de ressources pour les initiatives étudiantes.

Pour cela, depuis 1996 Animafac propose des outils de développement et des espaces de dialogue et d'élaboration collective à plus de 12000 associations étudiantes à travers la France. Pour informer ces associatifs étudiants et les accompagner dans leurs projets, le réseau propose plusieurs plates-formes :

- un site Internet totalement interactif,
- une lettre électronique bimensuelle,
- une collection de guides et de fiches pratiques, et des formations à la vie associative et à la conduite de projets à travers toute la France.

Pour répondre à la diversité des attentes et des préoccupations des associations, le réseau anime des « chantiers thématiques » qui permettent de travailler au niveau national entre associations spécialisées dans des champs d'intervention différents. Le réseau compte dans ses rangs la plupart des associations nationales étudiantes.

Au niveau local, le réseau a développé depuis deux ans maintenant un système de relais dans chaque ville étudiante de France. Ces relais inscrivent les associations étudiantes d'un territoire dans un réseau d'échange de pratiques et de mutualisation des savoir-faire.

www.animafac.net

Associations de doctorants locales



Association des Doctorants et Anciens Doctorants de l'UFR STAPS de Montpellier (ADADUM)

L'ADADUM a pour objectifs de soutenir et participer à la promotion de projets initiés par les doctorants des différents laboratoires de recherche de l'UFR-STAPS de Montpellier.

Activités de l'association :

- organisation du colloque de l'ED
- obtention de créneaux sportifs hebdomadaires au Palais des Sports
- sorties et réunions amicales visant à rassembler les doctorants des différents pôles de recherche de l'UFR STAPS
- mise à jour du suivi des anciens doctorants de l'UFR STAPS initié avec l'aide du SCUIO
- organisation de manifestations et de tournois sportifs
- organisation de tables rondes
- multiplier les partenariats avec les entreprises privées

Contacts : adadum@gmail.com

ADDEGeM

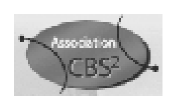
Association des Doctorants et Docteurs en Economie et Gestion de Montpellier

L'ADDEGeM est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour but d'animer la vie doctorale et scientifique, de créer et d'entretenir un réseau relationnel entre les doctorants et les docteurs en économie et gestion de Montpellier, de favoriser les échanges avec les doctorants et les docteurs d'autres disciplines scientifiques ou avec d'autres acteurs de la vie économique et sociale.

Plusieurs actions sont mises en places tout au long de l'année pour permettre aux doctorants de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs

expériences avec d'autres doctorants, des enseignants, des chercheurs ou des docteurs ayant quitté le système académique : simulations d'entretien d'embauche, colloque international de doctorants, journée d'accueil des doctorants et présentation de leurs thèmes de recherche… et des apéros bien sûr!

Contact : contact@addegem-asso.fr
Site : www.addegem-asso.fr



Association CBS^2

L'association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Doctorale CBS^2 (Asso CBS^2) a été constituée durant l'été 2001 afin d'aider les étudiants et chercheurs dans la réalisation de leur projet professionnel.

L'association CBS^2 est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a développé ses actions autour de 3 axes :
- Fédérer les étudiants de Master, les doctorants et docteurs autour d'une plate-forme d'échanges d'informations scientifiques.
- Agir en faveur de l'insertion professionnelle et rapprocher les étudiants, issus pour la plupart des structures académiques, du tissu industriel local.
- Mettre en valeur le potentiel humain et technique des laboratoires de l'Ecole Doctorale.

Site : http://assocbs2.igh.cnrs.fr/

Association des étudiants de l'Ecole Doctorale Droit et Sciences Sociales

L'ASSOED a pour objectif de développer le réseau entre doctorants de l'ED Droit et Sciences Sociales et, au-delà, le réseau entre les doctorants et le monde professionnel. Sur le site, vous trouverez toutes les informations nécessaires à la vie d'un doctorant : la vie de son Ecole Doctorale, de sa faculté mais aussi les soirées à venir et les dates de rencontre avec les professionnels.

Contact : assoed@hotmail.fr

Plume!

Plume! est un réseau national étudiant émergeant qui produit, promeut et diffuse la culture scientifique en direction du plus grand nombre.
Ses objectifs sont de susciter, de promouvoir et de valoriser la diffusion des connaissances chez les jeunes scientifiques, en alliant convivialité dans l'approche et rigueur dans le contenu.

Pour plus d'informations :
www.plume.info
Contact : contact@laplume.info

GLOSSAIRE

Principaux sigles ou abréviations utilisés dans ce guide :

ABES	**Agence bibliographique de l'enseignement supérieur**
ADDOC	**Accès à distance de la documentation**
ADUM	**Annuaire des doctorants et docteurs des universités de Montpellier**
ANTARES	**Application des nouvelles technologies au recrutement des enseignants du supérieur**
APEC	**Agence pour l'emploi des cadres**
ARE	**Allocations de retour à l'emploi**
ASSEDIC	**Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce**
ATER	**Attaché temporaire d'enseignement et de recherche**
BIU	**Bibliothèque inter-universitaire**
BU	**Bibliothèque universitaire**
CA	**Conseil d'administration**
CDD	**Contrat à durée déterminée**
CDI	**Contrat à durée indéterminée**
CEVU	**Conseil des études et de la vie universitaire**
CIES	**Centre d'initiation à l'enseignement supérieur**
CIFRE	**Convention industrielle de formation par la recherche**
CNOUS	**Centre national des œuvres universitaires**
CNU	**Conseil national des universités**
CROUS	**Centre régional des œuvres universitaires**
CRTS	**Centre thématique de recherche et de soins**
CS	**Conseil scientifique**
DGA	**Direction générale de l'armement**
DRED	**Division/Direction de la recherche et des études doctorales**
DRH	**Direction des ressources humaines**
ED	**Ecole Doctorale**
EPA	**Etablissement public administratif**
EPCSCP	**Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel**
EPIC	**Etablissement public à caractère industriel et commercial**

EPST	**Etablissement public à caractère scientifique et technologique**
GIP	**Groupement d'intérêt public**
HDR	**Habilitation à diriger des recherches**
MAE	**Ministère des affaires étrangères**
MCU	**Maître de conférences des universités**
MED	**Maison des écoles doctorales**
MESR	**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**
Post-doc	**Post-doctorat**
RTRA	**Réseau thématique de recherche avancée**
SHS	**Sciences humaines et sociales**
SUDOC	**Système universitaire de documentation**
VARRI	**Valorisation de la recherche et des relations avec l'industrie**

Ce guide a été imprimé par
Copidoc', 54 bis av. Charles Flahault, 34090 Montpellier

Novembre 2010